

Procès verbal du Conseil d'Administration du 3 avril 2013
--

Collège A

M. Alain BONNIN,
Mme Annie VINTER,
MM. Alain DEREUX (jusqu'à 18h00 puis procuration à Vincent THOMAS jusqu'à 19h),
Samuel MERCIER, Eric LOQUIN, Louis de MESNARD (absent de 16h à 16h45, procuration
à Jean-Charles JULES).

Collège B

Mmes Marie-Geneviève GERRER, Sophie GENELOT (procuration à Eric LOQUIN).
MM. Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS (jusqu'à 19h), Laurent BRACHAIS (jusqu'à 18h
puis procuration à Jean-Philippe ROLIN), Jean-Charles JULES (jusqu'à 19h45 puis
procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN).

Collège IATOSS

MM. Olivier LALOUETTE (procuration à Alain DEREUX jusqu'à 18h), Jean-Emmanuel
ROLLIN, Cédric CLERC (jusqu'à 19h30).

Collège usagers

MM. Matthieu STACKLER, Arthur GUILLIEN (jusqu'à 17h20 puis procuration à Jean-Baptiste
BACCON), Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE, Thibault GOURDET (jusqu'à 18h30 puis
procuration à Louis de Mesnard).

Personnalités extérieures

Mme Clothilde MARSEAULT (jusqu'à 18h15 puis procuration à Matthieu SATCKLER)
MM. José ALMEIDA (procuration à Samuel MERCIER), Pierre-Charles PONS (procuration à
Marie-Geneviève GERRER), Jacques BAHU (procuration à Alain BONNIN), Pierre GUEZ
(procuration à Annie VINTER), Bertrand THIBAUT (jusqu'à 18h10 puis procuration à Mikael
SALLE), Denis LEPICIER.

Excusé : M. François PATRIAT

Personnes présentes à titre consultatif

Mme Géraldine HARLY, Directrice Générale des Services,
Mme Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,
MM. Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint, chargé de la recherche et du
développement, Gilles GENET, Agent comptable, M. Norbert ARNOULT, représentant de
Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Mmes Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD, Adeline MICHEL, Responsable du pôle
marchés et achats (pour le point III-5), Catherine GUILLEMIN, Présidente d'uB Filiale
(pour le point VIII),
MM. Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU, Franck DENAT, Vice président du CS,
Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux
investissements, Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et
des formations et aux relations avec le monde économique.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-présidente du Conseil d'Administration	1
II) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 6 février 2013 et 27 février 2013	8
III) Questions financières	11
1. Présentation du compte financier 2012.....	12
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2012.....	18
3. Vote des comptes annuels 2012.....	32
4. Compte rendu et vote de la DBM1/2013. Vote du plafond global des emplois	33
5. Remboursement des frais de mission, de déplacement et d'hébergement.....	42
6. Examen et vote de divers tarifs, budgets et droits d'inscription de colloques, de propositions d'attribution de subventions et d'adhésions	48
7. Sorties d'inventaire	48
IV) Questions statutaires	49
1. Modification des statuts de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement	49
3. Modification des statuts de la Passerelle	52
2. Modification des statuts du Service Commun de Formations Continue et par Alternance ...	54
V) Questions relatives aux Ressources Humaines	57
1. Dispositif de déroulement de carrière des personnels en CDI	57
2. Revalorisation des taux des indemnités des personnels BIATSS.....	63
VI) Rapport des travaux du CEVU du 18 mars 2013	67
1. Rapports d'activités de la Plate-Forme d'Insertion Professionnelle (PFIP) et du SIO.....	67
2. Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 5 février 2013.....	68
3. Compte rendu de la Commission Vie de l'Etudiant du 26 février 2013	68
4. Compte rendu de la Commission Subventions Culturelles du 11 mars 2013	70
5. Appel à projets "Bonus Qualité Formation" (BQF) PRES 2013 : compte rendu des travaux de la Commission mixte ad hoc du 28 février 2013, répartition des crédits	70
6. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 5 mars 2013	71
- Appel à projets "Equipements pédagogiques 2013" : calendrier de gestion, procédure, définition des critères de sélection des projets.....	71
- Projet d'ouverture d'un département "Génie Civil" à l'Institut Universitaire de Technologie de Dijon-Auxerre - site d'Auxerre - rentrée 2014.....	72
- Examen des partenariats dans le cadre des Relations Internationales : conventions, modalités de gestion, droits spécifiques.....	74
- Offre de formation - rentrée 2013 : fermeture de deux diplômes.....	77
- Demandes relatives à des diplômes d'université	78
- Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances.....	78
VII) Rapport des travaux du CS du 27 mars 2013	79
1. Répartition du "Fonds doctorants" pour l'année universitaire 2012-2013	79
2. Avis sur les demandes de financement FEDER	80
VIII) Constitution de la SATT Grand Est	81
1. Approbation des statuts et de la convention ANR	81
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	85
1. Approbation des conventions avec subvention.....	85
2. Compte rendu des conventions hors subvention.....	85
X) Questions diverses	86
1. Approbation de la prise en charge par l'Université de Bourgogne d'une facture CARLSON (billet d'avion aller et retour d'un étudiant étranger).....	86

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 3 AVRIL 2013)

*(La séance est ouverte à 14 h 45 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- : - : - : - : - : - : -

Le Président.- Chers collègues, bonjour. Merci de votre présence à ce conseil d'administration. Nous avons un après-midi chargé, marqué par des questions financières, notamment le compte financier 2012 et un certain nombre de questions financières assez stratégiques et politiques que nous aimerions partager avec vous.

Sans plus attendre, nous allons commencer, Marie-Geneviève et moi, par vous donner quelques informations assez limitées compte tenu de l'ordre du jour.

Marie-Geneviève, je te laisse la parole.

I) Informations du Président et de la Vice-présidente du Conseil d'Administration

Mme Gerrer.- Je vais commencer par trois tristes nouvelles.

Nous avons appris hier le décès d'une étudiante de l'IUT Dijon Auxerre.

Un deuxième décès à la bibliothèque de l'IUT de Dijon : Madame Fatima Ombredane est décédée la semaine dernière. Madame Ombredane a été magasinier à la bibliothèque de l'IUT de Dijon. Son décès a bien entendu secoué tous les personnels du SCD.

C'est un peu plus ancien, mais je veux tout de même vous apprendre le décès de Sylvain Exartier qui était PAST à l'UFR Langues et communication, notamment au master MASCI. Sylvain Exartier avait fait ses études à l'UFR Langues et communication, il avait été major de promo en 1993. Il a été très actif jusqu'au bout, notamment pour les diplômés et la Junior Agence Masci.

Le Président.- Quand on regarde depuis le début de notre mandat, cela fait un nombre de décès important mais, au bout du compte, nous sommes une communauté de 30 000 personnes, ce genre d'événement est donc attendu. C'est bien triste.

Le deuxième point dont nous voulions vous parler très rapidement fait écho à la visite de la Ministre, Geneviève Fioraso, à Dijon il y a une dizaine de jours. Je voulais tout d'abord remercier l'ensemble des collègues et des étudiants qui ont pu se rendre disponibles pour la visite de la Ministre. Je pense que cela a été une bonne journée d'échanges, une bonne journée pour mettre en valeur notre université. Je crois qu'elle a été convaincue des démonstrations qu'elle a pu avoir, qu'il s'agisse des différents

logiciels de suivi, d'orientation et d'insertion professionnelle, qu'il s'agisse des différents métiers qui sont supports de problématiques de vie étudiante, qu'il s'agisse de la table ronde qui a eu lieu sur l'insertion, sur les relations entre Sciences humaines et sociales et professionnalisation, sur l'implantation de l'université au niveau de ses sites territoriaux. Je pense que la Ministre avait et a eu, à l'occasion de cette visite, une vision tout à fait positive de notre université.

Je veux vous dire qu'en réalité la loi qu'elle défend avait été présentée au Conseil des ministres la veille, le mercredi, et elle est venue le jeudi à l'Université de Bourgogne pour présenter et faire un premier commentaire sur la loi qu'elle porte. C'est donc assurément beaucoup de confiance et d'honneur quelle témoignait ainsi à notre université.

Merci encore à toutes celles et ceux qui ont pu se rendre disponibles. L'amphithéâtre était plein et donnait une bonne image de la cohésion de notre communauté. Ce sont d'ailleurs les remarques qui m'ont été faites l'après-midi par le Conseiller de la Ministre, Monsieur Filâtre, qui m'a dit qu'on sentait, à parcourir cette université, le niveau de cohésion de la communauté universitaire.

Nous avons également deux informations à vous donner sur des élections récentes au niveau des composantes et laboratoires de notre université.

Mme Gerrer.- Il y a déjà l'élection de Fabrice Hervé avant-hier à la tête de l'UFR de Science économique et de Gestion. Il remplace Stéphane Tizio.

A la direction d'ARTéHIS, Madame Annie Dumont et Monsieur Sébastien Bully en tant que directeur adjoint, ont été élus.

Le Président.- Ceci complète le panel des responsables de composante et des responsables de laboratoire et termine ce point d'information que nous voulions vous donner à ce stade de l'introduction de notre conseil d'administration.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? Des remarques ?

M. Jules.- Habituellement, les points d'information sont toujours l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours. On aura peut-être l'occasion d'y revenir dans le cours du débat, c'était en particulier sur l'état d'avancement de notre rapprochement avec l'université de Besançon ainsi que sur le dossier ESPE, puisque ce sont deux dossiers en cours. C'était donc pour avoir l'évolution de ces deux dossiers, sachant que nous avons tous pris connaissance de la lettre du Président Bahi concernant sa vision du rapprochement Université de Bourgogne / Université de Franche-Comté. C'était donc éventuellement pour faire le point, mais peut-être aurons-nous l'occasion, sur le dossier SATT, de revenir dessus, je ne sais pas.

Le Président.- Ceci ne figure pas à l'ordre du jour, je veux donc bien que nous prenions 5 minutes pour parler de ces deux points maintenant plutôt qu'au moment du dossier SATT.

Tu fais référence à la lettre que Jacques a diffusée en Franche-Comté hier soir, qui n'était pas faite pour arriver en Bourgogne, mais qui est néanmoins arrivée en Bourgogne au vu et au su de tous, c'est clair.

Je vais vous répondre tranquillement et avec le plus de franchise possible sur cette question. Vous avez bien compris que depuis une dizaine de jours il y a eu dans la

presse, qu'il s'agisse de la presse ou qu'il s'agisse de la communication propre du Président Jacques Bahi, un certain nombre d'éléments de communication qui semblent un peu en retrait par rapport à ce qui a été affiché au cours de ces dernières semaines. J'étais moi-même au conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté mardi dernier, puisque je suis personnalité extérieure au conseil d'administration de l'Université de Franche-Comté. Au début de ce conseil d'administration, la question que tu viens de me poser, Jean-Charles, m'a été posée dans les mêmes termes. Il a été demandé, puisque le Président de l'Université de Bourgogne était présent, s'il était possible de faire un point sur l'état des relations entre Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté. Je me suis bien volontiers plié à cet exercice la semaine passée, ceci dans d'excellentes conditions. Je dois dire que Jacques Bahi m'a reçu avec beaucoup d'amitié, j'étais assis à côté de lui quand il présidait son conseil d'administration. J'ai bien senti que des inquiétudes s'exprimaient en Franche-Comté. De fait, nous le savions bien puisque vous avez probablement tous vu le communiqué de presse de Jean-Pierre Chevènement qui avait été publié la veille et qui exprimait également son incertitude sur les relations et le rapprochement UB / UFC.

J'ai à peu près dialogué pendant une heure avec le CA de l'Université de Franche-Comté dans des conditions tout à fait conviviales, tout à fait amicales et tout à fait respectueuses. J'ai bien senti, et cela m'a été dit très clairement, que la fusion n'était pas le projet qui avait amené Jacques Bahi à son élection. Mais il m'a été donné la possibilité d'exprimer avec beaucoup de clarté les différents modèles juridiques qui existent pour le rapprochement :

- soit la fusion simple sur le schéma fusion Université de Lorraine, Université de Strasbourg, Université d'Aix Marseille, dont il est clair qu'elle n'est pas acceptable,
- soit ce que j'appelle la fusion fédérale dont j'ai amplement eu l'occasion de parler, ce n'est donc pas le moment d'en reparler,
- soit la communauté d'universités au sens large,
- soit une communauté d'universités restreinte à l'UB et à l'UFC, ce qui ne me paraît pas la meilleure solution,
- soit ce que je voudrais promouvoir qui est la grande université : la fusion fédérale UB / UFC qui entraîne toutes les écoles d'ingénieurs dans une communauté d'universités et d'établissements.

Tout ceci a été dit. Pour chacun des modèles, j'ai présenté les intérêts et les limites tels que je les vois. Nous avons discuté de cela ensuite, de façon tout à fait amicale. Nous avons publié, Jacques et moi, un communiqué de presse que vous avez peut-être vu, dans les quelques jours qui ont suivi, qui disait clairement que les deux universités ne voient pas d'avenir l'une sans l'autre. Il disait ni plus ni moins que ce que j'ai toujours dit, à savoir qu'au bout du compte, on reste dans une période de débat, que la forme juridique de la future université de Bourgogne Franche-Comté n'est pas déterminée et que, *in fine*, ce sont les conseils d'administration qui trancheront, probablement à l'automne, quand la loi aura été votée.

Nous en sommes là, et Jacques Bahi a souhaité porter à la connaissance de sa communauté ce qu'est sa vision du rapprochement. C'est son droit le plus strict que de porter sa vision de ce que doit être le rapprochement Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté à la connaissance de sa communauté. Je n'ai pas plus d'informations à vous donner.

Je peux simplement dire et redire ce qui figure dans le communiqué de presse que nous avons fait ensemble la semaine dernière, c'est que les deux universités ne se voient pas d'avenir l'une sans l'autre et que le débat reste ouvert, et qu'à mon sens le débat doit rester ouvert sur toutes les formes juridiques possibles pour l'instant. C'est d'ailleurs ce dont nous avons convenu quand nous nous sommes vus à Besançon le 12 février, c'est-à-dire que nous ne préemptons pas de décision en terme de forme juridique puisque, par définition, on a convenu que tant que la loi n'avait pas été votée et puisqu'elle était susceptible d'être amendée au Parlement, nous n'étions pas en situation de prendre de décision et que, pour l'instant, les différentes options restaient ouvertes. Je m'en tiens donc personnellement strictement à ce qu'on a décidé : je considère que toutes les options restent ouvertes. Ce qui ne m'empêche pas d'avoir une vision qui est la mienne, que je porterai et, bien entendu, comme tout un chacun, je me plierai aux décisions que prendront les conseils d'administration dans ce domaine. En même temps, je ne m'interdirai à aucun moment d'essayer de convaincre la communauté de l'Université de Franche-Comté du fait que le modèle de fusion que je qualifie de fusion fédérale a ma faveur. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de la fusion Université de Lorraine, ce modèle entraîne toute la communauté des écoles de Bourgogne Franche-Comté.

Après tout, Jacques Bahi a le droit d'exprimer sa préférence et j'ai également le droit d'exprimer la mienne.

Nous en sommes là. J'espère avoir répondu à ta question le mieux possible, le plus sincèrement possible en tout cas sur l'état des relations qui sont bonnes, il n'y a pas de difficulté, il est simplement normal qu'il y ait des désaccords. Au bout du compte, on le voit bien, il y a deux modèles dont on voit bien qu'il y a une différence d'appréciation qui porte uniquement sur la forme juridique.

Ce que dit Jacques Bahi, que ce soit dans sa lettre de ce matin ou que ce soit dans son communiqué, c'est que la fusion se fera, on est simplement sur des questions de calendrier, sur une question de temps. Il a dit dans 15 ans. Dans ce qu'il a écrit ce matin, il dit que finalement son modèle est bien parce qu'il permettra tout de même de faire la fusion dans un délai indéterminé. Moi, je dis que la fusion fédérale (et la nuance est importante) est un projet que je vois pour 2016-2017. On est donc plutôt sur une nuance de calendrier pour l'instant.

Est-ce que je vous ai suffisamment informés ? (*Approbaton générale*)
Sur l'ESPE, Annie, veux-tu répondre ou préfères-tu que je réponde ?

Mme Vinter.- Comme tu veux.

Le Président.- On va le faire en duo. Je commence.
Sur l'ESPE, je ne sais pas sur quoi porte ta question, Jean-Charles ?

M. Jules.- Est-ce qu'on a un peu plus d'informations sur le périmètre de l'ESPE, sur sa gouvernance, sur un certain nombre de choses ? Puisque, de manière officielle, à ma connaissance il n'y a toujours rien. Par ailleurs, on a eu également connaissance d'une lettre signée par un certain nombre de directeurs de composante sur l'Université de Bourgogne où, de fait, ils reprennent un peu ce qui avait été dit lors du dernier débat. C'est-à-dire que nous sommes dans une situation où nous ne savons rien et où on doit faire remonter les dossiers. Qu'en est-il de l'avant-projet que nous avons validé la

dernière fois ? Est-ce que le ministère en a une certaine perception ? Et est-ce qu'on a plus d'informations sur le périmètre ?

Le Président.- Je vais répondre à tout cela. Tout d'abord, pour ce qui concerne le dossier de préfiguration que nous avons envoyé le 28 février, nous avons pu échanger le jour de la visite de la Ministre, précisément avec Daniel Filâtre qui s'occupe de ce dossier au cabinet, qui était très satisfait du dossier que nous avons construit. Il nous a dit en substance qu'il y avait, parmi tous les projets d'ESPE qui sont remontés au niveau national, trois groupes de projets : ceux qui sont considérés comme bons ou très bons et qui n'appellent pas de modifications de façon immédiate, ceux qui sont moyens et qui appellent de façon immédiate un certain nombre d'adaptations et puis ceux qui nécessitent une attention particulière. Notre projet d'ESPE tel qu'il a été présenté fait partie du premier groupe, c'est-à-dire qu'il est considéré comme faisant partie des bons ou très bons projets d'emblée. C'est le premier élément de réponse et un premier élément de satisfaction.

En terme de gouvernance, nous n'avons pas plus d'éléments, à moins qu'Annie en ait, mais je ne crois pas que nous ayons plus d'éléments.

Troisième élément de réponse : nous sommes en train de réfléchir à un souffle et une ambition plus forte pour notre projet d'ESPE qui est d'intégrer une vision globale des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. On rejoint ici beaucoup de préoccupations qui sont celles des concepteurs de l'ESPE, celles qui ont été aussi un peu exprimées dans notre université à propos des métiers de l'éducation et de la formation au sens large. Nous sommes en train de réfléchir à un élargissement du périmètre de l'ESPE, mais ce sont des choses qui vont devoir être débattues dans les composantes concernées. Son périmètre pourrait intégrer à la fois le département Sciences de l'éducation de l'UFR Sciences humaines, c'est un point qui va être discuté en conseil d'UFR, l'IUP Denis Diderot qui assure une mission importante dans le domaine de la formation aux métiers de la culture, et le CIPE, le centre d'innovation pédagogique et d'évaluation, qui a précisément pour mission de développer des approches de pédagogie innovantes et de développer des outils d'évaluation de la formation. En plus de l'actuel IUFM, ces trois composantes peuvent venir enrichir le dossier de l'ESPE pour lui donner une dimension très globale dans la prise en charge des métiers de l'éducation et de la formation au sens le plus large du terme. Nous en sommes à ce stade des choses.

La vision du Cabinet sur ce projet est une vision extrêmement positive puisque ce dernier y voit une approche complètement globale des métiers de l'éducation, de la formation, de l'enseignement au sens le plus large du terme. Les choses en sont là pour l'instant. Je serai en fin de semaine à l'IUP Diderot où j'ai demandé qu'on réunisse l'assemblée générale des personnels et des étudiants pour débattre de ce sujet avec l'ensemble des personnels et des étudiants élus à l'IUP Diderot. Je sais qu'en Sciences humaines ce point va être débattu en conseil d'UFR également. Je rencontre la semaine prochaine Claire Cachia qui est administratrice provisoire du CIPE pour discuter avec elle de cette question. Tout ceci est donc sur les rails, je pense que c'est une bonne évolution du projet d'ESPE qui sera bien entendu soumise au conseil d'administration, comme c'est bien normal. Ce sera bien entendu également soumis au comité technique puisqu'il s'agit d'évolutions organisationnelles.

Nous en sommes là pour l'instant. J'ai répondu à ta question sur le périmètre, j'ai

répondu à ta question sur notre projet et sur la gouvernance. Nous n'avons pas d'information supplémentaire.

M. Jules.- Tu disais qu'il y avait trois paquets au niveau du ministère sur les dossiers qui étaient remontés, le paquet bien / très bien, moyen et moyen / moins. On peut s'étonner, si le ministère est capable, dans l'état actuel, de classer en quelque sorte les dossiers, qu'il n'ait pas eu les moyens de transmettre un petit peu plus d'informations à la collectivité universitaire nationale sur ce qu'il attendait, puisqu'il sait ce qu'il attend s'il arrive à classer les dossiers en trois groupes. On peut donc s'étonner qu'il n'ait pas donné plus de direction à la communauté nationale.

Concernant la communauté locale, je faisais référence à la lettre signée par un certain nombre de directeurs de composante, dont notre vice-présidente, concernant l'inquiétude qu'ont certains actuellement, à l'instant T. Quand bien même notre dossier serait plutôt bien placé au niveau du ministère, au niveau local, il semble tout de même qu'il y ait une inquiétude sur ce dossier, sur sa configuration.

Le Président.- Il est bien normal qu'il y ait de l'inquiétude. Ce que dit cette lettre, en substance, c'est que cela va trop vite, et c'est vrai que cela va vite. Maintenant, le projet d'ESPE est un projet ambitieux, on nous annonce la création des ESPE pour le mois de septembre. Notre responsabilité d'équipe de gouvernance de l'établissement, c'est de faire en sorte que ce dossier puisse aboutir dans les meilleures conditions possibles. J'aurais tendance à dire que le fait que cela avance suffisamment vite, pas assez vite ou trop vite, quand on se place sous l'angle du Président de l'Université, de l'équipe de gouvernance, ce n'est presque pas notre problème. Notre problème est de faire en sorte que ce projet puisse aboutir dans les meilleures conditions pour les communautés d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants.

J'ai toujours une vision très pragmatique des choses et j'essaie de ne pas avoir trop d'état d'âme. C'est certain, nous sommes d'accord, nous n'avons pas encore reçu de textes suffisamment précis, pour autant cela nous a permis de nous mettre en situation d'écrire un projet qui est considéré comme bon ou très bon. Cela va nous permettre d'intégrer dans la vision des métiers de l'éducation et de la formation de façon globale, les Sciences de l'éducation, les métiers de la culture et toute la dimension que nous apporte le CIPE qui est un outil remarquable qu'a notre université. Au bout du compte, même si cela va un peu vite, cela nous aura permis de construire tous ensemble quelque chose qui va avoir une valeur ajoutée assez significative pour notre université dont je me réjouis plutôt.

En même temps, je crois que ce qu'a dit Vincent Peillon dans toutes les allocutions publiques qu'il a été amené à faire, c'est qu'il a bien conscience du fait que le calendrier qu'il a imprimé est un calendrier très volontariste. Il sait parfaitement bien que les ESPE telles qu'elles vont être créées en septembre 2013 ne le seront pas selon un schéma et une organisation absolument définitive, et il sait bien que l'année 2013-2014 va être une année qui va permettre de continuer de faire évoluer les projets. Mais il tenait à donner un signal qui était fort, qui est un signal politique très fort sur la rénovation de la vision sur les métiers de l'enseignement. Il tenait à ce calendrier, dont acte, et finalement nous avançons. Nous avançons plutôt bien, me semble-t-il.

Maintenant, que les directeurs de composante qui ont une perception différente de la mienne - et c'est normal - expriment une inquiétude, je trouve cela assez normal.

Ils ne sont pas sur le même "grain" de problème que celui que nous avons à gérer. Ils ont en particulier à gérer des questions opérationnelles difficiles sur les maquettes. C'est un travail qui prend du temps et je comprends que ce ne soit pas facile. En même temps, on avance. Ils s'expriment, c'est leur rôle et moi je conduis le mouvement, c'est mon rôle. Je pense qu'il est bien que nous puissions avancer ainsi, chacun dans son rôle vis-à-vis de sa communauté. Je ne m'inquiète donc pas plus que cela de ce document, c'est une voix qui s'exprime et elle est légitime.

M. Jules.- Ce n'était pas un piège et ce n'était pas une inquiétude. Je conçois que les directeurs de composante soient inquiets et je conçois bien que chacun, effectivement, doit faire ce pourquoi il est à l'endroit où il est. Que le Président d'université applique une volonté du ministère et que, derrière, il y ait des personnes qui grognent n'est pas choquant. On peut simplement se demander si le ministère est bien conscient de la difficulté au niveau des composantes, parce que c'est bien là que se fera la formation, d'ailleurs au niveau des composantes ou au niveau de l'ESPE, puisque la dernière fois on ne savait pas si c'était les composantes qui assureraient le master ou si c'était l'ESPE. Je ne sais pas si on a des informations là-dessus. En tout cas, on peut concevoir que les personnes qui seront chargées de mettre en musique la chose s'inquiètent et je pense que s'il est de la responsabilité de la présidence de l'université de gérer ce dossier avec le ministère, il est aussi du devoir du Président de l'université de travailler en tenant compte des inquiétudes des directeurs de composante.

Le Président.- On est bien informés, on suit tout cela, c'est pour cela que je ne suis pas plus inquiet que cela. Je trouve qu'il est normal qu'ils expriment une inquiétude et je peux vous assurer tous que ce dossier est piloté et bien piloté, que nous travaillons en liaison étroite avec le rectorat également sur ce dossier dans des bonnes conditions de confiance, que ce n'est effectivement pas facile, que cela a nécessité des discussions qui sont vraiment techniques. Il y a en effet un niveau politique et un niveau technique d'ingénierie pédagogique qui est compliqué, je crois que tout le monde le sent bien, tout le monde le sait bien. Jusqu'ici, je crois que chacun a été capable de faire les concessions qui étaient nécessaires. On avance donc dans des conditions qui me semblent être bonnes.

Je ne sais pas si Annie veut ajouter quelques mots.

Mme Vinter.- Je ne suis pas trop inquiète non plus. Je pense effectivement que la crainte des directeurs d'UFR est légitime dans le sens où nous sommes début avril et où nous n'avons toujours pas les documents qui nous avaient été promis mi-mars pour pouvoir avancer. Avec les temps nécessaires et incoercibles pour valider les nouvelles formations, on sait que nous devons remettre nos maquettes le 12 avril, donc dans 10 jours alors que tous les documents ne sont pas encore présents. Ceci étant, nous avons suffisamment d'informations pour avoir commencé à faire un travail et je pense que nous serons en mesure de faire ce qu'il faut, en tout cas quitte à affiner durant le mois de mai.

Relativement à la question de qui porte les masters, il y a un peu plus d'informations puisqu'il y a eu récemment un nouveau texte du ministère qui dit que la formation des professeurs est assurée par les universités et le rectorat, on ne parle plus de l'ESPE. C'est une concession probablement aux situations où plusieurs universités

construisent une seule ESPE, et l'application dans des lieux comme les nôtres est qu'effectivement les masters seront co-organisés par les UFR et portés également par les UFR, puisque ce changement, ce glissement, peut être vu à un niveau local comme le nôtre de cette manière-là.

Le Président.- Merci beaucoup, Annie, pour ces éléments complémentaires.

Est-ce que vous avez d'autres interrogations à ce stade de notre conseil d'administration ?

J'ai essayé, Jean-Charles, de répondre avec le plus d'honnêteté et de transparence possible à tes questions. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais proposer à Marie-Geneviève de passer au point sur l'approbation des PV des deux derniers CA.

II) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 6 février 2013 et 27 février 2013

Mme Gerrer.- Vous avez eu les premiers *verbatim*. Vous avez vu également que les actes avaient été mis en ligne. Je sais que plusieurs d'entre vous les ont consultés, je suppose que tout le monde a su se repérer sur le site.

Je vous propose déjà l'approbation du PV du 6 février. Est-ce que vous avez des remarques particulières à faire ?

M. Jules.- J'ai envoyé un courrier très prudent concernant la possibilité, bien que ce soit sous forme de *verbatim*, d'intervenir sur le procès-verbal. L'idée du *verbatim* me plaît beaucoup. Mais après, il faudra traduire un débat oral par un écrit qui devra être compris par les personnes qui n'ont pas participé au débat oral. Ce qui est toujours un peu compliqué.

Concernant les éventuelles corrections possibles du *verbatim*, j'ai le souvenir, il y a très longtemps puisque j'ai été Conseiller municipal de Dijon, à l'époque j'étais dans l'opposition, j'imagine donc que c'est une habitude, et le conseil municipal travaillait déjà ainsi. C'est-à-dire qu'il y avait une prise de note intégrale, donc un *verbatim*, et avant publication de ce *verbatim* chaque intervenant recevait ses interventions, uniquement ses interventions, pour éventuellement demander une correction. Non pas une correction de fond, mais une correction de forme. Ceci pour éviter des termes qui n'auraient rien à faire là.

Je pense donc qu'il y aura des mesures d'accompagnement nécessaires à la mise en place de ce *verbatim*, pour lequel je suis très favorable, mais peut-être faudra-t-il que nous discussions pour voir comment, avant publication, nous pouvons intervenir pour le corriger et que les personnes qui le lisent dans deux ou trois mois comprennent ce que nous avons voulu dire.

Je ne sais pas si j'ai été très clair et si cela se traduira de manière très claire au niveau du *verbatim*, mais je pense que nous avons tout de même deux ou trois détails à régler concernant cette publication.

Mme Harly.- Je vais répondre. Le terme de détail est le terme adapté. Nous avons fait lecture des souhaits que vous aviez en termes de modifications du phrasé.

Cela porte effectivement sur des expressions ou des mots qui ont un sens identique à celui qui était exprimé au départ. Il n'y a pas du tout d'ambiguïté sur le contenu.

A titre tout à fait exceptionnel, nous allons prendre en compte les modifications souhaitées pour ce PV, mais bien évidemment, pour l'avenir, compte tenu de la qualité du travail réalisé, de la précision de la retranscription des paroles des uns et des autres, et, ce que nous avons pu expérimenter, d'une bonne traduction sans contradiction dans le sens des propos des uns ou des autres, nous proposons que le *verbatim* qui est retranscrit puisse être produit sans modification, sans adjonction. L'idée est aussi de pouvoir aller relativement rapidement, c'est-à-dire être exhaustif, être juste et pouvoir donner des comptes rendus qui soient dans un délai restreint par rapport à la tenue des séances.

Pour cette fois-ci, nous les prendrons, mais c'est un cas exceptionnel de dérogation.

M. Jules.- Dans la retranscription du *verbatim*, il y a deux choses, il y a ce qui est manifestement dû à la mauvaise qualité d'expression qu'on peut avoir ici ou là, il y a aussi des choses qui peuvent être éventuellement dues à des erreurs de retranscription, ce qui peut toujours arriver.

Mme Harly.- Nous le relisons attentivement.

M. Jules.- Je prends un exemple dans le PV du 6 février 2013, page 7, ligne 18, à propos de la délibération. Le 6 février, nous étions réunis pour voter sur la délibération concernant la fusion Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté. A un moment donné, je regrette que nous ayons à voter sur une délibération dont nous n'avons pas connaissance. Je vous renvoie donc à la page 7, ligne 18. Je dis, de mémoire puisque je ne l'ai pas sous les yeux, que bien que nous n'ayons pas la délibération nous en connaissons la longueur, alors que dans mon esprit il s'agissait de la teneur et de je ne sais plus quoi. Il est bien évident que, dans le contexte, la longueur de la délibération n'a pas de sens. Vous voyez ce que je veux dire ?

Est-ce qu'on peut demander modification ou pas de ce genre de choses ? De fait, ce que j'ai demandé était de cet ordre.

M. De Mesnard.- Cela s'appelle une erreur matérielle. Il faut corriger les erreurs de cet ordre.

Mme Harly.- Oui, nous allons progresser également.

M. Jules.- Je pense tout de même que là-dessus, nos collègues des collectivités territoriales le font, mais Madame la Directrice générale des services les connaît bien et pourra peut-être répondre. Je sais qu'à la mairie de Dijon il y avait proposition de correction sur les interventions. Cela ne se fait donc pas au Conseil régional ?

Mme Harly.- Non.

Le Président.- Jean-Charles, si on fait cela, on ne va plus maîtriser et ce ne sera plus un *verbatim*. L'intérêt est que nous ayons un *verbatim* qui permette précisément de

sécuriser l'ensemble de ce qui est dit dans ce conseil d'administration. Je préfère finalement avoir l'erreur sur teneur / longueur, qui n'est pas très grave, mais que nous ayons une sécurisation absolue de ce qui est dit dans ce conseil d'administration et qu'on ne retombe pas dans ce qui prévalait, qui était l'interprétation de ce qui se dit, voire la correction. Au bout du compte, je pense que cette dimension de sécurisation est plus importante. Il y aura peut-être des erreurs, on le relit à trois, il est relu systématiquement *in extenso* par la vice-Présidente du conseil d'administration, par la Directrice générale des services et par moi-même, ainsi que par Hélène. Au fur et à mesure nous allons aussi nous améliorer, nous allons éviter ce genre de petites erreurs. Il y a une dimension de sécurisation juridique dans le *verbatim* à laquelle je suis attaché.

M. Jules.- J'espère que vous relirez avec autant d'attention l'intervention des autres que la vôtre. Ce que je veux dire, c'est que si le Président relit le *verbatim*, je lui demande d'apporter autant d'attention à ce qu'il a dit qu'à ce que les autres ont pu éventuellement dire. Sur un débat qui dure 5, 6 ou 7 heures, il ne serait pas surprenant que les mêmes erreurs que celle que j'ai décelées apparaissent dans ton intervention ou dans celles des autres. A ce moment-là, si on est tous à égalité, il n'y a pas de problème. Ce que je souhaiterais, c'est que nous soyons tous à égalité dans la relecture du document. J'espère que je me fais bien comprendre.

Le Président.- Louis, pour une dernière intervention.

M. De Mesnard.- Ne pourrait-on pas avoir un système qui serait qu'au moment où nous votons le compte rendu, les observations qui sont faites soient annexées au compte rendu ?

Il faudrait que les phrases soient numérotées dans la marge, ce qui est très simple à faire avec un traitement de texte : "page tant, ligne tant, Monsieur Untel déclare avoir dit telle chose". Et ceci serait annexé au compte rendu. Il y a le *verbatim* avec, derrière, les observations et on vote le tout. Ceci ne modifie pas, c'est fait dans la foulée. Ce qui donnerait : "Monsieur Jules demande que le mot longueur soit remplacé par teneur ligne tant, page tant", c'est très simple et ça coupe la poire en deux.

Le Président.- Cela peut être un bon compromis.
Cédric pour une dernière intervention afin que nous avancions.

M. Clerc.- Je ne veux pas demander de corrections, mais en lisant certaines phrases que j'ai dites, je ne le nie pas, il y a peut-être le temps, ou des choses comme cela à corriger, peut-être ne serait-ce qu'un point d'interrogation à ajouter quelquefois.

Le Président.- Je suis d'accord. Quand je me suis relu, j'ai également été étonné de mon ton. C'est parce qu'on n'a pas l'habitude de voir retranscrit notre oral en écrit. J'ai éprouvé le même sentiment. En même temps, le *verbatim* permet une sécurisation juridique qui, pour les actes d'un conseil d'administration, me paraît excessivement importante. J'entends bien la remarque.

Je vous propose de passer aux questions financières.

Mme Gerrer.- Je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil

d'administration du 6 février.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

De même pour le procès-verbal du 27 février : qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

M. Clerc.- C'est juste une explication de vote. On avait dit lors de la séance que le vote n'avait aucune valeur.

Le Président.- Ce n'était pas le 6, c'est celui du 12 février qui n'était pas un CA juridiquement valide.

Cédric, du coup, vous approuvez ou pas ?

M. Clerc.- Oui, j'approuve.

Le Président.- Merci.

Mme Gerrer.- Les deux PV sont approuvés à l'unanimité.

Unanimité (26 pour)

Le Président.- Je connais la question de Jean-Charles !

M. Jules.- Oui, puisque j'avais également, dans ma grande gentillesse, fait passer un petit mot, d'ailleurs sans qu'il soit éventuellement soumis au vote, mais plus, pour le coup, comme matériel pédagogique, à savoir qu'en se relisant on voit les efforts que nous devons faire ou ce genre de choses. Aurons-nous le PV du CA commun du 12 février ?

Le Président.- C'est l'Université de Franche-Comté qui prenait en charge la rédaction de ce procès-verbal, effectivement. Nous avons donc contacté l'équipe de l'Université de Franche-Comté suite à ton message et nous sommes en attente de la réponse.

Mme Gerrer.- En tout cas, pour ce qui est de l'Université de Bourgogne, nous allons nous attacher à bien garder le rythme d'une approbation d'un CA sur l'autre.

Le Président.- Merci pour ces interventions.

III) Questions financières

Le Président.- Nous abordons le point majeur de l'ordre du jour qui est le point relatif aux questions financières. Nous commençons par la présentation du compte financier par Gilles. Ensuite, nos commissaires aux comptes nous présenteront leur rapport sur nos comptes 2012.

1. Présentation du compte financier 2012

M. Genet.- Bonjour. Je vous propose une présentation des comptes de 2012 assez voisine de celle de l'année dernière avec quatre thèmes de présentation, les faits marquants, les rattachements à l'exercice, une évolution des opérations d'exploitation, les opérations d'investissement et la situation financière globale de l'établissement au 31 décembre.

Tout comme l'année dernière, au titre des faits marquants, il me faut vous informer de ce que, à la clôture des comptes de 2012, nous avons eu à intégrer de nouvelles valeurs de terrains et de bâtiments issues de l'estimation de France Domaine qui a été faite à la fin de l'année 2012 pour permettre d'arrêter définitivement ces valeurs au bilan, alors qu'à la clôture de 2011 et de 2010 les valeurs dont nous disposions déjà par l'intermédiaire de France Domaine nous paraissaient approximatives, notamment parce qu'elles étaient basées sur des données anciennes et pas suffisamment explicitées dans leur méthode de détermination. Ce qui fait qu'au bilan, du point de vue des seuls terrains, nous avons dû comptabiliser une augmentation de valeur de 2 251 000 €. Du point de vue bâtiments, nous avons dû comptabiliser une augmentation de 17 339 000 €. Ces augmentations ont eu pour corollaire la suppression dans les comptes de 9 850 000 € d'amortissements qui avaient été pratiqués l'année dernière. Sur les bâtiments, une estimation à 157 000 000 € est venue se substituer à celle dont nous disposions jusqu'à présent, étant entendu que ces bâtiments connaissent, à compter de 2012, une nouvelle vie comptable puisqu'ils seront amortis pour la première fois à compter de 2012 et au rythme de ce que le conseil d'administration avait défini en décembre 2011 avec un amortissement par composante dont je ne reparle pas nécessairement aujourd'hui, sauf s'il devait s'agir de répondre à des questions.

L'augmentation de la valeur des bâtiments a entraîné comme corollaire une augmentation de la dotation aux amortissements sur ces mêmes bâtiments puisque si nous avons changé les valeurs, nous n'avons en rien changé les règles d'amortissement qui ont été arrêtées en décembre 2011, j'y faisais référence à l'instant, avec un taux, pour les 8 premières années, qui est de 4,37 %. Ce qui se traduit, du point de vue de la conséquence de l'évaluation France Domaine nouvelle, par une variation de la dotation aux amortissements d'un peu plus de 1 million. Vous le voyez apparaître dans la différence qu'il y a entre 6 998 000 € en 2012 et 5 990 000 € en 2011. C'est une charge supplémentaire pour l'exercice, en même temps c'est bon pour la capacité d'autofinancement.

M. Dereux.- J'ai une question à ce niveau. Cela veut dire que ces montants sont mis quelque part dans un bas de laine pour financer les bâtiments ? Cela veut-il dire que les 7 millions doivent être mis de côté ?

M. Genet.- On les comptabilise comme des charges dans l'exercice et ils viennent, au bilan, nourrir la capacité d'autofinancement de l'établissement.

M. Dereux.- Cette réponse est trop vague pour moi. Est-ce qu'il y a 7 millions qui sont mis de côté pour construire éventuellement d'autres bâtiments ?

M. Genet.- Ils ne sont pas conservés en tant que tels pour financer d'autres bâtiments.

M. Dereux.- Ou en rénover, que sais-je.

M. Genet.- Ils sont utilisés pour financer les immobilisations courantes.

Après, il y a une variable qui est la neutralisation dont nous parlerons juste après. C'est une charge d'exploitation qu'il faut financer, elle a sa contrepartie au bilan et elle nous donne des ressources au bilan.

M. de Mesnard.- J'ai une question, mais je ne comprends peut-être pas bien. Cette règle à 2 % / 4.37, quand on amortit à 2 % cela veut dire qu'on compte que le bâtiment dure 50 ans. Maintenant, avec 4,37, cela veut dire qu'on compte qu'il dure 23 ans ?

M. Genet.- Non. 4.37 renvoie à ce que nous avons déjà présenté par le passé, c'est-à-dire qu'on a quatre sous-groupes dans les bâtiments en fonction de la structure des bâtiments telle qu'on l'a arrêtée après une étude qui a été faite.

M. de Mesnard.- Il y a donc différents âges.

M. Genet.- Voilà, c'est la durée probable d'utilisation de certains sous ensembles à l'intérieur des bâtiments. On a un premier groupe qui est sur 8 ans avec un taux de 15 % et quand on prend tous les groupes, cela veut dire que sur une période de 8 ans, vous êtes embarqués à 4.37. Ce taux va être dégressif et ira bien jusqu'à 50 ans, mais avec des taux qui sont particuliers. Ce n'est pas un changement dans la durée, c'est un changement dans la structuration de la valeur des bâtiments.

Est-ce que je peux reprendre ma présentation ou est-ce que vous avez besoin de précisions ? Monsieur Dereux ?

M. Dereux.- Vous m'avez dit que nous comprendrions plus tard, j'attends donc la fin de l'explication. Je vous avoue que là je ne comprends rien !

Le Président.- Est-ce que je peux reformuler ?

M. Dereux.- Oui, s'il te plaît.

Le Président.- Ces 7 millions interviennent dans notre charge d'amortissement. C'est-à-dire que sur la charge d'amortissement globale de l'établissement, il y a 7 millions qui sont cette somme-là.

M. Dereux.- Ils ne sont pas pré-affectés ?

Le Président.- Ces 7 millions ne vont pas spécifiquement être affectés sur du bâtiment. Ils vont venir dans la participation globale de l'établissement à la charge de l'amortissement au titre de l'année 2012. Ils ne sont pas pré-affectés.

M. Genet.- L'information que je mettais à votre disposition, c'est qu'à raison de l'augmentation de la valeur des bâtiments, l'amortissement a augmenté par voie de

conséquence.

Ceci étant, le net de l'amortissement doit être regardé après déduction de la valeur neutralisée, puisque si on comptabilise 6 998 000 € d'amortissement des bâtiments, pour la catégorie des bâtiments mis à disposition par l'Etat dont nous avons obligation de comptabiliser la perte de valeur, mais dont juridiquement nous ne sommes pas tenus de procéder au renouvellement, le mécanisme de neutralisation nous permet de "récupérer" 6 213 000 € sur les 6 998 000 €. Si bien que l'effort de l'établissement pour le renouvellement des bâtiments dont il a la propriété ou la jouissance apparaît par différence entre 6 998 000 et 6 213 000. De la même manière, on voit ici que les choses progressent entre 2011 et 2012 à raison de l'augmentation des valeurs.

Sur cette vue, j'explique ce qu'est la neutralisation. Je l'ai fait par anticipation, c'est la partie de l'amortissement qu'il est possible de réduire lorsque les bâtiments ne nous obligent pas à leur charge de renouvellement.

Le Président.- Une question de Louis De Mesnard.

M. De Mesnard.- Une question technique sur la neutralisation, pour savoir si nous comprenons bien. S'il y avait dévolution un jour des bâtiments, par exemple pour 1 €, on ne pourrait plus neutraliser ces 6 213 000 € ?

Le Président.- Exactement, il n'y aurait plus de neutralisation.

M. Genet.- Il y aurait une dotation de l'Etat qui nous permettrait de financer l'amortissement mais on ne parlerait plus de neutralisation.

Un autre fait marquant dont nous avons déjà parlé l'année dernière et dont vous m'entendrez parler tout à l'heure, c'est que nous avons dû travailler, tout au long de l'année, en perspective de la clôture, à réaliser un meilleur fléchage des immobilisations qui sont financées par ces subventions. L'année dernière, nous n'avons pu en effet ne le faire que partiellement pour obtenir un résultat qui, là aussi, est une donnée qui a pour effet de neutraliser la valeur de l'amortissement, à hauteur de 1 914 000 €. Le principe de base, c'est que lorsqu'on a à amortir un équipement on l'amortit sur la base de sa valeur brute et lorsqu'il est subventionné, et dans la mesure où on peut établir la relation entre l'immobilisation et son financement, il est possible de faire une reprise de la quote-part de subvention pour, à la fin, diminuer le coût de l'amortissement. L'année dernière, 1 914 000 € était le résultat de cette opération. Pour 2012, dans un contexte où nous n'avons pas pu faire le tour de la question, la reprise de la quote-part s'établit à 2 171 000 € qui sont assis sur 7 720 000 € de subventions qui avaient été fléchées par méthode statistique et perçues entre 2004 et 2008, et pour 18 310 000 € sur des subventions reçues entre 2009 et 2012. Reste que nous avons actuellement en compte 25 114 000 € à propos desquels nous ne disposons pas des informations, ni d'ailleurs des procédures qui nous permettraient d'alimenter correctement le flux fléchage et reprise des quotes-parts de subvention. Ce qui veut dire au final que nous ne sommes pas en mesure de reprendre une partie correctement identifiée de notre quote-part de subvention d'investissement en exploitation. Ce qui veut dire encore, pour finir, que par rapport aux 6 998 000 € qui étaient seulement applicables aux bâtiments, nous pourrions, sur la valeur de l'amortissement pour toutes nos immobilisations, faire une reprise bien supérieure à ce qu'il y avait sur cette base de 25 114 000 €. C'est l'un des

sujets sur lesquels nous avons encore à travailler, ce que devrait nous confirmer Messieurs Ailloux et Gérard.

Ces choses étant théoriques et un peu difficiles à expliquer, nous allons avancer dans le deuxième thème qui est peut-être un peu plus parlant, il s'agit des rattachements qui ont été faits à la clôture de l'exercice : rattachement à l'exercice de certaines opérations qui, si nous n'intervenons pas, ne seraient pas affectées au bon exercice. La problématique vaut en dépenses et en recettes. En dépenses, il s'agit de bien tenir compte, dans la comptabilisation de nos opérations de dépenses, des factures qui n'étant pas parvenues à la clôture de l'exercice 2012, doivent néanmoins être considérées comme des charges de l'exercice 2012. Ce qui représente des rattachements pour 3 147 000 € lorsqu'on évoque la relation avec les fournisseurs.

Par ailleurs, avec le personnel, nous avons une situation un peu semblable qui est celle dans laquelle un certain nombre de rémunérations ou de vacances d'enseignement qui sont habituellement payées en 2013 mais qui ont néanmoins un fait générateur en 2012, qu'il s'agit donc de rattacher. Ce qui a été fait pour 3 680 000 €.

Toujours dans le domaine de la dépense, mais dans un raisonnement inverse, on a un certain nombre de charges comptabilisées sur l'exercice 2012 qui doivent être détachées de l'exercice 2012 n'ayant pas un fait générateur parfaitement applicable à l'exercice 2012. Il s'agit en général de prestations que nous payons d'avance aux fournisseurs où, lorsqu'elles chevauchent l'exercice, on détermine la part afférente aux exercices subséquents. Avec les fournisseurs, cela représente 451 000 €. Avec le personnel, il s'agit de primes qui sont payées en 2012 mais qui couvraient des mois de 2013, il s'agit de 227 000 €. On ajoute par ce mécanisme 3 147 000 € et 3 681 000 € aux charges qui ont été comptabilisées sans cette procédure et on diminue par contre de 451 000 et de 227 000 en identifiant les charges constatées d'avance.

De la même manière, dans les produits, il nous faut déterminer quels sont les produits qui n'ont pas, dans la clôture, été naturellement comptabilisés sur l'exercice 2012 alors qu'ils devraient l'être. Il s'agit de 2 665 000 € que nous rapatrions ainsi vis-à-vis de notre relation clients. Vis-à-vis de nos fournisseurs, il s'agit de 4 243 000 €, c'est-à-dire qu'il s'agit de bien réintégrer aux comptes 2012 les opérations qui seront comptabilisées en 2013 mais qui avaient une raison d'être dès 2012.

Enfin, du point de vue des produits constatés d'avance, lorsque nous avons facturé d'avance nos clients pour une période qui va au-delà de l'exercice 2012, il y avait 8 541 000 € à retraiter.

Toutes ces opérations sont un devoir de comptable, elles représentent au final 7 800 000 € qui viennent modifier le résultat par rapport à son acception initiale avant rattachement.

Ce que je peux encore dire sur le rattachement, c'est que dorénavant et pour les besoins de la certification, on fait cela de manière assez exhaustive, ce qui donne des valeurs importantes. Par le passé, on connaissait le principe mais on ne se livrait pas à une analyse aussi fine et l'impact était donc beaucoup moins significatif.

Autre catégorie de rattachement : les provisions. Un rappel de ce que sont les provisions : ce sont des mises en réserve destinées à couvrir les risques et les charges identifiées à la clôture d'un exercice dans leur objet dont la réalisation est incertaine mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Il s'agit ici de mettre en œuvre le principe de prudence.

A la clôture de l'exercice, nous avons dans nos comptes des provisions à

différents titres, nous allons en parler tout de suite, pour 3 080 000 €. Ce montant est réparti en trois catégories et trois sous catégories dans le premier item : les provisions pour risques et charges à raison de 170 000 € pour une provision pour litige qui n'a d'ailleurs pas été réévaluée en 2012. Elle était à 170 000 €, elle est restée à 170 000 €. Une provision pour les droits comptabilisés, les droits identifiés sur des comptes épargne-temps du personnel, qui est arrêtée à 288 000 € à la fin de l'exercice 2012, elle était de 275 000 € au début de l'exercice 2012. Les droits à congés payés des personnels BIATOSS qui sont évalués à 1 422 000 € à la clôture de 2012, ils étaient évalués à 1 478 000 € à l'ouverture. Précision étant faite que ces 1 478 000 € sont le résultat d'une correction qui régularisait une erreur de détermination à la clôture de 2011, ceci pour 612 000 €.

Deuxième catégorie de provisions : des provisions dites pour dépréciation des actifs circulants, 850 000 € à la clôture au lieu de 672 000 € à l'ouverture. C'est la mise en réserve qui a été estimée comme étant nécessaire pour couvrir le risque de non-recouvrement d'un certain nombre de nos factures clients, et aussi un peu - pour les plus anciennes - des factures avec nos partenaires financeurs.

Enfin, dernière catégorie : provisions pour dépréciation de titres de participation. C'est un sujet que vous connaissez bien puisqu'il s'agit du transfert des titres de l'université dans les capitaux de sa filiale. La provision a été ici maintenue au même niveau que l'année dernière puisque l'affaire est toujours en discussion.

Au global, les provisions progressent de 747 000 €, 135 000 € sur l'exercice et 612 000 € par correction des congés payés dont j'ai dit un mot il y a quelques instants.

Troisième thème, et là nous allons entrer dans des choses encore un peu plus pratiques : les évolutions de nos résultats de nos grands centres d'attention sur la section d'exploitation. La dotation du ministère a progressé de 2 % en 2012, passant de 178 116 000 € à 182 083 000 €. Il est intéressant de constater que la progression est la même que celle des charges de personnel (2 % également), de 171 928 000 € à 175 749 000 €.

Par ordre d'importance, j'évoque ensuite les subventions d'exploitation de la Région qui ont légèrement régressé à 7 703 000 €, étant précisé qu'elles avaient beaucoup progressé en 2011. Elles avaient progressé de 2 878 000 €. On parle ici de ce qui a été facturé et pas nécessairement encore encaissé.

Encore deux ou trois sujets d'analyse : les droits d'inscription payés par les étudiants ont progressé de 6 %, de 4 304 000 € à 4 576 000 €. C'est une augmentation de 6 % qui est à mettre en perspective avec une augmentation des effectifs de 0,7 %. Il y a un peu de décrochage entre les deux données. Augmentation de 0,7 %, nombre d'étudiants : 26 292, ce sont des informations issues des données statistiques du pôle pilotage. Pour pouvoir relier 6 % à 0,7 il faudrait à mon avis faire une analyse plus approfondie que celle que j'ai faite, notamment sur le taux des boursiers.

Les produits de formation continue augmentent fortement : 11 %. Ils étaient à 3 722 000 € l'année dernière, ils sont à 4 139 000 € cette année. Le remboursement de la TVA du secteur mixte de 2010 et 2011 a été enregistré en 2012 en compte de recettes exceptionnelles pour 1 086 000 €. L'année dernière, il avait été encaissé de la même manière, sur un compte de recettes exceptionnelles, mais pour 592 000 € seulement parce que nous n'avons traité au cours de 2011 qu'un seul exercice au lieu de deux, en l'occurrence l'exercice 2009.

Les produits financiers pour finir, pour vous parler des variations les plus

significatives, sont dans un mouvement de repli très net, puisque l'année dernière nous avons pu optimiser notre trésorerie avec un intérêt de 329 000 €. Cette année, avec les mêmes efforts, il n'a été possible de générer que 126 000 €.

Vous avez ensuite une synthèse de ce qu'on vient de lire à travers les différents chapitres que vous avez lus ou aperçus à travers les documents synthétiques qui vous ont été donnés par la nouvelle voie dématérialisée. Je ne vais donc peut-être pas les reprendre un par un, mais simplement vous emmener tout de suite au bilan de l'opération qui est ce qui intéresse le plus. C'est que pour 223 158 000 € de charges de l'exercice, nous disposons de 227 781 000 € de recettes de l'exercice. Il s'en dégage donc par simple différence 4 623 000 € d'excédent de l'exercice, à mettre en perspective avec 3 763 000 € qui avaient été dégagés l'année dernière. Une progression que je qualifierai donc d'intéressante, sans aller plus loin, de 860 000 €.

A partir de cette donnée qu'est le résultat, il nous est possible de nous intéresser à la capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement, c'est le résultat de l'exercice dans lequel on réintègre toutes les opérations qui impactent le résultat mais qui, en réalité, ne donnent pas lieu à encaissement ni décaissement. On reviendra sur la dotation aux amortissements, sur la neutralisation, la reprise de quote-part et la reprise de provisions puisque nous avons pris le parti d'annuler toutes nos provisions de début d'exercice et de les recomptabiliser pour totalité à la clôture, en tout cas pour les provisions de personnel. Au final, on peut arrêter la capacité d'autofinancement à 9 204 000 € contre 6 363 000 € l'année dernière. La progression est donc aussi ici très importante. Elle exprime finalement la richesse que l'établissement dégage par son exploitation pour financer les opérations qui sont des opérations que je qualifierai plutôt de durables ou d'investissement.

Précisément, quatrième thème : quelles ont été nos opérations d'investissement cette année ? Elles représentent 12 269 000 € que je vous présente de manière très synthétique sur cette ligne : des droits et brevets pour 275 000 €, des constructions pour 225 000 €, constructions imputées directement au compte 21, agencement plus exactement, des matériels pour 4 899 000 €, des œuvres d'art pour 69 000 €, des autres matériels pour 2 403 000 € et des immobilisations en cours, c'est-à-dire des travaux, la plupart du temps dans des bâtiments mais aussi éventuellement sur des matériels qui se construisent par phases pour 4 398 000 €. Tout ceci représentant 12 269 000 €. Au regard de ces dépenses, nous avons comptabilisé en 2012 2 723 000 € de dotations reçues de l'Etat en fonds propres et 11 634 000 € de subventions de nos partenaires (Région, collectivités locales, Union Européenne). Si bien que pour cette année 2012, nous avons des recettes qui sont supérieures aux dépenses et qui permettent de résumer cette situation en une situation d'apport au fonds de roulement de 2 088 000 €. C'est là aussi quelque chose de favorable, c'est un indicateur positif.

Si on récapitule ces différents ordres de grandeur, on a vu que le résultat de l'exercice était de 4 623 000 €, que la capacité d'autofinancement calculée à partir du résultat de l'exercice après avoir réintégré les opérations sans décaissement ni encaissement, était de 9 204 000 €. A cela s'ajoutent les 2 088 000 € de l'apport au fonds de roulement sur les opérations d'investissement. Tout cela se synthétise dans le fonds de roulement qui est de 42 051 000 € cette fin d'année 2012 alors qu'il était de 31 235 000 € l'année dernière. La différence correspond à la capacité d'autofinancement plus l'apport au fonds de roulement en section d'investissement.

Pour finir, une traduction de ce que le fonds de roulement nous donne en nombre de jours puisque c'est un indicateur dont il est souvent question ici en conseil d'administration. Si les dépenses de l'exercice, toute nature confondue, rapportées à 365 jours, et bien sûr sans traiter les dépenses qui ne génèrent pas décaissement, sont de 221 330 000 €, il nous faut donc 606 000 € chaque jour pour fonctionner. Avec un fonds de roulement de 42 053 000 €, nous aurions de quoi financer 69 jours.

Je reviens un peu sur le résultat puisqu'il va nous falloir, au terme de cette partie du compte financier, dire quel usage nous en faisons. Je rappelle sa valeur précise qui est de 4 623 215,17 € qui, selon nous, pourraient être affectés aux réserves de l'établissement puisqu'il n'existe plus à ce jour de résultat déficitaire des périodes passées à résorber.

Autre point qui sera à approuver : le détail des provisions que nous avons déjà abordé tout à l'heure mais que je vous redonne *in extenso*, notamment dans leur valeur, pour litiges : 170 000 €, pour comptes épargne-temps : 288 186 €, pour congés payés des personnels : 1 422 041 €, pour dépréciation des clients : 850 000 € et pour dépréciation des titres de participation : 350 000 €, soit 3 080 227 €. Nous sommes bien ici sur la valeur des provisions à la clôture et non pas sur l'abondement réalisé au cours de l'exercice. C'est un point qui doit être validé par le conseil d'administration. Nous y reviendrons peut-être pour vote après que Messieurs les commissaires aux comptes nous aient fait part de leurs conclusions.

Le Président.- Messieurs Gérard et Ailloux, à vous de nous faire part de vos conclusions sur notre exercice 2012.

2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2012

M. Gérard.- Mesdames, Messieurs, bonjour. A titre d'introduction, je vais vous rappeler brièvement, puisque c'est tout de même le troisième exercice pour lequel nous intervenons sur la certification de vos comptes, la mission du commissaire aux comptes et la façon dont nous avons travaillé. La certification des comptes de votre université est une conséquence de l'accession aux RCE et donc l'établissement de comptes annuels doivent être certifiés par le commissaire aux comptes.

Pourquoi deux commissaires aux comptes ? Parce qu'il y a également des comptes à consolider et dans ce cas la loi prévoit qu'il y ait un collège de deux commissaires aux comptes. Ce qui ne veut pas dire que nous faisons deux fois le travail, cela veut dire que nous nous partageons les travaux et que nous rendons un avis commun et partagé. Nous signons un rapport commun.

Dans ce cadre, c'est le cabinet Ernst et Young et le cabinet Schacci qui ont été nommés commissaires aux comptes en décembre 2010. Je rappelle que notre nomination avait eu lieu dans le cadre d'un accord-cadre émis par l'AMUE.

Quelle est la mission des commissaires aux comptes ? C'est de mener des travaux d'audit, et on verra comment nous procédons, mais qui se soldent *in fine* par l'expression d'une opinion sur les comptes annuels établie suivant un référentiel comptable qui est l'instruction comptable M9.3. Cette opinion peut être sans réserve, avec réserve ou un simple refus de certification, ce qui est tout de même extrêmement rare. Ce rapport est normé, c'est-à-dire que c'est un rapport assez court. Le rapport le plus court est le rapport sans réserve, et après cela les réserves sont présentées de

façon assez succincte généralement dans ce rapport. C'est un peu le but de notre présentation, ce n'est pas de vous faire une lecture de ce rapport mais quelques commentaires autour de ce rapport pour que ce soit plus compréhensible et plus pédagogique pour vous. L'opinion des commissaires aux comptes porte sur les comptes de l'exercice et non pas le budget. Elle ne porte pas non plus sur des subdivisions ou des analyses de comptes qui pourraient se faire sur des composantes par missions ou autres, c'est vraiment sur les comptes de l'entité dans son ensemble.

Nous travaillons sur la base de diligences qui sont prévues par la loi, sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui détaille un certain nombre de comptes du bilan et du compte de résultat. Notre opinion vient vous dire que nous avons une assurance raisonnable sur les comptes annuels pris dans leur ensemble. Cette assurance raisonnable conduit à vous dire qu'ils ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous travaillons non pas sur une exhaustivité des écritures comptables de tout l'exercice mais bien avec un seuil de signification. Dans nos travaux, nous nous basons aussi sur des tests qui sont étendus mais qui viennent remplir cet objectif de seuil de signification.

Notre mission, comme je l'ai rappelé, est régie par la loi et rappelée par le code de déontologie et également dans le guide méthodologique de la compagnie du commissaire aux comptes.

Les premiers exercices de certification, et là je suis encore dans les généralités, concernant les universités ont couramment été assortis de réserves qui, pour la plupart, touchaient principalement les mêmes domaines que sont les immobilisations, le correct rattachement à l'exercice des charges et des produits, et peut-être d'autres sujets annexes mais principalement ces sujets-là. Sur l'Université de Bourgogne, nous avons aussi pu rencontrer ce type de réserves.

La fiabilité des comptes est bien évidemment un élément clé pour la bonne gestion de l'université, cela vous permet de bien savoir où vous êtes pour savoir où vous allez, et je pense que des comptes certifiés sont un élément de facilitation de dialogue avec la tutelle notamment. En ces périodes où les ressources sont contraintes, il est plus que jamais nécessaire de viser cette fiabilité des comptes.

L'établissement rend effectivement compte de ses activités à son conseil d'administration aujourd'hui et la certification des comptes permet aussi de délivrer une information à des partenaires, que ce soient des clients ou des fournisseurs mais également, je le rappelais il y a un instant, le plus important d'entre eux qui est la tutelle.

Nous intervenons en deux phases : une phase avant la clôture qu'on appelle intérim, en novembre / décembre, et une phase finale sur la validation des comptes annuels. La phase d'intérim est destinée à revoir vos procédures internes et les contrôles que vous opérez sur ces procédures, si ces procédures sont adaptées, si elles sont correctement appliquées. Ceci de façon à ce que nous puissions nous reposer sur les travaux que vous pouvez faire à cette occasion pour définir l'étendue des tests ou des contrôles que nous allons faire pour le contrôle final des comptes. C'est cette appréciation qui dimensionne nos travaux de clôture.

A noter tout de même que nous ne faisons pas une certification d'un côté du contrôle interne et de l'autre des comptes, mais bien une seule et même certification sur les comptes, l'appréciation de contrôle interne ne visant qu'à déterminer la façon dont nous allons travailler et l'étendue des tests de détail que nous allons faire.

Pour mettre les choses en perspective, le décret GBCP vous invite fortement -

c'est un euphémisme - pour l'arrêté des comptes 2015 à avoir une clôture qui sera tenue dans des délais beaucoup plus courts puisque les comptes devront être terminés pour fin février 2016. Ce qui veut dire qu'ils devront être terminés de votre côté mais audités du nôtre. La séance que nous tenons aujourd'hui devra, sur les comptes 2015, se tenir au plus tard le 28 février 2016. Peut-être le 29 si c'est une année bissextile. On aura peut-être un jour de plus pour la première application. Cela veut très clairement dire qu'il serait quasiment indispensable de travailler de façon différente, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on peut espérer gagner quelques jours en serrant quelques boulons, pour parler de façon imagée. Quand on veut gagner plus d'un mois, c'est la façon de travailler qu'il faut peut-être revoir et faire des choses plus continues tout au long de l'année, voire faire un pré-arrêté, et tout cela se fera en partenariat avec nous pour que nous puissions arriver dans de bonnes conditions à un arrêté fiable pour fin février 2016.

J'en parle maintenant, c'est vrai que cela peut paraître un peu lointain mais cela va venir très vite et un certain nombre de méthodes de travail doivent évoluer sur la période. Et il est vrai que s'y prendre quelques années à l'avance n'est pas forcément une mauvaise idée quand on voit déjà le nombre de réserves important qui ont été formulées sur le suivi des réserves il y a 3 ans. Des progrès considérables ont certes été faits, mais on n'est toujours pas au bout de l'exercice sur certains sujets. S'y préparer à l'avance est donc une nécessité.

Sur notre rapport relatif à ce troisième exercice de certification, nous avons formulé trois réserves. Si on regarde les réserves de l'an dernier, il s'agit de deux réserves reprises de l'an dernier et une nouvelle réserve qui est apparue ponctuellement et qui ne devrait pas se répéter dans le prochain puisqu'elle n'existait pas dans l'exercice précédent. C'est à notre sens quelque chose de purement conjoncturel.

Les réserves qui se sont poursuivies sur l'exercice ont trait aux immobilisations. Une a été levée suite à l'intégration du patrimoine qui a été intégré sur les bases des évaluations de France Domaine. En revanche, il reste toujours le sujet de l'inventaire physique qui permettrait de fiabiliser les immobilisations, non pas les immeubles mais tout ce qui est matériel, en faisant un rapprochement entre ce qui existe physiquement et ce qui est enregistré comptablement. Il y a également - et Monsieur Genet en a parlé tout à l'heure - l'absence de fléchage dans certains cas de rattachement des subventions d'investissement avec les immobilisations qu'elles financent.

Sur la réserve qui apparaît cette année ponctuellement, il s'agit d'une insuffisance d'analyse des recettes à classer qui sont généralement, mais encore faut-il mener l'analyse à son terme pour pouvoir l'affirmer, des titres à émettre. C'est de l'argent que vous recevez et pour lequel vous n'avez pas émis de titre. Dans certains cas, cela peut être des titres qui sont émis mais dont l'encaissement n'est pas rapproché. Là, c'est juste une opération de rapprochement qui est à effectuer, qui reste à ce stade. Nous allons rentrer dans le détail de ces réserves dans un instant et vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez à ce sujet.

Je cède la parole à mon confrère.

M. Ailloux.- Sur la présentation des réserves, ce qu'il est important de dire, c'est que ces réserves ont évolué de manière très positive sur les trois années, puisqu'il faut tout de même rappeler le point de départ avec un nombre de réserves qui était notoirement plus important. Il subsiste effectivement des réserves qui sont peut-être les plus dures, à la différence de la réserve que nous avons appelée ponctuelle ou

conjoncturelle, qui sont le terme de l'inventaire physique.

Qu'est-ce que l'inventaire physique des immobilisations ? Il s'agit bien sûr des immobilisations hors immobilier, puisque nous avons levé la réserve cette année. Il s'agit essentiellement du matériel scientifique ou pédagogique, avec un sujet compliqué puisqu'il s'agit de fiabiliser le patrimoine, tout ce que vous possédez et qui est inscrit dans vos comptes.

Les deux remarques à ce sujet ne sont pas faites pour embêter l'université, mais justement pour qu'elle puisse suivre son patrimoine de manière correcte et notamment procéder au retrait, parce que vous accumulez finalement depuis des années des investissements. Certains sont bien entendu utilisés, d'ailleurs en majeure partie, je ne dis pas que la moitié doit être sortie du bilan, mais il y a vraisemblablement un certain nombre de matériels qui sont inscrits dans vos comptes et que vous n'utilisez plus, parce qu'ils sont touchés par l'obsolescence, parce qu'ils n'ont plus d'utilité. Une façon de mesurer justement l'effort d'investissement à faire, c'est de procéder au retrait régulièrement. Si vous ne procédez jamais au retrait, vous ne pouvez pas mesurer avec une grande fiabilité les efforts d'investissement que vous avez à faire. Cela veut dire, premièrement, une opération de démembrement qui peut s'organiser et, deuxièmement, mettre en place une procédure de suivi de mise au rebut pour que la mise à jour se fasse régulièrement. Il ne s'agit pas simplement de faire cela une fois pour toutes.

C'est un premier point et on rappelle le montant, puisqu'on parle de 34 Millions d'Euros pour lequel il n'y a pas eu d'opération de démembrement et de rapprochement avec l'inventaire comptable. Il y a un inventaire comptable mais il n'y a pas d'inventaire physique.

Le deuxième point de réserve, sur lequel je vais aller assez vite parce qu'il a été développé par Monsieur l'agent comptable et par mon confrère, c'est le fléchage des subventions. Ce qui veut dire qu'à chaque financement que vous recevez correspond normalement un investissement. Normalement, le fléchage consiste à faire le rapprochement entre les deux, le financement d'une part et l'investissement. Cela permet aussi de traduire chaque année, en face de ces amortissements, l'effort du financeur. On doit reprendre, au même rythme qu'on dote l'amortissement, l'effort qui a été fait par le financeur.

C'est un sujet dont on espère ne plus parler l'année prochaine puisqu'on est sur des opérations qui ne sont finalement pas si anciennes que cela. Pour ces financements, on parle de 2009 / 2010 / 2011 / 2012. La partie que je qualifierai de très ancienne a donc déjà été faite. Il reste maintenant à bien flécher les financements des quatre dernières années avec les investissements réalisés naturellement sur les quatre dernières années.

La troisième réserve qui apparaît cette année est importante parce que les recettes à classer sont des comptes d'attente. Un compte d'attente, en comptabilité, ne devrait pas exister puisqu'on doit analyser ces comptes pour les traduire dans la comptabilité. Cette traduction peut être des recettes qui n'ont pas été comptabilisées, ce qui veut dire que le résultat et la capacité financière de votre établissement seraient supérieurs. Cela peut aussi être, comme l'a dit mon confrère, des travaux de lettrage de compte, c'est-à-dire que vous avez une créance qui apparaît comme n'étant pas payée mais qui, en fait, a été payée et se retrouve dans ce compte d'attente de recettes à payer. C'est un sujet assez fastidieux et assez long parce qu'il faut bénéficier des informations pour pouvoir les synthétiser, mais c'est un point qui est important eu égard

au montant analysé qui est de l'ordre d'un million sur les deux millions d'euros.

Voilà pour ce qui concerne la présentation des réserves.

Qu'est-ce qui a disparu comme réserves ? C'est la finalisation de l'évaluation patrimoniale et surtout le fait qu'on puisse maintenant avoir un avis sur la manière dont France Domaine a évalué votre patrimoine, les biens mis à disposition par l'Etat ou les collectivités territoriales, puisqu'il n'y a pas que l'Etat. Jusqu'à présent, sur les sites de l'agglomération dijonnaise, on n'avait pas véritablement de méthodologie. On avait de grosses difficultés pour savoir si les terrains avaient été inclus dans l'évaluation, pas uniquement le terrain d'assiette mais l'ensemble des terrains. Grâce à l'évaluation qui a pu être menée en 2012, qui est donc maintenant inscrite dans nos comptes, ces incertitudes ont pu être levées et la documentation qui a été apportée par France Domaine - nous avons eu des échanges à ce sujet - nous semble maintenant satisfaisante pour comprendre la manière dont France Domaine a travaillé. Nous avons donc pu lever ce point de réserve.

En sus des réserves, nous présentons dans notre rapport ce qu'on appelle des observations. Ce ne sont aucunement des sanctions, ce ne sont pas du tout des réserves, ce sont des points qui apportent un éclairage complémentaire. Il y en a deux cette année, une qui subsistera tant qu'il y aura des corrections, qui est liée au fait que les instructions comptables qui vous sont applicables permettent de corriger ce qu'on appelle le bilan d'ouverture pour ne pas grever le résultat de l'exercice. On va prendre un exemple : imaginons qu'un bâtiment n'ait pas été amorti ou qu'un matériel n'ait pas été amorti. L'erreur est découverte et le montant cumulé des amortissements non comptabilisés représente 500 000 €. Ces 500 000 € ne viennent pas en minoration du résultat d'une année, mais viennent corriger le report à nouveau, c'est-à-dire vos réserves à due concurrence. C'est la première observation liée à la mise en place de ce dispositif.

La deuxième observation est importante en termes de mode de gestion, et c'est très bien puisque cela va dans ce qui va devoir vous être appliqué obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2013. Pour les matériels qui ont fait l'objet de subventionnement, cette année l'université va comptabiliser les subventions d'investissement et non pas le produit reçu en produit d'exploitation. C'est-à-dire que maintenant on va avoir un *matching* qui sera bon entre la dotation aux amortissements sur ces biens et la reprise des subventions.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur le rapport. Il reste un peu de travail pour 2013, ce sont les deux dernières slides. Sur 2013, sur la comptabilisation des immobilisations, il reste un point d'amélioration sur les durées résiduelles d'amortissement qui sont imputées sur les biens immobiliers. Certes, le conseil d'administration a voté une durée. Nous nous interrogeons sur la pertinence d'une durée unique quel que soit l'état des bâtiments. C'est-à-dire que vous avez effectivement un patrimoine qui a été construit à des périodes différentes, cela va de 1957 aux années 2000. Amortir sur une même durée l'ensemble des bâtiments n'est peut-être pas adapté. On se pose cette question et je pense qu'il faudra réfléchir ensemble à peut-être faire évoluer un peu cette pratique sur les durées résiduelles d'amortissement.

Le deuxième point qui est important, sans insister trop lourdement, c'est la mise en place de procédures de suivi physique des immobilisations, qui peuvent se faire par divers modes d'opérations, il y a différentes modalités qui peuvent être engagées sans que ce soit le big-bang ! Ce sont des opérations d'envergure.

Le troisième point est important pour les UMR, pour les laboratoires, puisqu'en 2013 devrait être produit un nouveau texte sur les modes de comptabilisation des cofinancements d'actifs. C'est-à-dire lorsqu'un actif a été cofinancé par l'université mais aussi le CNRS, par exemple, ou un autre organisme de recherche, il y a une clarification des modes de comptabilisation de l'actif : qui doit le comptabiliser ? Quel partenaire et à quel montant ? C'est effectivement des feuilles de route, si je peux me permettre de parler ainsi, pour 2013 sur les comptabilisations.

Sur les subventions d'investissement, je crois que tout a été dit, c'est le fléchage continu, le finaliser et puis aussi tenir compte d'un nouveau texte comptable sur le financement de l'actif. C'est-à-dire que dorénavant, quel que soit le financeur, que ce soit l'Etat ou d'autres, à partir du moment où un financement se rattache à un actif, il devra suivre le parallélisme de l'amortissement. Ce qui devrait être assez peu impactant chez vous.

Enfin, sur les recettes, renforcement du process de suivi et d'analyse des comptes d'attente, donc le compte de recettes à classer. C'est donc avoir sans doute une organisation un petit peu différente pour mener des analyses plus dans les délais. C'est d'autant plus important que les délais vont se raccourcir.

Dernier point : là aussi, un nouveau texte va voir le jour sur la recherche, sur les conventions pluriannuelles de recherche, avec l'abandon progressif des ressources affectées. Là aussi, les pratiques comptables de l'établissement font que les charges sont appréhendées au même rythme que les produits, ce qui ne devrait donc pas avoir d'impact en termes de résultat mais un impact en termes de présentation des comptes.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions.

Le Président.- Merci infiniment, Messieurs, pour cette présentation qui est très didactique. Avant d'ouvrir la discussion et de soumettre *in fine* à l'approbation du conseil d'administration ces comptes et votre rapport, ainsi que l'affectation du résultat aux réserves et l'approbation des provisions, je voudrais faire deux commentaires rapides.

Tout d'abord dire qu'on voit très bien, à travers ce travail que vous faites avec nous et ce regard extérieur que vous nous apportez, la nécessité absolue d'avoir cette procédure de certification qui est finalement un levier pour améliorer continuellement nos procédures internes de fonctionnement. Je pense que tout le monde a bien compris que finalement, sur cet exercice 2012 par rapport à 2011, une réserve tombe, une autre réserve apparaît et qu'au bout du compte, la traduction que nous devons tous en faire, c'est que la qualité est une démarche permanente dans laquelle l'ensemble de l'établissement doit s'engager.

La deuxième remarque que je voudrais vous faire, c'est que vous avez tous bien compris qu'indépendamment de ces réserves qui sont des réserves techniques et de procédure, la situation financière de l'établissement à la fin 2012 est bonne. Elle est plutôt meilleure qu'elle ne l'était en 2011 puisque le résultat est positif, il est de 4,6 M€ à la fin de l'exercice alors qu'il était 3,7 M€ l'année passée. Un résultat qui est donc positif. Je vous rappelle l'importance d'avoir ce résultat positif, vous savez tous qu'environ 25 % des universités ont actuellement un résultat négatif. Vous vous souvenez qu'avec un résultat négatif deux années consécutives, c'est la tutelle Etat qui est fondée à prendre les décisions budgétaires.

Un compte de résultat positif qui s'améliore encore par rapport à ce qu'il était l'année passée, surtout une capacité d'autofinancement qui augmente, elle était

d'environ 6 millions sur l'exercice 2011, elle est de 9 millions sur l'exercice 2012. Elle s'explique pour à peu près un tiers par une amélioration de notre capacité à créer de la richesse et à peu près pour deux tiers sur cet exercice comptable entre l'amortissement et la neutralisation. Quoi qu'il en soit, cela veut dire que nous sommes capables d'investir pour 9 M€. C'est un signal positif et je vous dirai dans quelques minutes la traduction politique que je voudrais en faire en termes d'investissements.

Troisièmement, le fonds de roulement qui était de 31 M€ en fin d'année 2011 est de 42 M€ en fin d'année 2012. Il faut relativiser, c'est mieux, ce fonds de roulement augmente mais en parallèle, pour des raisons très techniques que je serais incapable d'expliquer, le besoin en fonds de roulement augmente, c'est-à-dire qu'en réalité la marge disponible n'est pas aussi importante que ce delta entre 31 M€ et 42 M€.

Quoi qu'il en soit, il est clair que suite à ces trois grands indicateurs, la synthèse qu'on peut en tirer est que notre établissement crée de la richesse et se met en situation d'investir pour préparer son avenir. Au bout du compte et malgré les imperfections en termes de procédures qui viennent de nous être rappelées et que nous devons travailler, les indicateurs d'équilibre financier sont plutôt positifs. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction aux questions que vous ne manquerez pas de poser.

Y a-t-il des commentaires ou des interrogations ?

M. Dereux.- Je voudrais tout d'abord féliciter l'équipe en place pour ce résultat. Cela fait plaisir d'entendre qu'il y a une structure publique qui ne file pas dans le rouge cette année. C'est une bonne nouvelle pour notre université et notre capacité à entreprendre des nouveaux investissements. Je me félicite d'entendre ces résultats.

Ensuite, j'ai un commentaire un peu étonné suite à votre explication sur les inventaires. En ce qui me concerne, je suis directeur d'un laboratoire où les inventaires sont tenus. Par contre, il est vrai que je n'entends jamais que la maison université nous les demande. A ma connaissance, depuis que je suis à l'Université de Bourgogne, à chaque fois qu'on commande un matériel, il est bien entré dans un inventaire. En tout cas, au niveau d'une UMR CNRS, c'est une obligation et on a bien ce genre de données qui existent quelque part. Je ne dis pas que cela se fait partout, mais comme nous sommes une UMR qui représente tout de même un budget significatif, nous avons déjà des montants significatifs où l'inventaire est tenu et je présume que les autres unités CNRS sont dans le même état, parce que je crois que le CNRS nous le demande.

C'est juste une remarque. Je ne doute pas de votre analyse globale, mais je crois que c'est une question de management puisqu'il est certain que ces informations existent quelque part.

M. Ailloux.- Ce que vous avez dit n'est pas du tout contradictoire avec notre remarque.

M. Dereux.- Je ne voulais pas vous contredire, je suis juste étonné.

M. Ailloux.- Qu'il y ait des inventaires comptables de suivi des matériels, c'est de la gestion et j'imagine que c'est fait correctement et de manière la plus scrupuleuse. Par contre, ce qui n'est pas fait, c'est périodiquement de rapprocher votre inventaire de l'inventaire comptable pour s'assurer qu'il n'y ait pas des matériels qui ne sont plus utilisés.

M. Dereux.- Cela, je l'ai bien compris.

M. Ailloux.- Il s'agit donc de ce rapprochement, ce qui fait d'ailleurs qu'il n'y a aucun retrait dans les comptes alors qu'il est clair que depuis 20 ans il y a sûrement des matériels qui ne sont plus utilisés.

M. Dereux.- Ce que je vous dis, c'est qu'au niveau d'une UMR CNRS ce travail est déjà fait, il suffit de le collecter. Je crois que j'avais déjà fait cette remarque l'an dernier puisque cette remarque existait déjà.

Le Président.- Ce chantier va être mis sur les rails activement, je pense que Géraldine va s'en emparer.

Merci Alain, parce que si ce que tu dis est exact - et ça l'est - cela sous-entend qu'on a tout de même beaucoup d'UMR CNRS qui sont précisément les unités les plus consommatrices de gros matériels, de gros équipements, c'est donc peut-être quelque chose qui va faciliter la situation de l'établissement pour faire cet inventaire que nous devons absolument faire.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

M. Jules.- Concernant le fonds de roulement (41 Millions), j'ai bien noté que tu précisais que parallèlement à son augmentation il y avait une augmentation du besoin en fonds de roulement. Je crois que l'année dernière, j'étais déjà intervenu en posant cette question : à quel niveau estime-t-on raisonnable d'avoir un fonds de roulement ? Je pense que, de nouveau, la question se pose : à quel niveau estimons-nous nécessaire d'avoir un fonds de roulement ? Parce que l'augmenter pour l'augmenter, sachant que de nouveau, si nous faisons le rapprochement avec le débat que nous avons eu concernant le budget de l'université, eh bien les composantes ont de moins en moins et, pour autant, on a l'impression que l'université est de plus en plus riche. Il y a donc quelque part un problème que j'ai du mal à comprendre.

Le Président.- Il n'y a précisément pas de problème. Il y a plutôt une solution, parce qu'avoir une situation financière saine est plutôt quelque chose dont nous devons collectivement nous réjouir.

Je veux dire deux choses. Pour moi, indépendamment des réserves techniques qui sont faites, sur lesquelles nous devons travailler parce que je suis très attaché à cette exactitude de nos procédures, ce qui est en train de se passer et ce que nous sommes en train de voir est d'une certaine façon la parfaite validation des grands principes financiers et budgétaires que je cherche à appliquer depuis plusieurs années, qui consistent à dire que dans cette université qui était - rappelez-vous de 2007 - dans une situation de quasi déficit, nous devons être extrêmement rigoureux sur la gestion du fonctionnement de façon à améliorer notre fonds de roulement, ce qui va nous permettre d'investir et de préparer l'avenir. Nous en sommes là aujourd'hui.

Je pense effectivement, Jean-Charles, que malgré ce delta qui fait que sur les 42 Millions tout ne correspond peut-être pas réellement à de l'augmentation du fonds de roulement complètement disponible, au bout du compte nous sommes maintenant dans une situation qui va nous permettre de mener une politique d'investissement qui va être

très ambitieuse, mais précisément encore fallait-il que nous fassions collectivement les efforts pour y arriver.

Je voudrais vous dire aujourd'hui que j'ai décidé qu'au mois de juillet, au moment de la DBM 2, nous allons prélever sur ce fonds de roulement de façon à réalimenter les 5 programmes pluriannuels d'investissement que nous avons annoncés au budget 2012, qui ont été créés pour le budget 2013. Nous allons mettre, sur ces programmes pluriannuels d'investissement :

- 500 000 € de plus sur le PPI infrastructures sportives ;
- 500 000 € de plus pour le PPI rénovation des travaux pratiques ;
- 500 000 € de plus pour le PPI maintenance des sites territoriaux ;
- 500 000 € de plus sur le PPI projets innovants des composantes ;
- 1 M€ de plus sur le PPI infrastructures numériques.

Voilà la réponse qui est faite. Mais si nous sommes aujourd'hui en capacité d'investir massivement sur ces 5 grands axes prioritaires, c'est bien parce que nous avons été également en mesure de dégager les marges financières nécessaires.

Je voudrais également vous dire que nous avons pris la décision, Géraldine et moi, parce qu'il faut que notre politique soit équitable, que sur les investissements qui seront réalisés sur ces PPI, la charge de l'amortissement sera prise en central. C'est-à-dire que la charge de l'amortissement correspondant ne sera pas portée à la charge des composantes.

Voilà la meilleure réponse que je puisse apporter, Jean-Charles, à 5 ou 6 années d'une politique qui a été rigoureuse mais qui a complètement atteint ses objectifs et qui va maintenant nous permettre de mener une politique très ambitieuse dans tous les grands domaines. Vous conviendrez avec moi que les infrastructures sportives, c'est la qualité de vie sur nos campus, que le numérique est le système nerveux central de l'université. Concernant les TP, j'ai bien entendu tout ce que nos collègues des disciplines expérimentales ont dit sur la désuétude des TP. Pour les sites territoriaux, c'est afficher la politique des sites territoriaux. Pour les projets innovants des composantes, c'est pour tout le monde. Tous ces projets que tout le monde a souhaité financer depuis des années et que, depuis des années, nous n'avons pas réussi à financer, cette année on peut le faire.

Dernière chose : je vous annonce aujourd'hui que nous ouvrirons en 2014 deux autres programmes pluriannuels d'investissement qui seront soumis au vote au budget en décembre 2013 pour 2014. Deux grands programmes pluriannuels d'investissement, un qui va s'appeler "Infrastructures scientifiques et plateformes", qui va nous permettre de financer, d'apporter des équipements scientifiques aux laboratoires. Il va venir compenser le désengagement relatif lié au fait qu'à partir de l'année prochaine les programmes FEDER ne vont plus financer que les projets qui seront retenus dans le cadre de la spécialisation intelligente.

La spécialisation intelligente est quelque chose que nous devons tous comprendre, qui a sa nécessité et dont on doit comprendre la nécessité. En même temps, c'est quelque chose qui est générateur de danger puisque si on focalise la totalité des investissements sur deux à trois grands domaines, il n'y aura forcément plus d'investissement FEDER sur le reste. Or, l'avenir à 30 ans est sur les innovations que nous allons pouvoir faire émerger.

On crée donc en 2014 un PPI infrastructures scientifiques et plateformes qui financera les infrastructures scientifiques et les plateformes, c'est quelque chose de

cohérent avec la politique des plateformes qu'on engage dans le cadre du grand campus, et un 7^{ème} PPI qui sera le dernier. C'est quelque chose qui me tenait à cœur et que nous n'avons pas réussi à faire avant, qui est : rénovation du bâtiment Droit Lettres. La rénovation du bâtiment Droit Lettres était un grand projet structurant. Je ne parle pas de trois coups de pinceaux, il s'agit d'une vraie rénovation du bâtiment Droit Lettres que nous allons mener dans le cadre d'un programme pluriannuel à hauteur d'environ 1 M€ par an pendant 3 ans. Ce qui permettra d'engager un vrai programme structurel sur le bâtiment Droit Lettres.

Chers amis, tout le monde a subi une politique qui a été rigoureuse pendant des années, mais vous voyez aujourd'hui les fruits de cette politique qui est une politique rigoureuse. C'est quelque chose dont nous devons être collectivement fiers, il faut la mettre en regard de la situation financière de la plupart des universités françaises, de beaucoup d'universités françaises, et il faut que chacun comprenne bien que nous sommes engagés dans un avenir sur tous les pans de l'activité de notre université.

Dernière chose que je voulais vous dire, parce que tout cela est pensé et réfléchi, le corollaire du fait que la charge d'amortissement ne reposera pas sur les composantes, c'est que c'est l'établissement qui va décider des priorités d'investissement. C'est normal. Mais je peux vous assurer qu'avec 3 millions plus ce que nous allons mettre, je pense que chacun pourra tirer bénéfice de cette politique. C'est donc l'établissement qui va prendre les décisions d'investissement dans le cadre de la nouvelle commission des investissements que nous avons mise en place. Les investissements que nous allons faire seront ciblés sur des investissements qui sont générateurs d'économies, qui sont générateurs de l'amélioration de la gestion, d'amélioration du fonctionnement. Ce faisant, nous allons générer des économies de fonctionnement supplémentaires. Les deux grands axes que je veux imprimer en matière de ventilation des économies de fonctionnement que nous allons faire, c'est l'internationalisation de l'établissement. Vous savez que c'est une de mes grandes priorités. On ne sera une grande université que si nous avons une grande politique à l'international.

Le deuxième axe sur lequel je veux mettre l'accent concerne la vie étudiante, parce qu'on ne sera une grande université que si on arrive à développer nos campus pour qu'ils soient très attractifs pour tous les étudiants.

Maintenant, le cap est tracé : 7 grands programmes pluriannuels d'investissement et la reventilation de toutes les ressources de fonctionnement sur l'international et sur le fonctionnement. Pour le reste, on va continuer exactement la même politique de rigueur. On va continuer à maîtriser nos heures complémentaires, comme nous avons appris à le faire, peut-être même encore un peu plus. On va continuer à avoir une politique de fonctionnement qui soit rigoureuse parce que je pense que c'est la clé qui va nous permettre de nous préparer pour l'avenir et pour être une très grande université pour l'avenir.

Je voulais vous dire cela assez solennellement aujourd'hui parce que ce qui se passe est en quelque sorte la validation de tout ce qui a été construit au bout de quelques années. C'est aussi la validation de la confiance que toute la communauté m'a faite en m'élisant à la présidence. J'ai bien conscience de l'honneur qui m'a été fait. Je voulais porter tout ceci et vous voyez que nous sommes sur le bon chemin, tous ensemble.

J'espère avoir répondu à ta question, Jean-Charles. On va utiliser notre argent,

sois rassuré, notre fonds de roulement n'est pas fait pour s'asseoir dessus, mais il fallait qu'on en arrive là.

M. Jules.- Finalement, ma remarque sur le fonds de roulement n'était pas aussi stupide, puisqu'elle t'a permis de tracer les grandes orientations financières sur les deux ou trois prochaines années. Moi qui suis dépensier par nature, je trouve que c'est une bonne nouvelle que l'université se remette à dépenser. Je le dis comme je le sens : je pense que c'est une bonne nouvelle que l'Université de Bourgogne se remette à dépenser. On dit toujours que, lorsqu'on demande aux gens de se serrer la ceinture, si on leur donne des perspectives ils l'acceptent mieux. Croyez-moi : ils commençaient à l'accepter de plus en plus mal ! Je pense donc que c'est une bonne nouvelle que d'annoncer que de nouveau l'université pourra dépenser. J'espère qu'on ne court pas à la crise de foie, parce que là tu vas nous "blinder" pour un moment !

Sur les investissements, je pense que tu nous donnes une bonne nouvelle. Il faudra tout de même veiller, lors de l'élaboration des prochains budgets, au fonctionnement. Parce que je peux dire que sur le fonctionnement également, les composantes se sont serré la ceinture et qu'il faudra quelque part en tenir compte lors de l'élaboration du prochain budget, donner un peu de mou en fonctionnement aux composantes est quelque chose qu'elles attendent un petit peu.

Le Président.- Je ne crois pas que nous donnerons du mou. Honnêtement, je pense qu'on va maintenir le cap tel qu'il est. La plus grande rigueur s'impose à nous en terme de fonctionnement, c'est précisément parce qu'on arrivera à maintenir ce cap qu'on arrivera à investir. Il nous faut distinguer dépenses et investissements. Ce qu'on va faire, ce n'est pas dépenser, on va investir. Investir, c'est préparer l'avenir. Si on met un million d'euros dans le numérique, ce ne sont pas des dépenses, c'est de l'investissement pour l'avenir. Si on met 500 000 € pour faire une salle de sport et un terrain de sport en synthétique, ce n'est pas de la dépense, c'est de l'investissement pour l'ensemble de la communauté et précisément pour la qualité de la vie étudiante.

J'y tiens, et tant que je serai président, nous maintiendrons ce cap d'une politique qui sera une politique de fonctionnement, qui sera rigoureuse, qui nous maintiendra un socle de fonctionnement minimal. Mais c'est via les investissements que la communauté verra le bénéfice.

Une dernière chose. Ce que nous ventilons, c'est la DGF, c'est la dotation. Rien n'empêche les collègues et la communauté d'aller chercher des ressources propres également pour améliorer le fonctionnement. Je suis bien d'accord, cela n'a pas la même facilité pour tout le monde. C'est précisément le rôle du fonds de roulement que de reventiler pour assurer l'équité entre les différentes composantes.

M. Jules.- Ces derniers temps, nos politiques ont pour habitude de dire que la maîtrise des dépenses, ce n'est pas forcément la rigueur. Or, tu as utilisé le terme "rigueur" concernant le fonctionnement. Je prends à témoin par exemple Laurent Brachais, en face de moi, qui est dans la composante ESIREM qui, en termes de fonctionnement, et je pense que tu ne me contrediras pas, est à la limite pour faire fonctionner les TP, pour faire fonctionner tout un tas de choses. Ma composante IUT a la chance de pouvoir récupérer beaucoup de taxes d'apprentissage, beaucoup plus que la majorité des autres composantes, mais la taxe d'apprentissage, ce n'est justement

pas du fonctionnement et en termes de fonctionnement, les formations professionnalisantes coûtent très cher. On a contraint ce fonctionnement pendant des années, quand je dis "laisser un peu de mou", cela ne veut pas dire dépenser à outrance. Cela veut dire permettre aux composantes d'acheter ce qu'il faut pour bien faire fonctionner justement l'investissement.

Le Président.- Cela se discute. Ce que je voulais dire, c'est qu'on maintiendra le cap d'une politique. Je le dis en pensant à un article paru dans Le Monde d'hier dont le titre était : "Il ne faut pas confondre l'austérité et la rigueur". On ne va pas être dans une politique d'austérité mais on maintiendra le cap d'une politique qui sera rigoureuse.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que si on a des marges en fonctionnement, les crédits qui restent disponibles - et j'anticipe la discussion que nous allons avoir dans quelques minutes à propos des questions de ressources humaines - doivent aussi nous permettre de mener une politique indemnitaire qui est celle pour laquelle on a mis en place les premiers jalons cette année dans le cadre de discussions approfondies avec les organisations syndicales. Et je souhaite qu'à l'avenir on puisse donner encore plus d'ambition à notre politique indemnitaire parce qu'il y a à faire, et il y a aussi des marges qui devront être mobilisées sur la politique indemnitaire.

Il y a aussi une chose que j'avais promise et qu'on n'a pas pu faire cette année, et je voudrais qu'on le fasse, c'est une prime d'excellence pédagogique, comme il y a une prime d'excellence scientifique. On a pris cet engagement, on n'a pas pu encore le faire, cela se fera sur le mandat.

Il y a aussi des besoins importants en terme de politique indemnitaire sur lesquels on va devoir redéployer des marges.

M. Delmas.- A cela s'ajoutait aussi l'enveloppe sur les comités de sélection qui est venue aider les composantes en ne modifiant pas la DGF initiale pour chaque composante. Il y a aussi le soutien à l'amortissement qui est à noter.

Mme Gerrer.- En tant que Doyen de l'UFR Langues et communication, je voudrais dire combien je suis heureuse de la création de ce PPI concernant le bâtiment Droit Lettres. Je pense que les habitants du bâtiment Droit Lettres ne craignent pas les crises de foie et sont très heureux de l'accord financier qui va permettre cette restructuration et remise en état du bâtiment.

Le Président.- Merci Marie-Geneviève.

M. Jules.- C'est une demande de précision aux commissaires aux comptes. Vous suggérez de distinguer l'amortissement suivant le type de bâtiment. Par exemple, un bâtiment construit par Bouygues dans le cadre d'un PPP serait-il amorti sur une durée beaucoup plus courte qu'un bâtiment construit en maîtrise d'œuvre publique par un constructeur local ? C'est cela ? Encore que le PPP, c'est le mandataire qui prend l'amortissement, mais en gros c'est cela ?

M. Ailloux.- Non.

M. Jules.- Je me suis donc trompé !

M. Ailloux.- Normalement, tel qu'est calculé l'amortissement, notamment si un jour vous avez la dévolution patrimoniale, vous devrez supporter l'intégralité de la dotation aux amortissements. Effectivement, les termes de "pelote" ou de "réserves" qui ont été utilisés à un moment donné, c'est bien cela, c'est se mettre de côté une part du résultat destinée, lorsqu'il faudra refaire la toiture, et avoir suffisamment de réserves pour le faire.

Vous voyez bien que dans un bâtiment qui a été construit en 2005, la toiture est quasiment neuve aujourd'hui, et un bâtiment qui a été construit en 1957, la toiture du bâtiment de 1957 sera vraisemblablement refaite avant celui de 2005.

M. Jules.- Ce n'est pas sûr !

M. Ailloux.- Il peut donc paraître intéressant de moduler les durées d'amortissement pour tenir compte de cet état. C'était cela notre réflexion.

Actuellement, vous avez des durées uniques. Que le bâtiment soit neuf ou qu'il ait 60 ans, c'est la même durée. Cela nous paraît sans doute améliorable.

M. Gérard.- Pour le dire autrement, c'est au moment où vous devez renouveler l'immobilisation qu'il faut que la précédente soit totalement amortie.

Le Président.- Jean-Emmanuel Rollin voulait intervenir, ainsi qu'Alain Dereux, avant de clore le débat sur ce thème parce que l'heure avance.

M. Rollin.- Je profite du fait que vous annoncez la création d'un PPI rénovation du bâtiment Droit Lettres qui en a besoin, il n'y a pas de souci, pour vous rappeler, puisqu'on parle du fonds de roulement qui serait destiné à des investissements futurs, que je vous avais interrogé lorsque vous êtes venu à Gabriel sur la rénovation de Gabriel, la mise en conformité des bâtiments, parce que je sais qu'il y a deux bâtiments qui sont problématiques. Vous m'aviez dit qu'il y avait un schéma qui serait fait, un plan. Ne serait-ce pas le moment de réfléchir dans le cadre d'un PPI un peu plus global, peut-être avec un fonds plus important, sur ces bâtiments qui ont besoin d'être mis en conformité et qui vont le nécessiter très rapidement ?

Le Président.- Je crois que votre interrogation, lorsque nous étions venus à Gabriel, portait sur la mise en conformité sur les normes handicap et accessibilité handicap.

M. Rollin.- Le plan avait été reporté parce que c'était un coût financier important.

Le Président.- Tout à fait. C'est une question qui est imminente, elle est importante mais elle relève d'un autre questionnement. Sur le bâtiment Droit Lettres, c'est vraiment un travail de restructuration majeur qu'on doit faire, en particulier sur l'isolation thermique du bâtiment, comme on a pu le faire sur Mirande dans le cadre de l'opération campus. C'est quelque chose que nous n'avons pas été en mesure de faire sur Droit Lettres et il faut qu'on entame un travail vraiment structurel sur ce bâtiment.

Sur la problématique de l'accès handicap, c'est une problématique globale au

niveau de notre université, pas forcément et exclusivement sur Gabriel. Je n'ai pas tout le détail en tête. Anne Girollet n'est pas là, mais on a bien en tête cette problématique. Je ne pense pas qu'elle doive relever spécifiquement de notre fonds de roulement. Je pense que c'est quelque chose qui est beaucoup plus global, qui concerne aussi nos relations avec l'Etat. Ce n'est pas forcément quelque chose qui relève de notre autofinancement à partir de notre fonds de roulement.

M. Dereux.- Je suis content d'entendre ces différentes annonces. En tant que directeur de laboratoire, je pense que celle qui concerne le PPI sur les infrastructures scientifiques tombe particulièrement au bon moment, puisque nous sommes en train de discuter de la restructuration du profil recherche de l'université. Il y a effectivement beaucoup de craintes qui sont apparues chez les personnels investis en recherche de voir le FEDER se contracter. Pour pouvoir entrer dans la logique du FEDER, il était important d'avoir ce dispositif de compensation. Je trouve qu'il tombe particulièrement à pic qu'on nous annonce cela maintenant alors que nous sommes en train de discuter de cette restructuration.

Le Président.- Ce qui montre l'importance d'avoir une stratégie de long terme, une vision de long terme. Au bout du compte, tout cela va s'intégrer dans la vision que nous avons sur les plateformes et la mise en politique, puisqu'on veut monter un conseil d'orientation stratégique des plateformes à l'échelle du grand campus. C'est une action que nous devons penser avec nos partenaires du grand campus. On investira sur les plateformes, mais dans une stratégie qui sera une stratégie raisonnée.

M. Baccon.- Je voudrais t'assurer du soutien de la majorité étudiante pour le développement de cette politique d'investissement qui est plutôt cohérente. Nous sommes surtout heureux d'entendre que la vie étudiante doit faire partie des facteurs importants à développer, parce que la vie étudiante est facteur d'une meilleure qualité de vie pour les étudiants, d'une meilleure qualité d'études, de réussite dans les études, et donc d'une meilleure attractivité dans cette université. Sur cette ligne-là, nous serons totalement derrière toi pour te soutenir.

Le Président.- Merci Jean-Baptiste. Vous savez tous à quel point je suis engagé sur ce thème, ce n'est pas une vision factice, c'est que je suis intimement convaincu que la vie étudiante globalement, ainsi que l'international sont deux leviers qui font qu'on devient un jour une très grande université. Parce qu'une très grande université dans laquelle il n'y aura pas d'étudiants n'aurait pas grand intérêt.

M. Loquin.- Simplement une suggestion. Tu connais mon attachement pour l'international, y aura-t-il un jour un débat sur cette politique internationale ? Il serait intéressant qu'il y ait un débat sur les grandes lignes directrices de ta politique en la matière.

Le Président.- Nous avons déjà engagé un débat. Dans le cadre du CEVU, nous avons déjà débattu de façon active sur la construction de masters à l'international. Ce débat s'est donc déjà engagé.

Nous en avons discuté avec Bénédicte, nous avons envie - mais je ne sais pas

quand sur le mandat - de mettre en place un grand colloque sur la politique internationale des universités, ce qui nous permettrait justement de débattre de façon approfondie sur ce sujet.

M. Thomas.- Pour abonder dans le sens de ce que disait Marie-Geneviève et peut-être faire le lien aussi avec l'international, parce qu'on a globalement un campus assez beau, qui impressionne les professeurs étrangers que nous recevons, par sa qualité, ses espaces verts, son architecture qui est tout de même de belle qualité. Lorsqu'on les emmène à la faculté de Droit, malheureusement le contraste est assez saisissant. Je me félicite donc effectivement du fait que, grâce aux efforts réalisés, nous allons pouvoir éviter d'avoir encore des infiltrations d'eau dans le bâtiment, ce qui devenait urgent et je crois que c'est vraiment une très très bonne chose.

Le Président.- Merci. Dès 2013, nous allons mandater un cabinet d'architectes, de consultants qui vont venir nous aider à faire un plan de restructuration du bâtiment Droit Lettres sur 3 ans. Nous allons lancer cette opération en 2013 pour pouvoir être opérationnel dès l'année 2014.

J'ai envie que les années qui viennent soient des années d'investissements massifs et tu as raison de souligner à quel point notre campus est exceptionnel. Nous avons un campus qui est facteur d'attractivité exceptionnelle pour tous nos étudiants. C'est du reste la première chose que la Ministre a dite lorsqu'elle est arrivée ici. Elle a été stupéfaite par la qualité de l'urbanisme de notre campus. C'est un atout sur lequel il nous faut capitaliser.

3. Vote des comptes annuels 2012

Le Président.- S'il n'y a pas d'autre remarque, je me tourne vers Gilles, nous devons soumettre à votre approbation le compte financier, les rapports des commissaires aux comptes, en particulier l'approbation du compte de résultat aux réserves.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (27 pour)

Je dois également soumettre à votre approbation les provisions telles qu'elles vous ont été présentées par Gilles dans son exposé.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou des refus de vote ?

Unanimité (27 pour)

Je vous remercie. Tout ceci est adopté.

Je remercie encore les commissaires aux comptes qui nous accompagnent, qui nous guident, qui nous aident depuis 3 ans, et qui vont continuer encore à le faire pendant 3 années. Merci infiniment, parce que je crois que votre regard nous est précieux.

Merci à Gilles et aux services financiers pour le travail extrêmement difficile que vous faites et que vous faites de votre mieux. Nous allons maintenant passer au point suivant qui est la DBM1.

4. Compte rendu et vote de la DBM1/2013. Vote du plafond global des emplois

Le Président.- Dominique, tu as la parole sur la DBM1/2013.

M. Delmas.- Merci Monsieur le Président. Après avoir vu le compte financier et le rapport des commissaires aux comptes, on va voir tout d'abord la partie reports. Ensuite, le plafond global d'emplois et nous terminerons justement par cette DBM1.

En ce qui concerne les reports, conformément à l'article 7 du décret de 2008 relatif au budget et au régime financier, bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, l'ordonnateur peut reporter sur l'exercice budgétaire tout ou partie des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des programmes pluriannuels d'investissement et des contrats de recherche pluriannuels en cours.

Le montant des reports est porté à la connaissance du conseil d'administration à l'occasion justement de cette première modification budgétaire de l'exercice. Ce principe de report a donc été appliqué à la fois aux PPI en ce qui concerne les investissements, aux conventions de recherche pour les investissements et fonctionnement.

Les reports portent sur les crédits en dépenses, en recettes et les reports concernent les crédits recherche et hors recherche, principalement les PPI. Dans certains cas, ces reports ont pu faire l'objet d'ajustements à la baisse au regard bien sûr des besoins des composantes ou services.

Tout d'abord en ce qui concerne les dépenses, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un peu plus 3 Millions. Vous sont listées ici les différentes dépenses de fonctionnement : achats, gestion de stocks, services extérieurs, impôts et taxes, charges de personnel, charges de gestion courante, pour un total d'un peu plus de 3 Millions.

Maintenant, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, celles-ci s'élèvent à un peu plus de 11 M€. Vous sont à la fois indiqués le montant recherche et le montant hors recherche : concessions, droits, brevets, constructions, installations techniques, collections, les autres immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles en cours et incorporelles en cours.

En ce qui concerne maintenant les dépenses d'investissement, elles s'élevaient à 11 M€. Si on les additionne aux dépenses de fonctionnement (3 M€), on obtient un total de 14 M€ qui se répartit comme suit : en recherche pour un peu plus de 8 M€ et presque 6 M€ pour la partie hors recherche.

Les recettes de fonctionnement sont à un peu plus de 2,7 M€. Elles concernent essentiellement la recherche, ventes et prestations de service, subventions d'exploitation, en sachant qu'on a un peu plus de 1,5 M€ qui sont en provenance de la Région Bourgogne.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles s'élèvent à presque près de 3 M€ avec le montant recherche : Etat, Région, Union européenne, les autres organismes, les subventions d'investissement, et puis le montant hors recherche pour un peu plus de 1 M€. Il s'agit de la DSI, le STU et les PPI. Pour les recettes

d'investissement (2,9 M€) plus des recettes de fonctionnement (2,7 M€), on obtient un total d'un peu plus de 5,7 M€ qui se décompose comme suit : 4,7 M€ pour la recherche et un peu plus de 1 M€ pour la partie hors recherche.

Tous ces reports s'équilibrent avec, pour la partie première section, pour le fonctionnement à peu près 3 M€ en dépense, pour la partie recettes : 2,7 M€. Ce qui génère un déficit de première section de 358 788 € pour équilibrer notre première section à un peu plus de 3 M€.

En ce qui concerne la partie investissement, ces 358 000 € qui constituent notre déficit de fonctionnement vont constituer ici notre insuffisance d'auto-fonctionnement. On a également une partie investissement en dépenses qui est de 11 M€. En ce qui concerne les recettes, nous avons 2,9 M€, ce qui génère ici un delta qui sera prélevé sur le fonds de roulement d'un peu plus de 8,4 M€ pour arriver ici à l'équilibre à 11 424 841 €.

Quels sont les impacts de ces reports sur le fonds de roulement prévisionnel ? Notre fonds de roulement au 31 décembre 2012, comme l'a indiqué Monsieur Genet, est d'un peu plus de 42 M€. Ce qui représente une augmentation de ce fonds de roulement par rapport à notre inscription au budget primitif 2013 de plus 3,4 M€.

En ce qui concerne les conventions ressources affectées et virements, c'est négligeable : 225 €. Des prélèvements du fonds de roulement dus aux reports pour un peu plus de 8 M€. Soit un fonds de roulement prévisionnel au 3 avril 2013 de 37 118 727 €.

Il vous est demandé de prendre acte de la transmission de cette information sur les reports.

Vous avez peut-être des questions à ce sujet avant de passer au plafond global d'emplois ?

Le Président.- Il n'y a pas de questions ? Ça, au bout du compte, c'est la DBM1.

M. Delmas. – Non

Mme Gigarel.- C'est bien la DBM1. Par rapport au calendrier de l'année dernière, les reports étaient pris en compte lors de la DBM2. Cette année, dans le cadre de la préparation du budget primitif, nous avons demandé aux composantes de prendre en compte le fait que les reports interviendraient entre le vote du BP et le vote de la DM1 de manière automatique et extrabudgétaire conformément aux dispositions offertes par le décret de 2008. C'est pour cela qu'au BP nous avons généré une reconstitution du fonds de roulement de 3,5 M€ qui vient donc aujourd'hui permettre de financer le prélèvement des 8 millions. Ce qui permet également d'éviter des inscriptions au BP qui devaient être ensuite supprimées en DBM2. On avait une sincérité du budget primitif qui n'était pas tout à fait conforme à l'esprit des textes.

M. Jules.- En écoutant les commentaires, j'avais vraiment l'impression d'être devant la DBM.

M. Delmas.- Non, les reports vont être repris dans ce que je vais vous présenter juste après sur la DBM1.

Mme Gigarel.- Si on reprend le premier slide de la présentation, il est expliqué que les crédits peuvent faire l'objet d'un arrêté de report et sont présentés à l'examen du conseil d'administration lors de la première décision budgétaire modificative. Le fait de faire des arrêtés de reports automatiques - et cela a été le cas pour la première fois cette année - permet justement aux composantes de bénéficier immédiatement, dès l'arrêté des comptes, de la disponibilité des crédits non utilisés l'année précédente dès lors qu'on se retrouve face à des conventions pluriannuelles de recherche ou des programmes pluriannuels d'investissement.

C'est quelque chose d'extrabudgétaire. Quand on vote une convention pluriannuelle de recherche, elle est soumise aux dispositions du décret de 2008 et c'est pareil pour un PPI. C'est donc pour cela qu'on demande au conseil d'administration de prendre acte de cette information qui, précédemment, faisait l'objet d'une retranscription en DBM2, donc en juillet.

M. Jules.- D'accord.

Le Président.- Dominique, il nous faut donner un avis ?

M. Delmas.- C'est juste prendre acte.

Le Président.- On prend acte, très bien, et on avance sur la DBM.

M. Delmas.- Parlons maintenant du plafond 1 d'emplois. Le plafond 1 représente le socle de la masse salariale déléguée. Aujourd'hui, le ministère a réparti 711 emplois au niveau national dont 12 emplois pour notre université. En début d'année, l'établissement a reçu une notification portant son plafond 1 de 2 512 à 2 524 ETP. Il convient bien sûr de préciser que la subvention pour charges de service public sera ajustée en part d'année de l'impact financier de ces 12 postes qui nous sont attribués.

Conformément aux dispositions de l'article 178, ce plafond est limitatif et au sein de ce plafond sont identifiées les autorisations d'emplois prévues, soit tout d'abord quatre maîtres de conférences. Pour rappel, un a été attribué à l'ISAT, un à l'UFR Droit public, un à l'UFR Droit privé et un en Psycho. Egalement quatre PRAG, trois à l'UFR Langues et un à l'UFR Lettres. Un technicien de recherche et de formation et trois ingénieurs d'études. Voilà ce que sont nos 12 emplois dits "Fioraso".

Il vous est demandé de prendre acte également de cette notification.

En ce qui concerne maintenant le plafond 2, lors de la séance du mois de novembre dernier, le conseil d'administration avait délibéré sur l'évolution de ce plafond d'emplois, le portant de 340 à 360 ETP afin de tenir compte des besoins qui étaient inhérents à la recherche et qui traduisaient finalement la bonne santé des activités de notre établissement. De manière à éviter de remonter ce plafond au cours de l'année, nous vous suggérons de porter ce plafond 2 qui est l'ensemble des personnels rémunérés sur ressources propres de notre établissement de 360 à 380 ETP, ce qui est raisonnable au regard de l'activité de recherche de notre établissement.

Il est demandé aux membres du CA de bien vouloir voter ce plafond global d'emplois à hauteur de 2 904 ETP, qui tient compte des 12 emplois "Fioraso" constituant l'augmentation du plafond 1, et de monter le plafond 2 à 380 ETP.

Le Président.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. Rollin.- Une première remarque. J'ai fait le calcul, si on prend pour les BIATSS avec le plafond d'emplois que vous nous proposez de voter, nous allons passer à plus de 66 % de personnels sous contrat. Je viens de faire le calcul. C'est-à-dire que les personnels titulaires au sein de l'université et de la fonction publique d'Etat représenteront moins de 33 %, si on fait le calcul.

Je voterai donc contre ce plafond d'emplois. On est en train de programmer la disparition des emplois titulaires puisque, finalement, on ne remplace plus les emplois de titulaires, on les remplace par des CDD. On organise la précarisation, ce que je ne peux pas accepter.

M. Delmas.- En ce qui concerne le plafond 1, on est bien d'accord que ce sont uniquement des emplois d'Etat. Par contre, en ce qui concerne l'augmentation du plafond 2, ce sont des augmentations d'emplois qui sont dues à l'activité de recherche. Cela peut être aussi bien des post-doctorants que des techniciens qui sont là de toute manière sur une durée déterminée qui est liée au contrat de recherche des laboratoires uniquement, et qui n'ont pas forcément vocation à rester au sein de l'établissement.

M. Rollin.- Oui, c'est la lecture que vous nous en faites. On peut aussi avoir une autre lecture consistant à dire que sur un certain nombre d'emplois ce sont des personnels techniciens ou agents techniques qui passent d'un contrat de recherche à un autre, et qui ne sont rémunérés que comme cela. Et maintenant, avec la loi qui va faire qu'ils ne pourront plus rester plus de 5 ans et demi dans notre université, ils seront mis dehors.

Le Président.- Ceci dit, on peut aussi en faire une lecture positive qui est que cette évolution est la traduction du dynamisme en matière de recherche de notre université. Si, au bout du compte, une partie du financement de la recherche et des subventions recherche sont maintenant des choses qui sont contractualisées, il vaut tout de même mieux que nous puissions avoir un grand nombre de personnels contractuels qui sont impliqués dans l'activité de recherche de l'établissement. J'aurais tendance à faire de ceci une lecture qui est la traduction de notre dynamisme en matière de recherche.

Jean-Charles, tu voulais intervenir ?

M. Jules.- Oui, mais j'ai eu partiellement la réponse. C'était pour demander la nature de ces 20 emplois supplémentaires. Si j'ai bien compris, ce sont des emplois plutôt recherche. De quel type ? Sont-ils effectivement affectés dans les laboratoires ?

M. Delmas.- Oui. C'est essentiellement cela, c'est dans les laboratoires. Quand vous demandez un post-doc, il va rentrer dans ce plafond 2.

M. Jules.- D'accord. On nous laisse entendre les ANR, les choses comme cela ?

M. Delmas.- Exactement, oui.

M. Jules.- Pour ma part, je m'abstiendrai, parce que je suis assez d'accord avec mon collègue : on participe à une précarisation de l'emploi. Je comprends bien que nous soyons un peu coincés et que, forcément, en tant que Président, nous n'ayons pas la même lecture, mais il est clair que c'est un moyen de participer à l'emploi précaire dans la recherche.

M. Lépicier.- Je voulais également réagir un peu dans le même sens. A AgroSup, la question de l'emploi contractuel est une question que nous connaissons également bien puisque la proportion de l'emploi contractuel est bien plus importante que là. Le constat d'avoir recours à des emplois contractuels est en grande partie une conséquence d'un plafond d'emplois limité sur les titularisations. Aujourd'hui, on sait très bien que le développement de la précarité de l'emploi sur les fonctions recherche est largement décrié, d'une part, et c'est bien la conséquence d'un manque d'emplois de titulaires sur les fonctions recherche. Il n'y a pas de raison que les emplois de recherche soient plus soumis à de la précarité que les autres. Cela me pose donc question et je pense plutôt avoir une position d'abstention sur ce vote.

J'aimerais savoir, sur ces 380 emplois, quelle est la politique de l'établissement sur notamment les emplois CDD et les emplois CDI, sachant que la réforme d'il y a quelques années permet aujourd'hui, au-delà de 6 ans d'emploi contractuel, d'avoir des emplois en CDI. Je voudrais savoir quelle était la part des CDI dans l'établissement et quelle était la politique de l'université par rapport à ces CDI.

Le Président.- Bonne remarque, Monsieur Lépicier. Cela relève précisément du point 5 de l'ordre du jour qui porte sur l'ensemble des questions relatives aux ressources humaines. On va vous présenter le travail que nous avons entrepris en lien avec les organisations syndicales pour construire des profils de carrière pour les agents en CDI. C'est quelque chose que nous avons fait cette année sur les CDI et nous allons maintenant attaquer la problématique des personnels qui sont en CDD. Vous aurez donc la réponse à cette question.

M. Lépicier.- Quelle est la part sur les 380 ?

Le Président.- Je ne peux pas vous donner la réponse, je ne sais pas. Vous avez la réponse, Sylvie ?

Mme Gigarel.- Non.

Le Président.- On pourra vous la donner lors d'un prochain conseil d'administration. Nous allons le noter.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je soumetts à votre approbation ce plafond d'emplois à hauteur de 2 904 équivalents temps plein, dont 2 524 ETP sur le plafond 1 et 380 ETP sur le plafond 2.

Qui s'oppose ? Un vote négatif.

Qui s'abstient ? 7 abstentions.
Qui refuse de prendre part au vote ?
Cette proposition est adoptée.

18 pour, 1 contre, 7 abstentions,

Sylvie a la réponse attendue.

Mme Gigarel.- Il s'agit de 333 CDD et 34 CDI, puisque la loi Sauvadet est arrivée l'année dernière et que nous avons un an pour sa mise en application. Et 24 emplois qui ne sont pas encore pourvus, justement pour monter à ce plafond de 380.

M. Delmas.- Nous allons maintenant passer à cette DBM1 qui, pour rappel, est une DBM politique puisqu'elle intervient dans les cas suivants, à savoir modification de l'équilibre global lorsqu'il y a des nouvelles recettes, augmentation ou diminution, nouvelles dépenses, des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, et puis toujours notre fongibilité asymétrique, à savoir le virement de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Première DBM politique de l'année 2013 avec pour objectif à la fois l'inscription de nouvelles recettes et crédits correspondants, notamment dans le cadre des produits constatés d'avance de l'exercice 2012, l'inscription au titre des plans pluriannuels d'investissement, l'ajustement des crédits de masse salariale, du fait notamment de ces 12 emplois "Fioraso", et puis également formation du CA sur les reports de l'année 2012.

Pour rappel, le calendrier de la DBM1 a été le suivant : la date de retour des documents au pôle finances pour le 28 février, l'envoi du document au rectorat le 20 mars, avec une présentation en commission des finances le 25 mars. Aujourd'hui, vous est présentée cette DBM1 pour vote. Elle sera mise en exécution dans SIFAC demain.

Les éléments contextuels de la DBM1 sont la certification des comptes, la dotation globale et le report des crédits.

Je vais reprendre chacun de ces éléments. Tout d'abord la certification des comptes 2012 par deux cabinets de commissaires aux comptes, le compte financier, finalisation réalisée parallèlement à la préparation de cette DBM, et prélèvements sur réserves différés à la session du mois de juillet. Seuls sont proposés les prélèvements ne pouvant attendre cette session pour des montants bien sûr relativement faibles.

En ce qui concerne la dotation globale, la subvention pour charge de service public qui est notre ex-DGF a été notifiée au mois de décembre 2012. Elle s'élève à un peu plus de 183 M€. Celle-ci prévoit une mise en réserve de 517 380 €. Ce montant est inférieur à celui de l'année 2012 qui a été de 840 864 €, mais il convient bien sûr de rester prudent car la loi de finances prévoit que les établissements seront soumis à une contribution pour le redressement des comptes publics, notre université n'y échappera pas. La notification indique également la prise en compte du compte d'affectation spécial CAS Pensions pour un montant d'un peu plus de 3,9 M€. Cette notification prend en compte également la création des 12 emplois, soit 384 800 €.

Je disais qu'il fallait rester prudent parce que la contribution de l'uB au redressement public pourrait atteindre entre 800 et 850 000 €. Cette dotation qui a été

notifiée en décembre reste néanmoins très imprécise et ne semble pas prendre en compte à la fois une partie des crédits relatifs aux contrats doctoraux et une partie des crédits déterminés par le modèle SYMPA. Il convient d'attendre la DBM2 avant d'opérer d'éventuels redéploiements de crédits.

En ce qui concerne les reports de crédits, cette année les reports de crédits des PPI et des conventions pluriannuelles de recherche sont intervenus à l'issue des écritures de clôture, et donc avant la préparation de cette DBM politique. Ce dispositif s'inscrit dans les possibilités offertes par l'article 7 du décret du 27 juin 2008 qui prévoit par ailleurs que le montant des reports soit porté à la connaissance du CA à l'occasion de cette première modification budgétaire de l'exercice. Ce qui a un double aspect, elle permet à la fois aux composantes et aux laboratoires de disposer des crédits rapidement dans l'exercice et cela renforce bien sûr le principe de la sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget.

Voyons tout d'abord les équilibres généraux de cette DBM1, tout d'abord les équilibres de première section pour le fonctionnement. En dépenses, les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 6,5 M€. On a une augmentation de la charge de masse salariale d'un peu plus de 1,8 M€. Quant aux recettes, nos produits de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 8 M€. Nous avons donc ici un déficit en première section qui est de 382 377 € pour équilibrer notre première section à hauteur d'un peu plus de 8,4 M€.

En ce qui concerne notre seconde section, pour l'investissement, ces 382 377 € devraient constituer notre insuffisance d'autofinancement. En fait, ce n'est pas cette somme. Cela va plutôt être 379 719 €, parce qu'à ce déficit de première section qui est notre résultat net de la DBM1 doit venir se soustraire la dotation aux amortissements, à laquelle s'ajoute la neutralisation des amortissements. Nous n'avons ni quote-part, ni plus-value, ni moins-value de cession d'actifs, ce qui amène donc à une insuffisance d'autofinancement en deuxième section de 379 719 €.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement équipements travaux, un peu plus de 6,6 M€. En ce qui concerne nos recettes, nos subventions sont d'un peu plus de 6,8 M€. Nous avons là encore besoin d'un prélèvement sur le fonds de roulement de 153 757 € pour pouvoir équilibrer notre deuxième section à hauteur de 6 980 441 €. Soit un total général de notre DBM1 qui s'équilibre à hauteur d'un peu plus de 15,4 M€.

Cette DBM1 s'équilibre donc à hauteur de 15 M€, elle se répartit de la manière suivante : 45 % pour la section d'investissement, 54 % pour la section de fonctionnement. Néanmoins, notre capacité d'autofinancement prévisionnelle de 2013 reste positive à hauteur d'un peu plus de 4,3 M€.

Quels sont les impacts financiers de cette DBM1 ? Tout d'abord justement sur cette capacité d'autofinancement qui, pour rappel, est l'ensemble des ressources financières qui sont dégagées par l'activité de notre établissement. Si on repart du budget primitif 2013 (un peu plus de 5 M€), à cela doit s'ajouter les conventions de ressources affectées auxquelles on doit soustraire les résultats prévisionnels de l'exercice sur les reports, les virements et notre insuffisance d'autofinancement générée par notre DBM1, comme nous l'avons vu, qui est de 379 719 €. Ce qui nous fait donc une capacité d'autofinancement d'un peu plus de 4,3 M€.

Ces impacts financiers sur notre fonds de roulement : on a vu que notre fonds de roulement était à un peu plus 42 M€, soit une augmentation de ce fonds de roulement sur le budget primitif d'un peu plus de 3,4 M€. Nos ressources affectées ont été de

moins 225 €. Soit un prélèvement sur le fonds de roulement qui est dû au report de conventions, nous l'avons vu en première partie, qui était d'un peu plus de 8,4 M€ et un prélèvement sur le fonds de roulement pour être à l'équilibre en section de fonctionnement : 253 757 €. Ce qui nous amène à un fonds de roulement prévisionnel au 3 avril d'un peu plus de 36,9 M€.

Cette diminution prévisionnelle du fonds de roulement s'inscrit de la manière suivante : notre budget primitif était de 3,4 M€, les reports (- 8,4 M€), les virements (- 225 €), la DBM1 (- 153 757 €), ce qui nous fait un total d'un peu plus de 5 M€. L'an dernier, après la DBM3, à périmètre sensiblement identique, vous voyez que le prélèvement sur le fonds de roulement s'élevait cette fois-ci à un peu plus de 10,5 M€.

Ce dispositif de reports mis en place cette année a eu pour effet à la fois de limiter les dotations inscrites au budget primitif, ce qui a permis de générer une augmentation de ce fonds de roulement permettant de financer partiellement les dépenses reportées. Grâce à cette pratique, notre établissement connaît précisément les ressources dont il peut disposer pour travailler sur une programmation pluriannuelle de ses investissements, et c'est vraiment quelque chose de fondamental.

Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur d'un peu plus de 8,4 M€. Ces inscriptions concernent à la fois les achats et variations de stocks. Je vous laisse regarder les chiffres, je ne vais pas les citer : les services extérieurs, les autres services extérieurs, les impôts taxes, les charges de personnel, les autres charges de gestion courantes, les charges exceptionnelles et les dotations aux amortissements. Cela s'équilibre donc à 8,4 M€. En ce qui concerne les recettes, nous avons les ventes de produits et services, les subventions d'exploitation, les produits financiers, les autres produits de gestion et les produits exceptionnels.

En ce qui concerne nos dépenses d'investissement, elles s'élèvent à hauteur d'un peu plus de 6,9 M€. Elles concernent les subventions d'équipement, les concessions (droits, brevets), les agencements de terrain, les installations techniques, les immobilisations corporelles et les immobilisations de copropriété en cours, donc 2,7 M€ soit 41,41 % des dépenses qui concernent les crédits de recherche pour financer l'équipement des plateformes, notamment. La majorité de ces crédits s'inscrit dans le cadre d'épargne.

Les dépenses d'investissement : 3,4 M€ concernent également l'aménagement de l'esplanade Erasme et la restructuration du B3 en Médecine. 150 000 € sont inscrits sur les subventions d'équipement qui sont prévues pour permettre de poursuivre le travail sur le fléchage des subventions initié en 2012. Ces écritures qui s'équilibrent entre sections ne donnent pas lieu à décaissement de fonds.

A ce stade budgétaire sur l'exercice 2013, les dépenses d'investissement de l'établissement s'élèvent à un peu plus de 19,9 M€.

En ce qui concerne les équilibres par composante, il est proposé de prélever sur le fonds de roulement 156 415 € pour financer des projets qui ne pourront attendre le mois de juillet. Le prélèvement le plus important concerne l'abondement des crédits à répartir pour financer l'appel à production de ressources, l'impression de deux ouvrages n'ayant pu être réalisée en décembre 2012 et le financement de l'avenant Synerjinov compte tenu du report de la date de création de la SATT. Le prélèvement réellement opéré en DBM1 ressort à 153 757 €.

Vous avez le budget global 2013, avec en première section, en charges de fonctionnement, un peu plus de 53,7 M€, en charges de masse salariale : un peu plus

de 182,9 M€, pour les produits de fonctionnement : un peu plus de 236,2 M€, ce qui nous génère un déficit de première section de 508 000 € pour arriver à l'équilibre de notre première section de 236,7 M€.

En ce qui concerne notre seconde section, des dépenses d'investissement pour un peu plus de 19,9 M€, notre capacité d'autofinancement qui est de 4,3 M€, nos subventions qui s'élèvent à 10 M€. Ce qui génère, pour arriver à l'équilibre, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un peu plus de 5 M€, soit un équilibre général au total d'un peu plus de 256,7 M€.

Il vous est demandé de voter sur cette proposition de DBM1.

Le Président.- Merci Dominique. Y a-t-il des remarques ou des questions éventuelles avant de passer au vote ?

M. Jules.- Tout d'abord une explication de vote. C'est une DBM qui n'est pas "majeure" puisque c'est au mois de juillet qu'il y aura un peu plus de consistance. Nous avons voté contre le budget de l'université, je ne vais pas refaire l'histoire, mais ce n'est pas parce que nous estimions qu'il était mal fait, c'est surtout qu'il lui manquait quelques recettes. Par logique, nous allons donc nous abstenir sur cette DBM qui vient modifier à la marge un budget contre lequel nous avons voté.

Je voudrais simplement faire une remarque, parce que j'ai bien noté, lors de l'intervention de notre Ministre à France 3 qu'elle affirmait que le budget de l'enseignement supérieur augmentait. Je crois que c'était de l'ordre de 3,5 %. C'est, de mémoire, le chiffre qu'elle donnait. Ce que je remarque, c'est qu'au niveau des universités, entre la réserve de précaution et la participation au redressement des comptes de l'Etat, de fait on nous annonce une DGF dont je n'ai plus en mémoire l'exacte valeur, je parlerai d'environ 35 M€ pour l'Université de Bourgogne. Sur cette DGF dont on nous dit que c'est une recette à inscrire dans notre budget, on nous demande de retirer 1 367 000 € parce qu'il y a la réserve de précaution et puis parce qu'il y a la participation au redressement des comptes de l'Etat.

Quelque part, quand on conçoit et quand on fait un budget, on le dit sincère et soutenable. Qu'il soit soutenable, je l'entends bien, mais je ne pense pas que les affirmations de Madame Fioraso soient vraiment sincères quand elle affiche une augmentation de 3,5 % du budget de l'enseignement supérieur. Pour nous, ceci se traduit tout de même par 1 367 000 € d'inscrits mais qui sont retranchés.

Voilà pour l'aspect politique plus général.

Le Président.- On ne peut pas te donner tort sur cette intervention. En même temps, il faut voir que ce qui est "réserve de précaution" proprement dit est très nettement inférieur pour les universités par rapport à ce qu'il est pour les autres opérateurs de l'Etat, et qu'au bout du compte la contribution exceptionnelle au redressement qui s'additionne effectivement à cette réserve de précaution fait qu'en gros nous sommes à peu près au même niveau que les autres opérateurs de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il est important que chacun comprenne que globalement le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est relativement protégé par rapport à ce qui est fait dans d'autres ministères, et que tout ceci doit être interprété malheureusement à la lumière et dans le contexte de la situation financière de l'Etat qui est difficile.

Ceci dit, tout ceci vous rend encore plus appréciable ce qu'est la situation financière de notre université et le fait que nous arrivions à relancer une politique d'investissement dans ce contexte est d'autant plus appréciable.

Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je soumetts cette DBM1 à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions à cette DBM1 ?

Des abstentions ? 4 abstentions à la DBM1.

Y a-t-il des refus de vote ?

23 pour, 4 abstentions

La DBM1 est adoptée. Félicitations à Dominique et à Sylvie.

Nous allons terminer le point d'ordre du jour financier sur des données qui sont plus techniques. Je vais laisser la parole à Géraldine sur les remboursements de frais de mission.

5. Remboursement des frais de mission, de déplacement et d'hébergement

Mme Harly.- Adeline Michel et ses collègues des services ont travaillé à la révision du texte relatif au remboursement des frais de mission. Ce document qui vous a été transmis s'appuie très fortement sur les textes réglementaires en apportant quelques précisions. L'intérêt de la présentation n'est pas de vous refaire la lecture d'un document que vous connaissez déjà et qu'il sera donc facile de relire, c'est de le replacer dans un contexte où, d'une part, les services sont en train de travailler à l'élaboration d'une procédure qui viendra encadrer la problématique des remboursements de frais de mission. D'autre part, dans un temps un petit peu plus éloigné, à savoir pour le début de l'année 2014, retravailler la problématique des marchés, notamment des marchés en matière d'hébergement et de restauration. L'ambition est effectivement de déboucher sur un outil, comme il en existe dans certains établissements, qui soit un outil d'une part facile, pratique mais également économique et surtout utilisable pour faire un suivi et pour apporter des améliorations au process. Vous allez en effet voir que les sommes qui sont en jeu sont vraiment très importantes.

Je laisse Adeline présenter ces travaux rapidement.

Mme Michel.- Comme vous l'a dit Madame Harly, l'objectif a été posé en décembre de produire une délibération qui soit à la fois réglementairement juste et qui soit également opérable sur le terrain. Le projet de délibération a été soumis dans son dispositif opérationnel à un groupe de travail qui a été monté par Sylvie Gigarel en liaison avec Cyrille Verpillot qui regroupe à la fois les services financiers des composantes, les services financiers centraux, l'agence comptable, les affaires générales et le pôle achats. Cette délibération était volontairement "succincte" puisqu'elle fait tout de même 6 pages, mais elle se voulait surtout pédagogique. Elle pose les grands principes et elle sera explicitée dans un deuxième temps par un *vade-mecum* très opérationnel pour expliquer aux personnes qui sont dans les antennes financières comment interpréter un certain nombre de dispositions de cette délibération.

Je ne vais pas vous présenter la délibération telle qu'elle est puisque cela nous

prendrait un peu de temps. L'idée est de dire quels sont les montants financiers en jeu *via* le remboursement des missions, c'est-à-dire essentiellement ce qu'on rembourse aux missionnaires *via* ce dispositif et face à cette délibération. Le montant total n'est que de 282 000 €. En revanche, les montants qui sont passés *via* des bons de commande sont beaucoup plus importants puisque nous avons dépensé en 2012 presque 2 M€ TTC sur l'ensemble des postes transport, hébergement et restauration.

Cette délibération ne porte que sur la première partie de ce tableau. Vous avez bien compris que c'est vraiment le premier étage du dispositif. On a essayé de la faire simple et opérationnelle.

Ensuite, l'idée sera, pour l'objectif 2014, de mettre en place une organisation et des contrats fournisseurs, parce que les deux vont ensemble, pour atteindre un certain nombre d'objectifs. Le premier étant d'offrir un service d'assistance aux voyageurs qui soit complet et de qualité, de simplifier les formalités administratives, évidemment d'arriver à une réduction des coûts, à la fois par les primes mais aussi par l'organisation. C'est-à-dire que réduire les coûts, c'est peut-être réfléchir à la manière dont on travaille pour réduire les coûts liés au temps de travail, notamment au temps passé à certains actes de gestion. Prise en compte du développement durable, parce que c'est un prérequis qui nous est imposé par un certain nombre de textes. Il est relativement aisé de le mettre en place sur ce type de prestations.

Le dernier point : essayer de travailler de manière, à défaut de convergence, à ne pas être à l'opposé de ce qui se pratique dans les organismes de recherche, puisqu'on a dans un coin de notre tête l'idée de réussir à travailler de manière parallèle pour ne pas dire convergente.

Sur l'ensemble de ces objectifs, deux groupes de travail "phosphorent", un groupe de travail interne composantes / services dont je vous ai parlé, qui va s'occuper essentiellement des points qui portent sur la simplification des formalités administratives, peut-être sur la réduction des coûts, parce que dans l'organisation, nous allons sûrement déterminer des points qui permettent d'améliorer des coûts indirects. Et puis un groupe de travail inter-université qui se réunit, qui comporte pour l'instant six universités, qui va rencontrer le secteur marchand et les fournisseurs du secteur marchand pour identifier ce qui est proposé par ces divers fournisseurs et identifier parmi les services proposés quels sont ceux qui pourraient être innovants pour nous pour réaliser un certain nombre d'objectifs, notamment le principal qui est le service d'assistance aux voyageurs et la recherche d'une convergence avec les principaux partenaires.

Je suis disponible pour répondre aux questions sur la délibération elle-même.

Le Président.- Merci Adeline. Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

M. Loquin.- Qu'est-ce que vous appelez le service d'assistance ?

Mme Michel.- C'est ce qu'on appelle dans le jargon des traveler-managers, des chargés de voyages. Chez nous, nous n'avons pas de chargé de voyage identifié, c'est souvent un certain nombre de personnes qui agissent. C'est parfois le voyageur lui-même, c'est parfois la secrétaire pédagogique, c'est parfois l'antenne financière. C'est toutes les personnes qui vont assister de la conception à l'organisation du voyage. Le travail avec les composantes consiste à "dénouer la pelote" pour savoir un peu

comment cela fonctionne et quel est le meilleur fonctionnement qui remporterait l'adhésion et qui permettrait de faciliter le service aux voyageurs.

M. Dereux.- Est-ce que, dans ces objectifs, il y a un examen des montants forfaitaires suivant la destination ?

Mme Michel.- Pas à ce stade. Pour l'instant, on applique l'arrêté, c'est-à-dire les montants journaliers.

M. Dereux.- Oui, mais ils dépendent de la destination.

Mme Michel.- Ils dépendent de la destination. C'est un montant forfaitaire journalier selon la destination.

M. Dereux.- Vont-ils être reconsidérés pour être réévalués d'après la réalité ?

Mme Michel.- Pour l'instant, nous avons posé la question aux composantes que nous avons rencontrées, nous nous sommes longuement penchés sur ce sujet-là, ils ont eu l'air de dire que globalement les gens étaient satisfaits et que c'était une balance qui arrivait à se faire entre le montant journalier qui, sur certaines destinations, est parfois trop important et qui, sur d'autres, est inférieur. Globalement, Il y avait un certain consensus.

M. Dereux.- Là, on vous a raconté des choses qui sont fausses, parce que les gens sont las de se répéter. Il y a longtemps qu'on dit qu'il est ridicule que l'on soit remboursé moins forfaitairement quand on est obligé de passer la nuit à Paris que lorsqu'on est à Bruxelles ou Berlin.

Mme Michel.- On ne parle pas de la même chose.

M. Dereux.- Je vous parle du montant forfaitaire par jour.

Mme Michel.- Je parlais du montant forfaitaire des frais d'hébergement à l'étranger.

M. Dereux. Je vous parle de toutes missions confondues.

Mme Michel.- Il y a plusieurs dispositifs.

M. Dereux.- Oui, il y a plusieurs dispositifs, mais à l'heure européenne, je ne vois pas pourquoi les montants forfaitaires pour l'hébergement en France sont ridiculement bas. J'ai des personnes qui refusent de faire des missions en France. Ils ne partent plus qu'à l'étranger parce qu'ils disent qu'ils se font arnaquer à chaque fois qu'ils partent en mission en France.

Mme Michel.- Dans la plupart des cas, sur les hébergements, ce qui se voit d'ailleurs sur les montants qui ont été remboursés, si vous regardez l'hébergement, c'est

21 000 € alors que pour les hébergements sur bons de commande, c'est 484 000 €, or les bons de commande ne sont pas soumis au plafond. Lorsqu'on fait un bon de commande dans un hôtel, on n'est pas soumis au plafond des 90 € à Paris et 60 € en province. Ce qui signifie qu'un hôtel à Paris, ce qui semble être la majorité des cas puisque le ratio est assez important, et la délibération dit bien que les deux dispositifs cohabitent, permet de faire un bon de commande et donc de ne pas être soumis au plafond.

M. Dereux.- Ce qui veut dire qu'il faut trouver un hôtel qui accepte le bon de commande.

Mme Michel.- Visiblement, si on en croit les chiffres, il y en a un certain nombre.

M. Dereux.- Je suis très surpris, parce que les hôtels exigent la carte de crédit comme garantie. Je ne comprends pas comment on peut trouver une telle majorité d'hôtels qui "marchent" sur bons de commande, même en France. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Mme Michel.- On a aussi examiné le dispositif du CNRS pour voir. Actuellement, le CNRS rembourse 60 € sur toute la France.

Mme Vinter.- Non, pas du tout. Le CNRS rembourse jusqu'à 120 € pour Paris et 90 € en province.

Mme Michel.- Quelqu'un nous a donné ces taux pour le CNRS.

Mme Vinter.- Sur ces sujets-là, je pense qu'il faut travailler avec les laboratoires, surtout les laboratoires CNRS et pas les directeurs de composante qui peuvent ne pas le savoir du tout, voyager beaucoup moins et faire beaucoup moins de missions.

M. Dereux.- Bonne remarque.

Mme Vinter.- Personnellement, j'aurais la même remarque qu'Alain Dereux. Sur les remboursements de frais de mission, il y a certains pays où ils n'ont pas été réévalués, typiquement la Chine où il y a une augmentation du coût de la vie. Il faut faire ces réévaluations à peu près régulièrement, peut-être tous les 3 ans, mais c'est quelque chose qu'il faudrait faire. Il y a également un problème avec les pays où il y a une fluctuation énorme dans le taux de change : les Etats-Unis. C'est aussi un souci.

Par ailleurs, en France, je continue à penser que le remboursement du prix du repas à 15 € le soir est ridicule. La plupart des boîtes fonctionnent avec un coût du repas à 15 € le midi mais à 25 € le soir. L'université pourrait s'aligner sur beaucoup d'entreprises. Je veux dire que nous avons des soucis de réception de nos collègues qui sont vraiment importants quand on ne peut pas dépasser ces coûts-là.

Le Président.- Louis voulait intervenir rapidement, et puis Sylvie.

M. de Mesnard.- C'est sur le mot "assistance". Quand j'ai vu écrit le mot

"assistance" j'ai pensé qu'on parlait vraiment d'assistance aux voyageurs en cas de problème à l'étranger. Il y a quelques années, un chercheur CNRS avait été assassiné au Brésil, le CNRS ne voulait pas payer le rapatriement du corps. Où en est-on pour ce qui est de l'assurance du missionnaire sur place ? C'est tout de même un point important.

Mme Michel.- Un des points de réflexion concerne l'articulation entre ce qu'on va demander à un prestataire de voyage et ce qu'on attend de nous de notre côté. Actuellement, je parle sous le contrôle d'Hélène, nous avons un contrat d'assistance Europe Assistance qui couvre les personnels en mission à l'étranger sur ce type de problème.

M. Debeaufort.- Je peux apporter un élément. Il suffit, avant de partir, de passer au service RI, ils vous donnent une petite pochette avec tous les contacts, les démarches, pour appeler depuis n'importe quel pays pour le contrat d'assistance. Je fais cela depuis 2 ans.

Le Président.- Géraldine voulait dire un mot pour conclure.

Mme Harly.- C'est typiquement un dossier qui amène toujours des discussions dans tous les sens et sans fin, tout comme le suivant qui est également sensible. Ce que je voudrais vous dire, c'est que dans un premier temps le choix qui est fait est de maintenir un positionnement conforme à ce qui se fait dans beaucoup d'établissements publics, qui est de se caler sur les taux réglementaires. C'est bien évidemment insatisfaisant et c'est bien pour cela qu'en parallèle - et j'espère que nous y arriverons -, nous allons nous engager à pouvoir disposer de marchés intéressants qui encadrent correctement cette commande de déplacements qui, aujourd'hui, comme vous le constatez, n'est pas totalement encadrée.

M. Loquin.- C'est vrai pour la France, mais c'est autre chose pour l'étranger. Allez trouver un hôtel à l'étranger qui accepte un bon de commande ! Vous risquez de le chercher longtemps. Ce n'est pas évident !

Mme Harly.- Pour l'étranger, on a bien regardé, on n'a jamais cela en frais de mission, c'est toujours sous forme de facturation et pris en compte dans les projets globaux. Ce n'est pas traité en frais de mission classiques.

On est dans quelque chose qui est un petit peu à la carte selon les projets, les dossiers, les modes de financement qu'on aimerait pouvoir maîtriser sous la forme d'un marché comme on a vu que cela existait. Nous nous engageons à essayer de faire ce travail pour le 1^{er} janvier. Si ce travail est imparfait, on reviendra sur cet aspect frais de mission et montants réglementaires.

M. Dereux.- Là, on ne parle pas des choses sur lesquelles on a recours à un marché. Quand on prend un hôtel ou qu'on va dans un restaurant à l'étranger parce que nous sommes en mission, ce n'est pas quelque chose qui peut être encadré par un marché. On ne parle pas de la même chose.

Mme Harly.- Si, de l'hébergement. Il y a maintenant des solutions qui visent à avoir des plateformes et des offres qui permettent des hébergements en France et à l'étranger.

M. Dereux.- Cela passe par des chaînes d'hôtels.

Mme Michel.- Ce sont des plateformes du style hôtels-booking.com qui s'appellent un GDS. L'idée est d'avoir accès à ces plateformes. Le problème se posera plus sur l'opportunité d'utiliser ces plateformes sur les hôtels dijonnais. Là, je suis plus réservée. Mais sur les hébergements dans les grandes cités et à l'étranger, c'est typiquement là où on peut avoir un service.

M. Dereux.- Je comprends mieux.

Mme Vinter.- C'est vrai, mais en même temps si on se met du point de vue des usagers, des chercheurs, beaucoup des déplacements sont provoqués par des participations à des conférences, des congrès dans des grandes villes. Il y a des listes d'hôtels qui se révèlent proches des conférences, mais vous ne pouvez pas réserver n'importe où. Le recours à un marché sera extrêmement compliqué parce que les hôtels sont pré-réservés par les grandes conférences à des taux préférentiels, il vaut donc mieux prendre hors marché. Il faut donc faire extrêmement attention, même à l'étranger, aux conditions dans lesquelles on voyage. Sachant que la plupart de nos collègues voyagent pour des congrès et des conférences. C'est une difficulté.

Je voudrais continuer sur l'aspect des tarifs réglementaires. Je pense que si on est, comme cela, sur l'application très stricte des fameux 15 € par repas en France, je vais être honnête, je pense qu'on pousse nos collègues à tricher, et une grande partie des gens triche. Il n'est pas possible de manger pour 15 € sur Paris tous les soirs si vous devez rester quatre soirs. Ce n'est pas possible. Il y a des choses qu'il faut réactualiser et se mettre sur des tarifs plus raisonnables. Je crois que la plupart des grandes collectivités prennent 25 €, ce qui est un tarif sincère, contrairement à 15 €.

Mme Michel.- Juste une précision. Ce n'est pas un remboursement des frais de repas, c'est un remboursement des frais supplémentaires de repas. Pardon pour la nuance, mais l'idée est que les 15,25 € compensent le surcoût que supporte l'agent par rapport à un repas qu'il aurait pris chez lui. Cela ne vient peut-être pas faire la différence, mais ce n'est pas un remboursement des frais de repas, ce n'est pas comme cela que c'est pensé par les textes.

M. Mercier.- Je suis surpris par les données que vous avez rappelées : 484 000 € pour les bons de commande et 21 000 € pour les agents qui avancent. Je suis parti en mission pas mal de fois depuis que je suis à l'université, on ne m'a jamais proposé de passer par le système du bon de commande pour l'hébergement. Dans quel cadre est-ce ? J'imagine que cela ne tient pas compte de la réalité des missions ?

Mme Michel.- Je pense que, dans ces chiffres, il doit manquer les remboursements forfaitaires pour l'étranger. C'est-à-dire que ces chiffres sont les hôtels remboursés en France, le logiciel ne sort pas ce qu'il appelle "indemnités de mission à

l'étranger". Vous n'avez pas ce chiffre-là. Les missions que vous faites à l'étranger n'apparaissent pas ici.

Le Président.- L'idée est que nous approuvions cette proposition pour la fin de l'année 2013, ce qui va permettre de travailler et de construire une proposition telle qu'elle est suggérée à partir de l'année 2014.

Est-ce que je peux vous soumettre cette délibération ?

Qui s'oppose à cette proposition ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Qui refuse le vote ?

25 pour, 2 abstentions

Cette proposition est adoptée et on se donne l'année 2013 pour la faire évoluer d'une façon qui soit effectivement réaliste, ce qui n'est pas facile.

6. Examen et vote de divers tarifs, budgets et droits d'inscription de colloques, de propositions d'attribution de subventions et d'adhésions

Mme Gerrer.- Je vous propose de passer au point suivant qui concerne l'examen et le vote de divers tarifs.

Je voudrais savoir si vous avez des questions sur les listes que vous avez eues par Internet ? Non. Est-ce que vous êtes d'accord pour que nous les votions en bloc ? (*Approbaton générale*)

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité (27 pour)

Merci. Vous venez de voter les tarifs et autorisations de recettes.

Nous passons au point n° 7.

7. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Je vous propose de voter les sorties d'inventaire.

M. Dereux.- Ce qui prouve bien qu'il y a un inventaire !

Mme Gerrer.- Je ne vais pas vous détailler les bacs à légumes et les trancheuses, je pense que vous avez regardé attentivement la liste, je vous propose donc de la voter.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Unanimité (27 pour)

Merci. Nous passons au point 4 sur les questions statutaires.

IV) Questions statutaires

1. Modification des statuts de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement

Mme Gerrer.- Je vous soumetts les modifications des statuts de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement. Suite à la nouvelle UFR créée en 2008, maintenant que les deux anciennes UFR sont vraiment fusionnées, qu'elles sont l'UFR SVTE, ceci demande une modification des statuts. Vous les avez eus également dans les dossiers électroniques qui vous ont été transmis. Avez-vous des commentaires à faire sur ces évolutions ?

M. Rollin.- Etant dans le conseil de l'UFR, je me suis aperçu que quelques points avaient été modifiés par rapport à l'adoption des statuts par l'UFR. Je pense que cela doit être la cellule statuts de l'université qui a demandé la modification de points, en particulier sur les collègues étudiants où il y a une fusion complète des collègues.

Mme Gerrer.- Ce qui est jaune, c'est ce qui est supprimé.

M. Rollin.- Là, on est bien sur ce qui a été voté au dernier conseil de l'UFR dans cette configuration et là, vous supprimez et vous regroupez en un seul collège le collège étudiants. Je pense que c'est pour se mettre en conformité avec le Code de l'Éducation.

Mme Harly.- Exactement. On va en profiter, à chaque fois qu'on va voir passer des statuts, pour se mettre en conformité avec les textes réglementaires applicables. C'est principalement Hélène qui a fait ce travail. On a proposé de pouvoir, au fur et à mesure qu'on voit des nouveaux statuts, les remettre en place.

On ne reviendra pas sur ceux qui existent et pour lesquels c'est séparé, mais quand ils reviendront vers nous, on fera le changement.

M. Baccon.- C'est une question qui porte sur le même point. J'ai déjà eu l'occasion de faire valoir l'opinion des étudiants. Là, on part sur un vote pour 7 étudiants titulaires en un seul collège. On a bien l'assurance que cette modification est faite uniquement parce que le Code de l'Éducation et le décret de 85 nous y obligent. Sur le principe, je trouve cette obligation légale vraiment déplorable pour la représentativité des étudiants, parce qu'on va permettre à des étudiants de licence de se prononcer sur des problématiques d'étudiants de master ou de doctorat. Il me paraissait intéressant, au moment des élections, de permettre aux étudiants des différents cycles de pouvoir être représentés et d'assurer du coup aux étudiants de master et de doctorat une représentativité, et aux étudiants de licence, inversement, la possibilité d'être représentés.

Si c'est une obligation légale, je la regrette, mais on ne peut pas faire autrement.

M. Rollin.- Je voudrais tout de même préciser que la demande d'un collège unique avait été une demande des étudiants siégeant au conseil de l'UFR, ceci justement pour répondre à une problématique qui est la non candidature dans le collège

des masters où on n'avait pas de candidats de master et le manque de candidatures par exemple chez les doctorants où on n'avait qu'un seul collègue. C'était aussi une demande des représentants des étudiants par rapport à une sous représentation.

M. Baccon.- Il y avait en effet une fusion dans ce qui était proposé au niveau des masters et doctorats.

Mme Harly.- Ce point qui avait été abordé lors de la commission des statuts a reçu un avis favorable du directeur de la composante qui a effectivement indiqué, et Jean-Baptiste l'a également indiqué, qu'ensuite une organisation pourrait être trouvée pour qu'il y ait une représentativité adaptée des étudiants.

M. Baccon.- Pour notre part, on veillera à faire des listes qui permettent la représentativité de l'ensemble des années. Après, est-ce que toutes les organisations syndicales étudiantes auront la même possibilité ? Je ne sais pas.

M. Rollin.- J'ai encore un souci dans les statuts, mais qui ne relève pas forcément que des statuts de l'UFR, c'est concernant la désignation du quorum. J'aimerais bien savoir une bonne fois pour toutes sur quoi on s'appuie pour désigner un quorum. La majorité est la majorité des présents et des personnes représentées. Jusqu'à maintenant, en collectivité, le quorum c'est 50 % des personnes plus une personne qui sont présentes physiquement. Là, je m'aperçois que dans les statuts qui ont été modifiés, il ne suffit plus d'avoir 50 % de personnes présentes, il suffirait d'avoir 50 % de personnes présentes plus représentées. On pourrait donc très bien avoir un conseil avec un tiers simplement de présents et le reste en candidatures représentées. Je voudrais donc savoir sur quoi on s'appuie pour mettre le quorum sous cette forme.

Le Président.- Hélène me dit qu'il n'y a pas de texte qui régit ce point.

M. Thomas.- S'il n'y a pas de texte spécifique qui interdit la représentation et de tenir compte des personnes représentées qui participent à cette réunion, il n'y a pas de principe d'interdiction. Tout ce qui n'est pas interdit est permis.

M. Rollin.- En quorum, ce n'est pas en représentativité. C'est-à-dire que dans les statuts de l'UFR, le quorum a été désigné en commun accord au sein du conseil de l'UFR à l'unanimité, il a été écrit comme étant 50 % des personnes présentes. Il fallait que 50 % du conseil soit présent. Ce qui est différent de 50 % des membres présents plus les membres représentés.

M. Thomas.- C'est dans les statuts de l'UFR.

M. Rollin.- Quelque part, si cette modification est apportée, je voudrais savoir sur quoi on s'appuie pour l'apporter.

M. Thomas.- Il suffit de le décider.

M. Rollin.- Si l'UFR a décidé dans un sens, sur quoi l'université s'appuie-t-elle

pour modifier ce qui a été décidé par l'UFR ?

M. Thomas.- Est-ce qu'on a la trace de ce qui a été décidé exactement par l'UFR ?

Mme Manciaux.- C'est une suggestion qui a été faite en commission des statuts pour un bon fonctionnement du conseil de l'UFR. C'est calqué sur les dispositions des statuts de l'UB pour un fonctionnement "fluide" du conseil, sachant que le nombre de procurations est limité à une par personne présente.

M. Rollin.- Cela me dérange toujours, parce que sur un certain nombre de prises de décision, il n'y a finalement besoin que d'avoir 50 % des membres élus représentés ou élus désignés dans les organes de décision. C'est tout de même diminuer la représentativité.

M. Thomas.- Je peux témoigner de ce qui se passe à l'UFR Droit. C'est quelque chose qui existe depuis toujours à l'UFR Droit, du moins depuis que j'y suis, ce qui ne soulève pas de difficulté. En revanche, on peut comprendre que pour certaines décisions importantes il y ait une majorité qualifiée qui se justifie davantage.

Exiger un quorum de présents est aussi une situation qui va entraîner des blocages, très clairement. Je comprends votre étonnement ou plutôt votre souci de faire participer un maximum de monde. En même temps, la procuration, en l'utilisant de façon limitée, apporte un peu de souplesse. Si on vient avec cinq procurations dans chaque poche, ce n'est pas tenable, ce n'est pas un fonctionnement démocratique, mais un peu de souplesse dans la représentativité permet de débloquent des situations.

Le Président.- Oui, cela évite effectivement les blocages.

M. Clerc.- Je voulais intervenir sur les statuts de la Passerelle.

Le Président.- On va déjà soumettre au vote les statuts de l'UFR SVTE.
Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?

M. Baccon.- On préfère s'abstenir compte tenu du fait qu'on trouve dommage cette possibilité, et étant donné qu'il y a énormément d'universités qui continuent de maintenir et que d'autres composantes continuent de maintenir cette représentativité des cycles. On ne s'oppose pas au texte parce qu'il a été approuvé en UFR et qu'il y a des avancées intéressantes, mais sur ce point-là on s'abstiendra.

Le Président.- Combien y a-t-il d'abstentions ? 4 abstentions. D'accord.
Y a-t-il des refus de vote ?

22 pour, 4 abstentions

Nous avons ensuite deux évolutions statutaires qui ont également été débattues en commission des statuts. Nous allons commencer, pour faire écho à l'intervention de

Cédric, par les statuts de la Passerelle.

3. Modification des statuts de la Passerelle

Le Président.- Ce sont des modifications tout à fait modestes que vous avez reçues. Ce sont des évolutions techniques qui sont modestes, elles ont été validées par la commission des statuts à l'unanimité.

Cédric avait une intervention.

M. Clerc.- Dans l'article 2, quand on parle de la diffusion de ressources et de communication sans "s", est-ce que cela veut dire que le service de la Passerelle va faire de la communication ?

Le Président.- Cela n'a pas été modifié.

M. Clerc.- D'accord, mais la question a été posée par des collègues de la Passerelle qui se demandent si un jour on va leur demander de faire aussi de la communication au sein de leur service ou s'il s'agit simplement de diffusion de l'information.

Le Président.- C'est de la diffusion, mais c'est ce qui était déjà dans les statuts. Votre question est-elle : est-ce que la Passerelle a vocation à prendre en charge la politique de communication de l'UB ?

M. Clerc.- Oui, est-ce qu'il y a un lien ?

Le Président.- Non, pas du tout.

M. Clerc.- Est-ce qu'on ne peut pas mettre un "s" à communication ?

Le Président.- On peut mettre un "s" à communication : "la diffusion de ressources et de communications", cela ne me pose pas de problème.

M. Clerc.- Il y a toujours cette phrase : "*En fonction de l'évolution des besoins, d'autres missions pourraient être confiées...*" comment cela pourrait-il s'organiser ? Quel genre de fonctions avec quels renforts ? Est-ce que cette phrase est nécessaire ? Est-ce que cette phrase doit être inscrite nécessairement dans les statuts ?

Le Président.- C'est encore quelque chose qui était déjà présent dans les statuts.

M. Clerc.- Oui, mais on est train de les valider.

Le Président.- Vous voudriez qu'on supprime cette phrase ?

M. Clerc.- Oui, sachant que le jour où on veut faire porter des missions

supplémentaires à un service, on peut en parler en CT.

Le Président.- En même temps, cela permet de faire évoluer le contenu et les missions de la Passerelle que nous allons probablement être amenés à faire évoluer dans les années qui viennent. Pouvoir dire que d'autres missions peuvent lui être confiées ne me paraît pas être quelque chose qui porte préjudice.

M. Clerc.- Quel contrôle auraient les administrateurs ou au niveau du CT sur ces évolutions ?

Le Président.- Sur quelles évolutions ?

M. Clerc.- Cela impliquerait peut-être des évolutions métier, des évolutions en termes de personnels. On voudrait mettre un garde-fou à ce niveau-là.

Le Président.- Le garde-fou n'est peut-être pas à mettre ici. Les garde-fous seront dans le fait que les évolutions sont de toute façon toujours présentées au CT et qu'elles seront toujours présentées au CA. Il va évidemment y avoir des évolutions. On parlait tout à l'heure des évolutions, par exemple sur le CIPE, sur l'IUP, il va y avoir des évolutions, c'est normal, le monde change et évolue, mais les évolutions seront toujours soumises au CT et elles seront toujours soumises au CA, il n'y a donc pas de souci. En même temps, il est normal qu'il y ait des évolutions et je souhaite qu'on puisse faire évoluer les choses.

Jean-Charles, tu voulais intervenir ?

M. Jules.- C'est sur une modification de l'article 4 qui ne me pose aucun problème, c'est simplement pour avoir une précision. Précédemment, le directeur de la Passerelle était un agent enseignant, cela devient un agent - ce qui ne me pose aucun problème - titulaire de l'université. La précision que je demande c'est sur "*ou un personnel assimilé*". Le directeur de la Passerelle est un agent titulaire de l'université, ma question est la suivante : qu'est-ce qu'un personnel assimilé ?

Le Président.- C'est un agent qui est titulaire de la fonction publique mais qui peut être dans une des composantes ou un des laboratoires de l'université, et qui peut être du personnel CNRS, INSERM, INRA, etc.

M. Jules.- D'accord, cela concerne donc éventuellement les grands organismes.

Le Président.- Tout à fait.

M. De Mesnard.- Il vaudrait donc peut-être mieux mettre de l'université ou des grands organismes partenaires. Parce que là, on s'est vraiment demandé ce que cela voulait dire.

Le Président.- Je crois que c'est la dénomination classique.

Pas d'autres interrogations ?

Moyennant ces questions et ces réponses, je soumetts cette évolution des statuts

de la Passerelle à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des oppositions ? Des refus de vote ?

Unanimité (26 pour)

Merci.

2. Modification des statuts du Service Commun de Formations Continue et par Alternance

Le Président.- La dernière évolution statutaire qui a été discutée en commission des statuts est une évolution un peu plus substantielle, c'est l'évolution du SUFCOB. Cette évolution du SUFCOB a pour objectif premier d'intégrer la formation continue des médecins dans l'université. Jusqu'à présent, la formation continue des médecins était gérée à l'UFR de Médecine, elle était donc déjà dans l'université mais elle n'était pas gérée par le SUFCOB. Il y avait une sorte d'îlot, d'isolat de formation continue médicale gérée par l'UFR de Médecine. En revanche, la formation continue en Pharmacie était bien gérée par le SUFCOB.

Il se trouve qu'il y a deux choses qui amènent à proposer cette évolution. La première est que les UFR de Médecine et de Pharmacie se préparent à fusionner pour donner une grande UFR de santé. En fusionnant ces deux UFR il y avait deux options, soit on ressort toute la formation continue de santé du SUFCOB, soit on intègre au contraire la totalité de la formation continue de santé dans le SUFCOB, puisqu'un des pieds était dedans et un des pieds était dehors.

La deuxième évolution majeure qui se profile, c'est que les lois dédiées à la santé relatives à la formation continue des médecins modifient de façon très profonde la formation continue des médecins et vont imposer la mise en place de départements qui s'appellent des unités mixtes de développement professionnel continu en santé. C'est une transformation du développement de la formation continue des médecins qui va rendre encore plus impérative et encore plus réglementée la formation continue des médecins et qui va imposer un certain nombre de thématiques prioritaires qui pourront être nationales, régionales ou locales. C'est une nouvelle réglementation qui va probablement entraîner des flux beaucoup plus importants qu'avant de formations médicales continues pour l'ensemble de la santé.

A partir de là, nous avons été sollicités par les UFR de santé pour sortir du SUFCOB la totalité de la formation continue en santé dans le cadre d'une structure que les doyens des UFR santé souhaitaient appeler Unité mixte de développement professionnel continu en santé. J'ai préféré qu'on maintienne la formation continue santé dans le cadre du SUFCOB parce que c'est un élément important de la politique de l'université et qu'il me semblait préférable que nous puissions avoir une politique uniforme à l'échelle des universités. La vraie décision politique a été de dire que plutôt que de sortir Pharmacie du SUFCOB, on intègre Médecine au SUFCOB. Ce n'était pas forcément un discours facile. C'était en particulier un discours qui n'était pas facile pour la véritable raison que, dans le cadre de cette formation médicale continue, un des rationnels pour sortir la formation médicale continue du SUFCOB et qu'elle soit gérée

dans les UFR de Médecine, était que ce soit une formation ayant une dimension extrêmement professionnalisante et qui soit en particulier gérée par des unions syndicales de médecins qui interviennent dans cette formation médicale continue. L'argument et le rationnel, qui était un vrai rationnel du doyen de l'UFR de Médecine, pour que la formation médicale continue ne soit pas dans le SUFCOB, était de dire que si on mettait la formation médicale continue dans le SUFCOB, elle n'aura pas une identité et une visibilité médicale suffisante pour les médecins qui exercent en libéral, les médecins praticiens, qu'elle ne serait pas identifiée comme suffisamment médicale et que ce seront des structures privées de formations médicales qui seraient connues des médecins qui pourraient drainer la formation médicale continue.

J'espère que je suis suffisamment clair, même si ce n'est pas très simple à expliquer. Toujours est-il que nous avons essayé de concilier les deux logiques. Ce que je souhaitais, c'est que la formation médicale continue soit dans le SUFCOB et ce que souhaitait, à juste titre, le dossier de la faculté de Médecine, c'était qu'on puisse assurer pour la formation médicale continue une vraie visibilité pour les professionnels de santé et qui implique des professionnels de santé dans la gouvernance de la structure. C'est fort de cela que nous avons proposé cette évolution du SUFCOB qui est en fait de créer dans le SUFCOB un département qui s'appelle Unité mixte de développement professionnel continu en santé, qui est département du SUFCOB et qui sera piloté sur le plan de sa gouvernance par une gouvernance qui va associer les professionnels de santé. C'est ce que vous avez à la page 6 : un conseil d'orientation de cette unité mixte dans lequel il y aura 10 membres représentants des UFR de santé, 7 professionnels de santé extérieurs à l'université qui assurent la représentation des différentes professions de santé, des unions régionales des professions de santé, le directeur général du CHU, des représentants des praticiens des hôpitaux, etc., donc une dimension très professionnelle. Cette unité mixte devra être un département. Son conseil d'orientation stratégique définira les orientations en termes de contenus des formations de santé, mais l'ensemble sera agrégé dans le SUFCOB et le budget de cette structure sera agrégé au budget de l'ensemble du SUFCOB.

C'est un chantier qui a été long, que nous avons commencé à conduire dès l'été. L'idée était d'arriver à concilier l'exigence que j'avais, c'est-à-dire que l'ensemble de la formation continue de l'université soit bien dans le SUFCOB, parce que je n'ai pas envie de voir se déliter progressivement le SUFCOB sur des logiques très territorialisées. Avec, en même temps, la nécessité de prendre en compte un vrai impératif en matière de formation continue professionnelle des médecins en leur laissant un département dans lequel ils ont une autonomie en termes d'orientation du contenu.

Le texte et cette évolution répondent à cet objectif, c'est plutôt un bon compromis. C'est-à-dire qu'il est satisfaisant pour l'université qui, au bout du compte, récupère la formation continue médicale et il est satisfaisant pour les médecins qui y voient une vraie visibilité de cette unité mixte qui sera stratégiquement et en termes de contenus pilotée par des professionnels de santé.

Au-delà de cette évolution qu'on voit se dessiner pour la santé, je pense que cela peut aussi nous aider à dessiner une évolution d'avenir pour le SUFCOB, parce qu'au bout du compte, dans le SUFCOB, il y a la nécessité pour nous, établissement, que nous souhaitons, et c'est normal en tant que gouvernance du conseil d'administration de l'établissement, la nécessité d'avoir une vision globale et d'imprimer une vraie stratégie de la formation continue à l'échelle de l'établissement. Mais il faut également

que nous entendions les besoins de certains pôles de formation qui ont un besoin de décentralisation, de déconcentration au plus proche de leurs préoccupations de terrain. D'une certaine façon, ce texte, en créant cette unité mixte de santé, ouvre éventuellement la possibilité à d'autres grands domaines de formation d'avoir des départements qui leur permettront d'avoir une relative autonomie. Mais cette autonomie sera pédagogique et dans le cadre d'une agrégation budgétaire qui restera au SUFCOB et donc à l'établissement.

Tous ces équilibres se reflètent finalement dans ce texte qui a été long à construire. Je ne vous cacherai pas que les débats ont parfois été vifs pour arriver à imposer ce chemin et à trouver le chemin médian. Au bout du compte, l'équilibre me paraît plutôt bon et plutôt prometteur, parce que je pense qu'il y a dans la formation continue un avenir majeur pour les universités et que probablement dans d'autres domaines des groupes professionnels vont vouloir peser, et c'est normal, sur les contenus pédagogiques.

Voilà ce que je pouvais vous dire en introduction à vos questions.

Est-ce que vous avez des demandes de précisions, des questions ? Ai-je été suffisamment clair ?

M. Jules.- Simplement pour rappeler que depuis quelques années déjà nous étions un certain nombre, en tout cas au niveau de l'intersyndicale, dès que l'occasion se présentait, à contester ce fonctionnement un petit peu "corporatiste" de la formation continue professionnelle à l'UFR Médecine. Pour le coup, je trouve que c'est plutôt une bonne chose de l'intégrer au SUFCOB, même si la contrepartie est qu'il y ait un département. Pour ce qui me concerne, cela ne me pose vraiment aucun problème.

Le Président.- Je pense que c'est un équilibre plutôt satisfaisant.

M. Loquin.- Je pense qu'il y aura une départementalisation du SUFCOB, parce que les perspectives que tu viens d'ouvrir vont recevoir un écho favorable, par exemple du côté des juristes. Je ne suis pas contre.

Le Président.- Je comprends parfaitement les besoins exprimés par la communauté médicale. Autant j'étais attaché à recentrer sur l'université la formation continue des médecins, autant je comprenais parfaitement la demande du doyen de la fac de Médecine, parce que je sais comment fonctionnent les médecins. Je pense donc qu'il fallait répondre. Mais je comprends que les juristes puissent avoir exactement la même problématique, et d'une certaine façon ce sera à nous d'y répondre, et il est normal que nous puissions y répondre.

C'est en ce sens que je trouve que ce texte est intéressant, c'est qu'il nous ouvre la porte à une vraie évolution du SUFCOB au plus proche des besoins et donc au plus proche des professionnels, ce qui permettra d'attirer le monde professionnel vers l'université mais en le maintenant dans le cadre de l'université. C'est tout l'équilibre entre centralité et concentration qu'il fallait arriver à trouver et qui est plutôt bien trouvé.

Géraldine me dit qu'il y a une petite erreur matérielle dans l'article 7 concernant le comité de gestion. Il n'y a pas 11 mais 14 membres dans le comité de gestion. J'ai vu en relisant le texte qu'il fallait ajouter quelque chose dans l'article 12 qui porte sur le conseil d'orientation : "*Des membres désignés ès qualités, le directeur de l'ARS ou son*

représentant et le Président de la CME", c'est de la CME (commission médicale d'établissement) du CHU, il faut ajouter du CHU. De la même façon, c'est le directeur du CHU.

Il n'y a pas de remarques particulières ? Je soumetts donc ce texte à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Il est adopté.

Unanimité (26 pour)

On passe maintenant, Géraldine, au point tout aussi important et intéressant sur les ressources humaines.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines

1. Dispositif de déroulement de carrière des personnels en CDI

Mme Harly.- Merci de me donner la parole sur ce point de l'ordre du jour qui est éminemment important puisqu'il touche aux Ressources Humaines de notre établissement. Dès le mois de juillet de l'année dernière, des discussions se sont engagées sur la politique de ressources humaines et plus prioritairement sur le régime indemnitaire des BIATSS et également sur le profil de carrière des personnels en CDI. Nous en parlions tout à l'heure, c'est une problématique importante.

Des groupes de travail ont été réunis et des discussions ont été ouvertes en présence des organisations syndicales. Des dialogues, comme c'était prévu dès le mois de juillet dernier, se sont conclus dans le cadre du premier trimestre de l'année 2013 - c'était l'engagement - et en l'occurrence lors du comité technique du 25 mars dernier. Vous avez dans vos pochettes le texte qui a été présenté lors du comité technique et les grilles qui seront proposées.

Sur la partie touchant aux personnels en CDI, le fil conducteur et la base des discussions étaient de trouver l'organisation, les moyens et le process qui nous permettent d'être le plus équitable possible par rapport à ces agents, c'est-à-dire qu'à fonction égale ils puissent avoir des déroulements de carrière qui ne soient pas dépendants des recettes là où ils se trouvent ou de circonstances particulières. Il y avait donc un principe d'équité.

En deuxième point, il y avait le souci de respecter le principe des occupations d'emploi permanent par des fonctionnaires tel que prévu au statut général de la fonction publique. Ce sont ces deux aspects qui ont prévalu et qui ont généré les propositions qui sont faites.

Les propositions qui sont faites sont de pouvoir calquer le déroulement de carrière de ces personnels en CDI, c'est-à-dire 63 agents aujourd'hui au niveau des personnels BIATSS et un personnel enseignant dont nous parlerons dans un deuxième temps. L'idée est de reprendre les indices pour les différents corps concernés en cohérence avec le déroulement de carrière des agents titulaires tout en ayant une

situation un peu moins favorable. Ce qui veut dire que quand les personnes sont intégrées à 6 ans elles ont l'indice immédiatement en deçà de celui qui est normalement à 6 ans celui des titulaires. C'est vraiment tout juste en dessous, c'est 4 à 5 ans au lieu d'être à 6 ans. Et pour les avancements d'échelon, il y a là aussi une durée un tout petit peu allongée mais guère allongée.

Le principe a été de travailler pour chacun des corps sur trois échelons, sauf pour la catégorie C qui, dans ce contexte, est très défavorisée parce que la grille des agents titulaires de catégorie C n'est pas très favorable puisque pour avancer d'un échelon à l'autre, on gagne simplement un point. On ne pouvait évidemment pas faire des grilles qui soient éminemment améliorées par rapport à celles des titulaires. Au regard de cela, on propose de pouvoir avancer sur quatre échelons, de 312 à 315.

Ce projet a été voté au comité technique avec 7 voix contre et 3 voix pour.

Reste le cas du personnel enseignant, une personne est concernée. Pour cette personne, nous avons eu le même raisonnement et on va pouvoir l'intégrer à l'indice 359 au regard de son déroulement de carrière qui s'appuie sur celui des professeurs certifiés. On n'a effectivement pas vocation à avoir plus de personnels enseignants en CDI, ce n'est pas le même cas que pour les personnels BIATSS.

Derrière ce travail, va s'engager un travail très important et peut-être encore plus complexe qui est de regarder, pour les personnes recrutées en CDD, comment on peut avoir là aussi une vision à la fois qui réponde aux besoins, parce que le premier point important est que ceci réponde aux besoins et aux attentes des missions qui sont conduites à l'université, mais qui permette également quelque chose d'équitable, de justifié et de valorisable pour les agents.

Les personnels qui sont en CDD, qui passent en CDI et qui sont à un indice supérieur aux indices que nous avons indiqués, gardent et conservent l'indice qu'ils avaient ; il n'y a pas de diminution d'indice.

Voilà pour ce premier aspect. Le deuxième était de travailler sur le régime indemnitaire.

Souhaitez-vous faire la discussion sur le premier point tout de suite ?

M. Rollin.- Oui, je pense, parce que ce sont deux sujets distincts.

Le Président.- Allons-y. Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Nous avons déjà eu ce débat au comité technique, je vais rappeler la position : la majorité du comité technique a voté contre ces procédures. On peut le rappeler, parce que vous avez bien rappelé l'évolution en termes d'échelons un peu plus lente pour les personnes, mais vous avez tout de même oublié un aspect important, c'est que cela va être le blocage des échelons, puisqu'à partir de 17 ans un agent technique sera bloqué à l'indice 315. C'est-à-dire qu'en 17 ans de carrière, l'agent aura gagné trois points d'indice, à 4,50 € je vous laisse faire le calcul de cette progression indiciaire. Imaginez un agent qui est rentré à l'université à 25 ans, à 42 ans on va lui dire qu'il a gagné 12 € et que dorénavant il ne gagnera plus rien. Par ce procédé, on paupérise les personnes puisqu'en 10 ans l'inflation aura absorbé ce coût. C'est le premier point.

Ensuite, vous dites que vous avez voulu diminuer la différence entre les agents contractuels CDIables et les titulaires. Pour les catégories C, il n'y a plus de différence

puisqu'il n'y a plus de concours. La différence, c'est que les agents contractuels passent un concours tous les ans, puisque tous les ans leur contrat est renouvelé. Ils sont donc évalués tous les ans. Or, un agent titulaire a passé une fois un concours et il est rentré dans la fonction publique. Nous dire qu'il n'est pas normal de mettre sur le même plan d'égalité ces deux catégories de personnels, j'y suis opposé. Ces personnes exercent la plupart du temps les mêmes fonctions que les titulaires, pendant 6 ans on les a utilisés de la même manière, je dirais même pour certains de manière encore plus drastique puisqu'elles étaient plus sous pression sur le renouvellement des contrats, chaque jour on leur mettait donc un peu plus de pression. Leur dire qu'elles ne sont pas au même niveau, qu'elles vont être CDIées au sein de l'université, qu'elles vont exercer les mêmes fonctions que leur voisin dans le même bureau en n'ayant pas droit à la même rémunération et en n'ayant même pas droit à la même évolution de carrière puisqu'en 17 ans elles ne pourront pas évoluer dans leur carrière, je trouve cela choquant. C'est la raison pour laquelle un grand nombre de représentants au comité technique ont voté contre.

Voilà la grande partie de ce que je voulais rappeler sur le principe de blocage de l'évolution de carrière.

Mme Harly.- Je vais vous faire un premier élément de réponse qui rejoint un peu la discussion que nous avons eue en début de séance où on a effectivement pu constater qu'on avait un gros pourcentage maintenant de personnels en CDD et que cela allait poser questionnement parce que c'est difficile à gérer. Il n'y a effectivement pas le souhait d'encourager et de gonfler sans la maîtriser la part des personnels en CDD, même s'il y a le souhait d'être équitable, de favoriser un déroulement de carrière ou un avenir pour tous les agents de l'université. Voilà la première réponse que je peux vous apporter et je crois qu'elle est importante.

Le deuxième aspect de la réponse, c'est qu'on va mettre en œuvre des moyens pour inciter et favoriser à passer des concours. On va essayer de mobiliser et d'accompagner, parce que ce n'est pas toujours facile, quand on est déjà dans l'emploi et dans le travail. On va donc essayer de déployer aussi cet accompagnement un peu personnalisé, parce qu'on voit que même quand cela leur est offert, les personnels ne sont parfois pas volontaires pour passer ces concours et pour intégrer un déroulement de carrière amélioré. On a pu le constater. C'est certainement parce qu'il y a une méconnaissance, qu'il y a besoin d'une sensibilisation, qu'il y a besoin d'un accompagnement peut-être plus proche.

M. Rollin.- Dire aux agents que pour une évolution de carrière il faut passer des concours est un leurre. Actuellement, on sait que le nombre de concours dans la fonction publique au sein de l'université et de l'enseignement supérieur chute. Il y a de moins en moins de postes ouverts aux concours. Ne dites donc pas aux personnels que leur avenir est dans le passage des concours ! Je le vois, le nombre de concours sur lesquels on peut postuler est minime. Ne dites donc pas que c'est la solution à l'évolution de carrière des personnels. Il y en aura de moins en moins, on pousse d'ailleurs à la CDIation.

Le Président.- Monsieur Lépicier, Samuel et Cédric, et ensuite je conclurai sur ce point.

M. Lépicier.- Ma remarque va dans le même sens. C'est pour témoigner de la façon dont on traite cette question à AgroSup parce que je suis très surpris. Proportionnellement, l'emploi contractuel n'est pas de la même ampleur ici, mais au total vous en avez plus que ce que nous avons à AgroSup et les propositions que vous faites sont vraiment très en deçà de la situation qui est en cours de rediscussion à AgroSup. Le principe est que sur des emplois CDI, on a acquis maintenant que tous les emplois sont sur des grilles et évoluent exactement de la même façon que les grilles sans limitation d'échelon. Ce système s'applique également pour ce qu'on appelle les CDD sur des fonctions permanentes, ce sont des CDD qui sont potentiellement renouvelés d'une année sur l'autre et qui sont potentiellement des futurs CDI lorsqu'ils arriveront à 6 années de contrats continus. Ces règles sont également appliquées sur cette catégorie de CDD.

Je suis tout à fait dans la même ligne en disant que les conditions de recrutement en CDD sont largement liées au fait qu'il n'y a pas de possibilités de recrutement en titulaires. De ce point de vue, je ne vois effectivement pas comment on peut justifier honnêtement une différence de traitement entre des agents qui sont dans cette situation-là par défaut. On nous apporte effectivement souvent cet argument que les personnes ne vont pas forcément être motivées à faire les démarches pour être titularisées s'il y a des opportunités. Dans l'expérience que nous en avons, c'est vraiment l'extrême exception et la règle est tout de même que les personnes font les efforts pour passer des concours quand il y en a, mais on sait qu'ils sont très peu nombreux. De ce point de vue, je suivrai le vote qui a été celui du CT pour une partie des personnels.

M. Mercier.- Tout le monde est conscient des problèmes qui se posent à l'université quand il s'agit de s'intéresser à cette question, mais je crois qu'il y a des aspects, des principes, sur lesquels on ne peut pas revenir, c'est-à-dire que l'accès à la fonction publique passe par des concours. CDIser des contractuels, pour ces personnes, c'est très bien et on voit que cela défraie la chronique : quand La Poste est condamnée pour 20 ans de CDD, tout le monde trouve cela scandaleux. L'idée est donc bien de se mettre en conformité, donc d'éviter le recours systématique à des contractuels de façon récurrente à l'université. C'est ce qui fait que tout a été mis en place pour faire en sorte que certains contractuels puissent être titularisés.

J'avoue que je partage tout à fait ce qui est dit, tout d'abord pour les catégories C, on prenait l'exemple de nos grilles, mais on se calque sur des grilles de la fonction publique et l'université n'est pas responsable des très faibles progressions d'indices de ces personnels. Même si on reconnaît que c'est très paradoxal, un point en deux ou trois ans cela monte très peu, mais vous êtes bien d'accord qu'on ne peut pas aller au-delà. On pourrait effectivement se calquer sur les C titulaires mais, à ce moment-là, quel est l'intérêt pour le C qui a passé un concours d'avoir passé ce concours ?

M. Rollin.- Il n'y a plus de concours, Monsieur Mercier ! Cela fait 5 ou 6 ans qu'il n'y a plus de concours dans la fonction publique pour les catégories C !

M. Mercier.- Il y a des concours réservés, les gens ne s'y inscrivent pas à l'université. Il y a manifestement encore des concours, il y a même des concours

réservés !

M. Rollin.- Les concours catégorie C n'existent plus !

M. Mercier.- Votre tâche pourrait aussi être d'inciter tout le monde à passer ces concours, à se faire connaître, ce qui n'est pas aussi simple que cela. Je crois que ce serait une vraie avancée pour ces personnes. Parce que je suis désolé, ce n'est absolument pas possible, si on compare avec les enseignants, cela veut dire qu'on pourrait venir chercher n'importe quel intervenant extérieur, lui dire qu'il va faire le même service et être assimilé après à quelqu'un qui aurait les diplômes requis pour assurer ces heures. Je pense que par principe nous devons être très vigilants et je crois que le texte tel qu'il a été présenté... et je n'ai pas ressenti une hostilité telle que vous la décrivez lors du CT. Je pense que les syndicats sont très partagés sur cette question parce qu'elle est complexe, et dans nos discussions, lorsque nous avons eu plusieurs cercles de réunions, nous avons pu échanger vraiment en bonne intelligence et partager les dilemmes, et je crois même qu'il nous a été avancé l'exemple d'autres universités qui se calquent sur ces principes de fonctionnement d'avancement, mais d'avancement ralenti. Et quand vous décrivez 15 ans d'évolution, normalement, en 15 ans, on estime que les catégories C doivent pouvoir, lorsqu'ils ne sont pas titulaires, se titulariser, trouver un concours pour être titularisés, ou éventuellement des concours de catégorie B. C'est-à-dire que c'est aussi une progression pour eux pour échapper à ces très faibles indices et je crois que notre responsabilité est dans la façon de faire progresser ces personnels, de les stabiliser et de les amener à des carrières plus intéressantes. Je ne pense pas que cela rende service de les assimiler, parce que les personnes pourraient se dire qu'elles se contentent de cela, que c'est déjà mieux que rien. Il ne faut tout de même pas l'oublier. Parce qu'on peut tous déplorer ces indices, mais je vous rappelle que les taux de chômage dans notre société sont tout de même relativement conséquents et qu'au moins ces personnes-là ont un emploi. C'est donc déjà positif.

M. Rollin.- Ce n'est pas positif d'avoir un emploi et de se faire exploiter. Vous tenez un discours qu'on entend régulièrement : allez voir ailleurs, vous serez mieux payés !

M. Mercier.- Ce n'est pas cela, c'est qu'il y a des personnes qui aimeraient bien travailler et qui pourraient très bien prendre la place de ces personnes.

M. Clerc.- On s'est engagé dans ces discussions parce que jusqu'à maintenant il n'y avait rien du tout ou alors c'était un peu le fait du prince, c'est-à-dire que certains collègues contractuels avaient une progression on ne sait pas comment, en tout cas il n'y avait pas de règle. Pour nous, il est important qu'on puisse poser des règles identiques pour tout le monde.

Il n'y avait rien, aujourd'hui il y a des propositions d'évolutions qui sont à mon sens déjà positives par rapport à ce qu'il y avait. Nous estimons que c'était un premier pas, je pense que dans les années à venir, dans les temps qui vont venir, on pourra faire évoluer encore ce positionnement pour arriver à quelque chose d'encore plus positif.

Maintenant, pour les catégories C, ce point a été évoqué en CT, je ne sais pas

comment on peut qualifier cela, mais c'est vrai que prendre trois points en 15 ans, c'est indécent, non pas au niveau de l'établissement, c'est la fonction publique qui impose cela. C'est la raison pour laquelle on va voter pour cette position avec l'option de pouvoir renégocier et améliorer progressivement la situation des contractuels. Dans le même registre de dé-précarisation, on souhaite également que dans les trois prochaines années, les postes qui seront ouverts pour des personnes qui seront titularisables suite à la loi Sauvadet ne soient pas ouverts sur des postes vacants mais bien sur des créations afin de réduire au maximum la précarité.

Le Président.- Merci Cédric. Je ferai un commentaire suite à votre intervention.

M. Loquin.- Je voudrais revenir sur les propos de Samuel. Je pense qu'il n'est pas sérieux de dire à des personnes de catégorie C de candidater sur des concours de niveau B. Les candidats sur des concours de niveau B pourraient candidater sur des concours de niveau A. Il faut donc être sérieux ! J'ai été contractuel pendant 4 ans, à l'époque j'étais contractuel 3B, j'avais une maîtrise de Droit et Bac + 5, il ne faut donc pas exagérer tout de même ! J'étais sur un poste 3B, il ne faut donc pas dire que les personnes de catégorie C pourraient contracter sur ces postes-là quand on voit le niveau de recrutement de ces postes. Il faut être sérieux !

Le Président.- Pour conclure, parce que l'heure passe, je voudrais rebondir sur la remarque de Cédric pour dire que l'ambition qu'il y a derrière ces mesures, elle est tout de même - comme l'a dit Cédric - qu'avant il n'y avait rien et que maintenant il y a quelque chose. C'est-à-dire qu'au bout du compte, nous voulions réguler et encadrer les possibilités de carrières des personnels qui passent en CDI dans une situation qui est une sorte de désert juridique et, comme le disait Cédric, c'était un peu le fait du prince. Maintenant, on a une base. Comme on s'y est engagé et comme je m'y suis engagé avec les organisations syndicales, et comme dans le point que nous allons voir ensuite, chaque année, à partir du mois d'octobre, nous reprendrons le cours de nos discussions et chaque année, en fonction de la situation financière de l'établissement, nous allons essayer progressivement d'améliorer les choses. Cela ne peut pas se faire d'un coup mais c'est une première étape qui est franchie.

La dernière information que je voulais vous donner, c'est qu'en année pleine, le coût du dispositif tel qu'on vient de le présenter est tout de même de 45 000 € pour l'établissement. C'est une chose à laquelle on doit être attentif puisqu'on doit bien entendu, sur ces questions, veiller à la soutenabilité financière sur le long terme des décisions que nous prenons.

Une dernière chose. Je suis d'accord avec Samuel, la tonalité des débats au CT n'était pas mauvaise. On a bien sûr eu un nombre de votes qui n'était pas majoritairement positif mais parce que nous sommes dans un dialogue exigeant, qui n'est pas facile et je comprends qu'il y ait des positionnements syndicaux qui souhaitent mieux. Mais je crois que globalement le CT a compris qu'on faisait aussi bien qu'on pouvait faire et que c'était une première étape.

Moyennant quoi, je sou mets ce point à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette mesure ? 7 oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vais demander les votes pour ? 8.

Mme Vinter.- On a des procurations.

19 pour, 7 contre

Le Président.- Il y a beaucoup d'oppositions mais il y a la majorité.

M. Jules.- Je n'ai pas participé au vote. Dans les catégories C, le problème n'est pas le même qu'éventuellement dans les catégories A ou B. J'ai un très mauvais souvenir de cette vague de titularisations des maîtres auxiliaires au début des années 90 qui a fait que, pendant 3 à 4 ans, il n'y a plus eu de postes au concours du CAPES. Cette titularisation des CDI est donc toujours un problème délicat à gérer, sachant que pour les catégories C, ce n'est tout de même pas la gloire.

M. Loquin.- Il faut traiter différemment les catégories C.

Le Président.- Je voudrais vous dire que pour les catégories C, ce n'est pas la gloire, c'est précisément la raison pour laquelle on a prévu un profil de carrière pour ces catégories C en quatre étapes et non pas trois, précisément pour rajouter tout de même une petite perspective d'évolution supplémentaire.

Géraldine, nous passons au point suivant sur l'indemnitaire des personnels administratifs et techniques.

2. Revalorisation des taux des indemnités des personnels BIATSS

Mme Harly.- Dans le même état d'esprit, c'est-à-dire dans la recherche de solutions qui soient tout à la fois réalistes et pérennes, et c'est vraiment encore plus important pour ces problématiques de régimes indemnitaires, il est important d'imaginer qu'on puisse conduire des travaux régulièrement et chaque année et ne pas faire *one-shot*. Dans ce cadre, nous avons travaillé le dossier des régimes indemnitaires avec une première priorité qui était de mettre l'accent sur les catégories C avec, comme base de travail, l'idée de se positionner au-dessus de l'inflation pour l'ensemble de toutes les catégories de personnel. C'est pourquoi, hormis pour les catégories C pour lesquels il y a une revalorisation qui avoisine les 10 % sur des montants qui ne sont pas forcément comparables, le taux d'augmentation qui a été retenu pour les autres personnels est de 1,5 %. Vous avez peut-être vu le taux d'inflation 2013, puisqu'on en parle en ce moment des revalorisations des régimes de retraite, il est de 1.2 corrigé de 0,1. Il est donc de 1.3 consolidé. On s'est positionné à un taux de 1,5 pour l'année 2013.

Le travail qui a été fait est de répondre à la demande des représentants des personnels sur la réorganisation de ces régimes indemnitaires concernant la partie catégorie C, notamment de pouvoir réorganiser le versement de ces primes en collationnant à l'intérieur d'un même corps les grades deux par deux. C'est-à-dire avoir le même régime indemnitaire pour les deux premiers grades, et le même régime indemnitaire pour les deux suivants. Toutes les lignes ont donc été organisées de cette façon-là.

On a appliqué également ce principe, là aussi pour répondre à la demande des

représentants des personnels, aux techniciens pour lesquels on a harmonisé les techniciens de classe normale avec les techniciens de classe supérieure à un taux de 2,74 %. Voilà les grandes lignes de ce qui a été retenu.

C'est un coût global de mesures qui est de l'ordre de 115 000 € au bilan, donc non négligeable également. C'est un dossier qui a été validé avec 3 votes contre, 2 voix pour et 5 abstentions dans le cadre du comité technique. C'est un dossier qui pourra être retravaillé régulièrement, et cela répond bien à la demande qui a été faite précédemment. Ce premier travail pourra permettre d'avoir la même politique que l'an passé en fin d'année, mais je laisserai le Président l'exposer. Il permettra également d'arriver à répondre à ce fameux taux 5 qui est attendu. Quand on collationne cette augmentation et les montants qui pourraient être versés en fin d'année à l'instar de ce qui a été fait l'année dernière, on arrive à répondre effectivement complètement aux attentes des personnels.

Le Président.- Tout à fait. Merci Géraldine. C'est également quelque chose qui me semble aussi ambitieux qu'on pouvait le faire et qu'on a vraiment construit dans un dialogue régulier avec les organisations syndicales depuis le mois de juillet, pour lequel je pense que nous répondons bien à l'ensemble des demandes des organisations syndicales, en tout cas pour le personnel de catégorie C et une partie des catégories B.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. Rollin.- Je vais rappeler ce que j'ai déjà dit au CT, mais le conseil d'administration est là pour cela. Tout d'abord, comme je l'ai fait au CT, je voulais marquer notre reconnaissance d'avoir fait un gros effort pour les catégories C, pour la prime pour le régime indemnitaire. Le fait également d'avoir mis sur le même niveau les personnels de l'administration AENS et les personnels ITRF. Il n'est pas normal qu'une catégorie ou une autre, avec des fonctions équivalentes, n'ait pas le même niveau indemnitaire. C'est donc très bien de l'avoir fait.

J'ai évoqué un petit bémol lors du comité technique concernant les personnels de bibliothèque qui sont des personnels à part, pour lesquels vous avez mélangé toutes les primes, en particulier la prime de suggestion spéciale qui est une prime qui doit être donnée parce qu'ils ont des contraintes horaires : des 20 heures, des 22 heures pour certains, des samedis matins qui sont les seuls services. Ceux qui perdent cet avantage n'ont plus aucun intérêt à le faire. Je sais que certains commencent à se poser la question, à savoir de se retirer du volontariat. C'est peut-être une chose sur laquelle il va falloir se pencher pour le corps de l'ensemble des bibliothèques, parce que si on supprime cette prime pour suggestion spéciale qui avait été instaurée à leur intention pour des ouvertures plus grandes, qu'ils sont les seuls à toucher sur l'université, nous allons avoir des soucis. Soucis qui se sont déjà posés cette année. Il faut savoir que ce régime "suggestion spéciale" a déjà été touché sous l'ancienne équipe présidentielle et, lors de l'ouverture à 22 heures, il n'y a plus eu de volontaires pour le faire puisqu'il n'y avait plus d'intérêt à le faire. Ce sera un point sur lequel il va falloir revenir.

Pour donner une explication de vote, nous nous sommes abstenus. Ce n'est pas sur la proposition faite par l'équipe du président que nous nous sommes abstenus, c'est sur le principe, nous trouvons en effet anormal que le régime indemnitaire tienne une part de plus de plus importante dans le salaire des fonctionnaires, en particulier pour les catégories C, alors que ce n'est pas comptabilisé au niveau de la retraite, ce qui

pénalise énormément les petites catégories. C'est sur ce principe et non pas sur la proposition même du Président que nous nous abstenons et que nous nous sommes abstenus au comité technique.

Le Président.- Je l'ai bien noté, Monsieur Rollin, et je vous remercie de ces explications.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Lépicier.

M. Lépicier.- Une remarque pour faire part au conseil d'administration de l'université d'un problème qui ne dépend pas directement de la situation de l'université, mais qui est lié à la création d'AgroSup qui intègre un certain nombre d'agents de l'université qui avait annoncé au départ avoir prévu dans la fusion la mise à niveau des régimes indemnitaires des agents regroupés. C'est une question qui n'est toujours pas traitée, on n'a toujours pas trouvé de solution, elle est en cours d'instruction entre les deux ministères. Pour l'instant, ce point reste sans réponse et se traduit aujourd'hui par des régimes indemnitaires sur une quinzaine d'agents de catégorie B et C avec des régimes de primes qui vont du simple au double pour des fonctions identiques à l'intérieur d'AgroSup. Il y a en plus des agents qui sont doublement sanctionnés, d'une part du fait de ne pas être sur le même régime indemnitaire que celui du ministère de l'Agriculture qui est presque le double de celui de l'Education nationale. En plus, ils ne bénéficient même pas, aujourd'hui, du régime complet des primes de l'université, et ce sera ma deuxième question : dans quelle mesure vont-ils être bénéficiaires de ces évolutions de prime là ? Parce qu'il me semble qu'il y a par exemple toutes les primes complémentaires, de fin d'année, etc., dont ils ne bénéficient plus aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ils ont encore un régime moins favorable que leur équivalent à l'université aujourd'hui.

Dernier point. J'aurai moi aussi la même position de vote de principe globalement sur la place croissante des régimes indemnitaires dans les rémunérations de fonctionnaires qui ne sont aujourd'hui pas du tout acceptables en l'état. Ceci dépasse bien le débat d'aujourd'hui mais c'est une revendication générale syndicale.

Le Président.- Merci Monsieur Lépicier. Cette question de la disparité des primes avec les personnels d'AgroSup nous a effectivement été rapportée à plusieurs reprises. On note et on va essayer de vous apporter des explications sur cette question.

Cédric voulait intervenir.

M. Clerc.- Je vais rebondir sur ce qui a été dit au niveau de l'importance des primes dans la rémunération globale de nos collègues et puis aussi sur ce que disait Monsieur Lépicier concernant les primes au niveau du ministère de l'Agriculture. L'UNSA s'est lancé dans ce dialogue pour revaloriser l'indemnitaire avec une revendication qui était simple, c'était d'atteindre le taux moyen calculé au niveau interministériel des indemnités qui étaient versées dans les différents ministères et dans la fonction publique en général, suite au constat que dans l'enseignement supérieur on était vraiment le parent pauvre et que les niveaux de rémunération étaient quasiment au plus bas de la fonction publique. C'est un engagement qu'on a eu d'atteindre ce taux moyen qui fait référence au taux moyen interministériel de la part de la Ministre à travers le plan de carrière mais seulement, c'était à mettre en place par les établissements qui

étaient en train de passer aux RCE. Le ministère s'est retourné vers ces établissements en leur disant que, comme ils avaient la gestion de la masse salariale, c'était à eux de le faire.

Nous, ce que nous demandons, c'est ce taux moyen interministériel, et ceci déjà depuis plusieurs années, depuis 4 ans au moins, avec des étapes successives. On constate aujourd'hui qu'on n'y est toujours pas. Dans d'autres services du ministère, notamment dans les rectorats, on arrive à verser aux collègues ces taux moyens interministériels. Ici, on n'y est toujours pas après plus de quatre années de négociations. Nous estimons que ce n'est pas aux collègues de faire les frais du passage aux RCE, surtout aux collègues les plus fragiles. Tout ce qui est fait cette année encore pour la catégorie C, on le remarque également.

J'ajouterai que pour les bibliothèques, c'est eux qui ont finalement la plus grosse hausse cette année. Ils n'ont plus la prime de suggestion spéciale, mais à moins de les augmenter encore plus que les autres, ce qui sera fait cette année est donc déjà intéressant pour eux.

M. Rollin.- On peut donc gagner le même salaire et avoir une contrainte supplémentaire.

M. Clerc.- Il faudrait faire encore plus pour eux, c'est ce que je suis en train de dire. Ils sont aussi rémunérés sur la base du volontariat, les heures sont rémunérées et il y a des récupérations qui sont mises en place. On peut en rediscuter, mais nous nous inscrivons dans un cadre général de lissage de l'indemnitaire entre les différentes filières, ce qui est fait pour la catégorie C cette année. Nous déplorons que cela n'ait pas été fait pour la catégorie B complètement, ainsi que pour la catégorie A qui est très à la traîne, surtout au niveau des filières qui ne sont pas la filière AENS, ITRF, etc.

Le Président.- Merci Cédric. Nous sommes d'accord là-dessus, vous avez tous compris que nous étions rentrés dans une démarche pluriannuelle à laquelle nous allons donner toute l'ambition que nous pourrions donner. Je voudrais tout de même rappeler ce que disait Géraldine, le coût en année pleine des mesures que nous vous proposons de prendre est de 115 000 €, avec une ambition qui est forte sur les personnels de catégorie C, ce qui était normal, un petit peu sur les catégories B, et chaque année nous reverrons et augmenterons les choses. Nous allons effectivement essayer de moduler, de jouer et de compléter avec la prime de fin d'année.

Ce que je voulais dire à ce sujet, pour faire écho à ce que j'ai eu l'occasion de dire à propos de la politique financière, c'est que parmi les priorités en matière de fonctionnement, je pense qu'il nous faut arriver à donner plus d'ambition à notre politique indemnitaire. Nous avons commencé à le faire. On va continuer de le faire dans le cadre de la prime de fin d'année. Je voudrais répéter qu'on le fera pour les personnels administratifs et techniques, progressivement. On le fera également pour mettre en place cette prime d'excellence pédagogique à laquelle je tiens et dans laquelle, probablement dès cette année, puisque nous en avons parlé en Bureau, nous essaierons de donner un élan un peu particulier pour tous ceux qui se sont engagés.

Je veux rebondir également sur la lettre des Doyens dont nous avons parlé en début de conseil, dans le cadre de la construction de l'ESPE qui est un chantier très lourd, très complexe, très mobilisateur, très anxiogène pour beaucoup. En fin d'année,

dans le cadre de la politique indemnitaire de l'établissement, un geste particulier sera fait aussi pour tous ceux qui se sont engagés au plan pédagogique dans cette construction de l'ESPE, parce que je reconnais que cela a été un chantier lourd et complexe pour ceux qui ont bien voulu s'y consacrer.

Ceci étant, je vous propose d'approuver ces mesures pour l'indemnitaire des personnels administratifs et techniques.

Y a-t-il des oppositions ? Une opposition.

Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ?

20 pour, 1 contre, 5 abstentions

Ces mesures sont adoptées. Honnêtement, je me réjouis de ces deux dossiers parce qu'ils sont tout de même la matérialisation d'un dialogue qu'on a pu mettre en place avec les organisations syndicales depuis juillet, qui n'est pas un dialogue consensuel, qui n'est pas un dialogue facile. Nous ne serons jamais tous d'accord, mais nous avons noué un dialogue très régulier et qui est tout à fait respectueux et dont je me réjouis très profondément.

Nous abordons maintenant les points relatifs au CEVU avec Grégory qui va nous les présenter en un quart d'heure. Nous allons lister les points et les voter puisque le CEVU les a votés sans la moindre difficulté et qu'en plus Grégory nous fait la gentillesse d'être là alors qu'il a un lombago terrible ! Il ne faut donc pas que nous le gardions trop longtemps. Merci Grégory.

VI) Rapport des travaux du CEVU du 18 mars 2013

M. Wegmann.- Merci. Bonsoir à tous.

1. Rapports d'activités de la Plate-Forme d'Insertion Professionnelle (PFIP) et du SIO

M. Wegmann.- Dans les points du CEVU qui s'est tenu le 18 mars, nous avons d'abord à approuver les rapports d'activités de la Plate-Forme d'Insertion Professionnelle et le SIO. Vous pouvez réagir par rapport aux comptes rendus qui vous ont été diffusés si vous le souhaitez. Je veux juste préciser que ces rapports ont été présentés dans le cadre plus général du projet de pôle qui réunira la Plate-Forme d'Insertion Professionnelle, le service d'insertion et d'orientation et le service de scolarité centrale. Ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité par le CEVU.

Est-ce que vous avez des questions sur ces deux rapports ?

Le Président.- Pas de questions ? Je vous remercie. Par respect pour le CEVU, et de toute façon vous avez eu les dossiers, je vous propose qu'on les approuve en retour au CA.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (24 pour)

Nous passons au compte rendu de la commission FSDIE.

2. Compte rendu des travaux de la Commission FSDIE du 5 février 2013

M. Wegmann.- Au CEVU, Jean-Baptiste Baccon a présenté les dossiers de cette commission FSDIE. Juste pour dire en résumé que 38 nouveaux dossiers ont été étudiés, 11 dossiers ont fait l'objet d'un report, 2 projets ont été annulés. Par rapport à ces dossiers, le CEVU les a adoptés à l'unanimité tels que présentés en séance, avec pour détails l'attribution de 4 500 € au projet n° 1.15 pour l'association Brigade Internationale des Mots qui a constitué une augmentation par rapport à la demande initiale de la commission FSDIE. Vous avez reçu le tableau des différents projets. Est-ce que vous aviez des questions ou des commentaires à faire sur ces propositions d'attribution ?

Le Président.- Pas de difficulté particulière sur ce dossier. Je vous propose donc de l'approuver dans la continuité du CEVU.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des refus de vote ?

Unanimité (23 pour)

Je vous remercie.

3. Compte rendu de la Commission Vie de l'Etudiant du 26 février 2013

Le Président.- Y avait-il des points particuliers à voter ?

M. Wegmann.- Oui. Là aussi, Jean-Baptiste Baccon avait fait la présentation. On avait adopté le compte rendu des travaux de cette commission à l'unanimité avec le point particulier que nous avons proposé de reporter la décision d'une labellisation de l'association Audiobazar production. On avait également émis une réserve pour l'association Collectif MASTY étant donné qu'on leur demandait de modifier un article de leur statut.

On s'était d'abord prononcé sur cette partie labellisation des associations.

Est-ce que vous avez des questions ?

Le Président.- Jean-Baptiste voulait ajouter quelques mots.

M. Baccon.- C'est juste pour apporter une précision. Pour le Collectif MASTY, la réserve portait sur une clause des statuts qui permettait au conseil d'administration ou au Bureau de bloquer l'adhésion d'étudiants. La demande de changement n'est pas parvenue au BE, mais je pense qu'on peut leur laisser la possibilité d'être labellisé pour la première année et qu'un point d'étape soit fait, comme pour toutes les associations,

qui leur permettra à ce moment-là de rectifier. Parce que la difficulté, pour faire un changement de statut de l'association, c'est qu'il faut convoquer une assemblée générale et les délais n'étaient pas suffisants pour permettre une modification.

Le Président.- Tu proposes donc qu'on labellise cette association ?

M. Baccon.- Je propose qu'on labellise, sachant qu'un point d'étape sera fait dans un an et qu'à ce moment-là, comme nous serons amenés à nous reprononcer sur l'opportunité de proroger le label, si la modification n'est pas intervenue, on pourra proposer un retrait de la labellisation.

Le Président.- L'association MASCI, c'est cela ?

M. Baccon.- C'est "MASTY", cela n'a rien à voir avec le MASCI.

Le Président.- Je vous propose d'approuver la délibération du CEVU et qu'on l'étende à cette association MASTY qui sera labellisée avec la clause de révision qu'indique Jean-Baptiste.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (24 pour)

M. Wegmann.- Toujours concernant la vie de l'étudiant, on avait adopté également un projet de règlement portant statut des étudiants élus. Règlement qui avait également été discuté en commission vie étudiante pour faciliter le travail des élus étudiants, notamment dans leurs études, leur permettre d'avoir des aménagements par rapport à l'activité de représentant.

On vous a également joint cette proposition de règlement pour les élus étudiants. Jean-Baptiste peut aussi apporter des précisions si vous avez des questions particulières sur ce règlement.

M. Baccon.- Sur le fond, il n'y a rien de vraiment extraordinaire, c'est ce qui se fait plus ou moins à la main en arrangement avec la scolarité, les équipes pédagogiques. C'est simplement pour mettre noir sur blanc ce qui se fait. C'est un travail qui a été mené conjointement avec la VP vie étudiante de l'UFC, qui va être adopté dans les mêmes termes. Vous avez justement la version avec les commentaires, mais sur le fond, c'est le même texte que celui de l'UFC.

Le Président.- Je propose d'adopter ce document qui résume bien les choses et qui énonce bien quelques grands principes sur les statuts des élus étudiants.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Unanimité (24 pour)

Ensuite, c'est la commission Subventions Culturelles.

4. Compte rendu de la Commission Subventions Culturelles du 11 mars 2013

M. Wegmann.- Là aussi, c'est un classique. Pierre Ancet était venu présenter les différents projets. On avait, à cette occasion, réparti les crédits proposés sur plusieurs dossiers. Certains ont été reportés. Vous avez un tableau qui vous indique là également les dossiers qui ont été retenus, 15 dossiers qui ont eu un avis favorable pour un total de 30 170 €. Les autres dossiers ont été soit non attribués pour des raisons de non-conformité, soit reportés.

Sur la commission Subventions Culturelles, est-ce que vous avez des questions ou des remarques particulières à formuler ?

Le Président.- S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver cette liste de subventions culturelles.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité (23 pour)

C'est adopté, je vous en remercie.

5. Appel à projets "Bonus Qualité Formation" (BQF) PRES 2013 : compte rendu des travaux de la Commission mixte ad hoc du 28 février 2013, répartition des crédits

Le Président.- Vient ensuite le point sur le Bonus Qualité Formation PRES 2013, avec les projets qui ont été retenus.

M. Wegmann.- Pour le BQF PRES, on avait un format un peu particulier puisqu'on avait tenu une commission *ad hoc* à l'UFC qui avait réuni des collègues de l'UB et des collègues de l'UFC pour discuter des différents projets. A cette occasion, neuf projets avaient été retenus pour un budget de 45 265 €. Vous avez la liste des différents projets. Les projets qui n'ont pas été retenus sont des projets qui ne répondaient pas aux critères justement liés au caractère fédéral de l'appel à projets.

Ces projets ont été validés dans les mêmes termes par les deux CEVU, celui de l'UFC le 7 mars et celui de l'UB. Je vous propose également d'adopter ces répartitions de crédits pour l'appel à projets BQF PRES 2013.

Le Président.- Merci Grégory. Pas de difficultés là non plus sur ce dossier. Il y a eu un travail très soigneux d'instruction parce que tout n'a pas été retenu. Certains n'étaient pas forcément de bon niveau.

Je vous propose d'approuver cette liste, que vous avez tous eue avant le conseil.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Ce point est adopté.

Unanimité (21 pour)

Il nous reste le compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie.

6. Compte rendu des travaux de la Commission de la Pédagogie du 5 mars 2013

- Appel à projets "Equipements pédagogiques 2013" : définition des critères de sélection des projets

M. Wegmann.- Nous allons commencer par l'appel à projets "Equipements pédagogiques 2013". Vous vous souvenez de la séquence de l'an passé. Cette année, ce que nous avons souhaité par rapport à l'année dernière, c'est d'être en capacité de prioriser cet appel à projets équipements pédagogiques en discutant en CP puis en CEVU des critères à privilégier pour l'examen des dossiers. C'est la première étape. On a défini ensemble les critères qu'on vous propose. Ensuite, au mois de mai, on discutera des projets qui auront été soumis par les composantes lors des prochaines CP et CEVU.

La proposition qu'on vous fait est de prioriser l'appel à projets équipements pédagogiques 2013 selon deux rubriques distinctes. Une première rubrique concernerait les projets liés au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements scientifiques devenus obsolètes. C'est classiquement le gros de l'appel à projets en termes de financement. Une deuxième rubrique irait plutôt sur les projets innovants qui répondraient à un ou plusieurs des cinq critères mentionnés, à savoir les langues et l'international, l'innovation pédagogique, les projets intercomposante, les projets pluriannuels, les projets des sites territoriaux.

L'avis du CEVU a été favorable à l'unanimité sur cette priorisation, en sachant que des lettres ont été envoyées dans les composantes avec une mention indiquant "sous réserve du vote du CA". Les composantes sont donc en train de travailler sur ces appels à projets pour une remontée avant les vacances de Pâques en parallèle de l'appel à projets PPI Innovations pédagogiques.

Est-ce que vous avez des questions ou des demandes de précisions sur cet appel à projets équipements pédagogiques ? Sachant que nous n'en sommes qu'à la priorisation et aux choix de critères.

Le Président.- En fait, on a lancé l'appel à projets avant la confirmation du CA pour gagner un peu de temps. Je voulais simplement vous dire que nous avons fait une toute petite modification par rapport au texte que Grégory a lu. Sur la rubrique n° 1 "*Projets liés au renouvellement et au remplacement et à la mise aux normes des équipements*", on a supprimé le mot "scientifique", donc : "... à la mise aux normes des équipements devenus obsolètes." J'ai préféré qu'on supprime le mot "scientifique" parce que c'est un appel à projets équipements pédagogiques et je ne voulais pas qu'il y ait d'ambiguïté sur le fait que cet appel à projets puisse être un appel à projets que certains pourraient considérer comme lié à de l'acquisition d'équipements de nature scientifique pour la recherche. On a supprimé le mot "scientifique", il faut donc le voter sous cette forme. C'est la raison pour laquelle Hélène me fait remarquer que je dois vous apporter cette précision. Moyennant quoi, je vous propose d'adopter cette proposition qui n'a pas fait l'objet de difficultés du tout en CEVU.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

- Projet d'ouverture d'un département "Génie Civil" à l'Institut Universitaire de Technologie de Dijon-Auxerre - site d'Auxerre - rentrée 2014

Le Président.- Ouverture du département "Génie civil", beau projet !

M. Wegmann.- Oui. C'est un projet que nous avons eu le temps de bien présenter d'abord en CP avec Marcel Grenard, puis au CEVU avec Frédéric Debeaufort. Je vous résume les deux ou trois points principaux.

L'ouverture d'un département "Génie civil" à l'IUT Dijon-Auxerre s'inscrit dans le cadre du développement de son offre de formations et un renforcement globalement de l'offre universitaire sur le site auxerrois. Ce qu'on peut dire, c'est que les formations tertiaires au niveau DUT et LP fonctionnent assez bien sur le site auxerrois mais qu'il y a une fragilité, notamment sur le DUT QLIO qui n'a pas su retrouver son positionnement. L'idée de ce projet est de remplacer le DUT QLIO par le DUT Génie civil, sachant qu'une étude assez poussée a été faite sur le positionnement qu'aurait cette spécialité étant donné que la concurrence est assez faible, puisqu'on a assez peu de départements Génie civil en France et encore moins sur la zone. Globalement, le taux de pression de cette filière étant de 11 candidats pour une place en DUT, on estime que c'est un projet assez pertinent et qui devrait réussir.

Les objectifs affichés en termes d'effectifs sont de 52 étudiants dès la première promotion, deux groupes de 26 étudiants, et 140 étudiants en régime de croisière, dont 36 en apprentissage. Ce qui ferait un apport assez intéressant pour le site auxerrois.

M. Rollin.- En termes d'infrastructures, le site d'Auxerre peut-il accueillir ce type de DUT ou y a-t-il besoin d'investissements ?

M. Wegmann.- Le site auxerrois réutiliserait des locaux déjà disponibles pour le DUT QLIO avec un repositionnement de l'équipe pédagogique sur la nouvelle offre de formations pédagogiques et les personnels BIATSS. Une étude très précise a été faite sur ce sujet. Il y aura un certain nombre d'investissements à faire, de réaménagement en quelque sorte de l'existant, mais cela ne consiste pas à créer *ex nihilo* un nouveau département. On utilise déjà l'existant, ce qui sera beaucoup moins coûteux que de créer quelque chose de zéro. Un certain nombre de points ont été listés sur les besoins nécessaires à ce type de département, mais ce n'est pas du tout du même ordre que si on avait à créer un département Génie civil de toutes pièces. Vous avez également eu les éléments là-dessus dans le dossier.

M. Debeaufort.- Sur ce volet, je peux juste ajouter que nous avons le soutien du rectorat qui accompagnait le dossier depuis déjà quelques mois, ce dernier a identifié à peu près 75 jeunes bourguignons qui quittent la Bourgogne pour aller faire un DUT Génie Civil hors Bourgogne. Ceci sur l'aspect vivier, les jeunes ont besoin de ce type de diplôme sur la Bourgogne.

Le deuxième volet, c'est qu'on a à la fois les fédérations des travaux publics, du bâtiment, et le Conseil régional qui se sont engagés à accompagner le dossier, et entre

autres à participer aux aspects financement, investissement et transformation de l'existant puisqu'on part d'une fermeture d'un département pour en ouvrir un autre à la place.

M. Jules.- Quand vous parlez de "repositionnement de l'équipe enseignante", qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Debeaufort.- Les cinq collègues actuels sont presque tous en 60^{ème} section mécanique, l'IUT a déjà prévu un plan de formation pour les mettre sur les spécificités propres au secteur du bâtiment. Ils resteront sur la même thématique de recherche puisqu'ils sont déjà sur des thématiques qui peuvent tout à fait correspondre à ce qu'on peut attendre pour des enseignants-chercheurs sur un département Génie Civil.

Je ne sais pas si j'ai été clair.

M. Jules.- Oui. Cela se fera donc à moyens constants. Est-ce qu'il y a un plan de recrutement d'enseignants de prévu ?

Il n'y a actuellement guère de créations de département, on le sait bien. Ma crainte est qu'il n'y ait pas d'aide vraiment en termes de créations d'emploi du ministère. Il ne faudrait pas que les "emplois Fioraso" soient à un moment ou à un autre mis à contribution pour ce type de choses, pour une ouverture de département. A titre personnel, je trouve qu'ouvrir un département Génie Civil est une bonne idée.

Le Président.- De mémoire - Frédéric confirmera -, je crois qu'un poste nouveau est prévu en appui à de département.

M. Debeaufort.- Et il y aura également probablement un poste en redéploiement au sein de l'IUT.

Le Président.- Voilà, en termes de postes nouveaux, il y en aura un. Ce qui n'est finalement pas un coût énorme pour créer un département nouveau qui va apporter une vraie identité. On verra ce que seront les postes Fioraso, mais je pense qu'il est possible qu'il y ait un poste "Fioraso", ce qui serait dans la logique de la politique territoriale de l'université. Pour bien afficher la territorialité, comme on en a mis un au Creusot et un à Nevers cette année, je pense que nous allons essayer, sur le cycle des emplois "Fioraso", d'en mettre sur chacun des sites territoriaux pour bien matérialiser notre volonté de développement territorial de l'université.

Mais si on peut faire hors "Fioraso", on le fera peut-être, ce n'est pas idéologique, disons que je pense que cela peut entrer dans la vocation de ces postes "Fioraso" dans le cadre de la politique territoriale.

Pas d'autres questions ? Je vous propose d'approuver la création de ce département Génie civil.

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des refus de vote ?

Ce dossier est adopté.

Unanimité (23 pour)

Quelques points rapides, ensuite, sur le reste de la commission de la pédagogie.

- Examen des partenariats dans le cadre des Relations Internationales : conventions, modalités de gestion, droits spécifiques

M. Wegmann.- Nous avons un point sur les partenariats internationaux. Je vais distinguer deux parties. Nous nous sommes d'abord prononcés sur de nouveaux accords, un premier accord d'échanges entre l'IUT Dijon-Auxerre et l'Université Conestoga Collège, Ontario qui permet d'envoyer jusqu'à 6 000 étudiants dans cette université canadienne pour suivre des enseignements en anglais, et d'accueillir de manière conjointe des étudiants de cette université sur l'IUT.

Le second accord est de même nature, avec toujours l'IUT de Dijon-Auxerre et une université au Vietnam, l'Université de Danang qui permet d'envoyer jusqu'à 12 étudiants, là aussi sur un cursus en anglais, et en échange de recevoir des étudiants de cette université, soit sur des DUT soit sur des licences professionnelles.

Ces deux nouveaux partenariats ont reçu un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Le Président.- Je vous propose de les adopter.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ces deux projets sont adoptés.

Unanimité (23 pour)

M. Wegmann.- Pour les relations internationales, on a une deuxième rubrique qui concerne les parcours en anglais. Nous nous sommes prononcés sur l'ouverture d'un parcours en anglais de la licence 3 Sciences de l'Ingénieur en "électronique" qui viendrait en quelque sorte en appui, qui servirait de vivier de recrutement pour le Master Computer vision. Nous nous sommes donc prononcés sur l'ouverture de ce parcours en anglais et sur une tarification de droits spécifiques de manière provisoire, sachant qu'en ce moment nous avons une réflexion qui est menée avec le pôle relations internationales sur, en quelque sorte, la constitution d'un genre de barème de droits spécifiques sur les formules de masters, de diplômes en anglais.

Le CEVU s'est prononcé à titre provisoire, uniquement pour l'année prochaine, pour des droits spécifiques de 1 000 € sur ce nouveau parcours, frais nationaux et sécurité sociale compris, afin de supporter l'accompagnement qui viendrait sur l'accueil des étudiants étrangers sur ce nouveau dispositif de licence 3.

Vous avez un document qui a été diffusé et qui explique comment les droits spécifiques seraient utilisés.

Est-ce que vous avez des questions là-dessus ?

Le point suivant sera de même nature pour le Master VIBOT.

Le Président.- S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Ce point est approuvé.

Unanimité (23 pour)

M. Wegmann.- Le point suivant est de même nature. Il s'agit d'une demande provisoire pour l'année 2013-2014 d'augmentation des frais spécifiques du Master Computer Vision de 500 € en raison de l'augmentation des coûts spécifiques concernant le suivi pédagogique et administratif des étudiants internationaux et l'organisation du parcours international. Ce qui ferait dorénavant un tarif de 1 500 € au lieu de 1 000 €, frais nationaux et sécurité sociale compris pour soutenir ce diplôme en anglais.

A titre d'information, le porteur de projet, lors de la commission, a montré que sur le même diplôme, sur le même dispositif, puisqu'il y a deux partenaires étrangers, les frais du partenaire Gérone sont de 4 000 € et les frais du partenaire Edimbourg sont de 6 000 €. On est donc encore sur des droits spécifiques qui sont bien en deçà et qui sont là uniquement pour couvrir les services spécifiques qui sont proposés à ces étudiants lorsqu'ils arrivent en France lors d'un accompagnement, de suivi, d'aide administrative, etc. C'est pareil, c'est le même principe.

Est-ce que vous avez des questions sur les droits spécifiques ?

M. De Mesnard.- J'ai une question générale sur les diplômes en anglais. Ceci s'adresse bien à des étudiants étrangers ?

M. Wegmann.- Oui.

M. De Mesnard.- Sans venir sur le débat de la défense de la langue française, je me demande si les droits d'inscription ne paraissent pas faibles pour des étudiants étrangers. C'est paradoxal, mais est-ce qu'un étudiant étranger ne va pas se dire que, puisque ce n'est pas cher, ce n'est pas sérieux ? C'est du marketing élémentaire. Je ne défends pas les diplômes en anglais, ce n'est pas cela, mais je me demande s'il n'y a pas une contradiction. On dit que Gérone demande 4 000 €, avec la crise que subit l'Espagne, je suppose que cette université doit être en grande difficulté. Elle est à peu près équivalente à la nôtre.

M. Wegmann.- C'est un vrai débat.

M. De Mesnard.- On a là un paradoxe.

M. Wegmann.- On a constitué un groupe de travail avec Bénédicte Fortier. On vous donnera les conclusions du débat qu'il y aura là-dessus. C'est un vrai sujet. Pour vous donner un ordre de grandeur, sur un master en anglais, finalement, quand on décortique tout, on arriverait plutôt à des droits spécifiques autour de 4 500 € si on raisonne à coûts complets, sans marges.

M. De Mesnard.- Qui plus est, un étudiant étranger qui va payer, va être très exigeant sur des tas de choses, y compris les bâtiments. Mon collègue Christian Michelot, s'il était membre du CA, pourrait vous parler de certaines odeurs de toilette au

pôle d'économie et gestion, par exemple, qui sont absolument terribles ! Pour les visiteurs extérieurs, nous avons longtemps eu ce problème. Je pense qu'il a été résolu, mais un étudiant étranger va avoir un niveau d'exigences matérielles tout à fait important. Derrière, avons-nous l'intendance qui peut suivre ?

M. Mercier.- Je m'étonne un peu de la question : est-ce qu'un étudiant étranger mérite plus qu'un étudiant français ?

M. De Mesnard.- Ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire.

M. Mercier.- Dans le cas des masters en alternance, la formation est facturée aux coûts complets, c'est effectivement autour de 5 000 €, voire plus, et c'est l'entreprise qui finance. L'alternant est en mesure d'attendre des prestations qui soient à la hauteur de cet investissement. Dans ce cas, on ne se pose pas la question. J'accueille des alternants de grands groupes, de grandes entreprises depuis des années dans le pôle d'économie et gestion et eux supportent ce que tu décris apparemment plus ou moins bien.

M. De Mesnard.- C'est un problème complètement différent. J'ai personnellement l'expérience des diplômes payants, je peux vous dire que dans ces cas-là, c'est payé de la poche de l'étudiant, ce qui n'a rien à voir avec l'alternance. L'alternance, c'est l'entreprise qui paie, l'étudiant est bien content et il vient. Quand c'est l'étudiant qui paie, il faut que derrière il y ait des prestations, parce que les personnes raisonnent ainsi. Je ne les défends pas, mais les gens vont raisonner ainsi. Si l'université voulait généraliser les diplômes payants à destination d'étudiants étrangers, il faut qu'elle veille bien à ce que derrière tout le reste suive.

M. Debeaufort.- Je peux ajouter un élément. Nous avons déjà eu deux réunions du groupe de travail sur les diplômes payants pour accueillir les étudiants étrangers. Ces aspects-là font partie des sujets qui vont être discutés. Pour le moment, nous avons essayé, par grands champs disciplinaires et familles de diplômes, d'identifier ce qu'on pouvait déjà trouver au niveau européen en termes de tarifs et ce qu'il y avait derrière. On est dans la phase où on essaie de comparer pour essayer de se caler sur quelque chose de raisonnable, qui reste attractif sans être prohibitif. Après, derrière, il y a toute la question de quels services on donne sur un diplôme payant.

M. De Mesnard.- C'est un autre métier. C'est un autre business.

Le Président.- Eric, pour une dernière intervention.

M. Loquin.- Simplement une question. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour la rémunération des enseignants qui font le très très gros effort d'intervenir en langue étrangère ?

M. Wegmann.- Oui, nous avons justement parlé dans ce groupe de travail d'avoir une rémunération bis supplémentaire. On n'a pas encore de proposition définitive, mais par exemple l'idée d'avoir un coefficient 1.5 sur les heures données.

Le Président.- Cela fait partie des grands objectifs sur lesquels nous sommes en train de travailler pour trouver des financements.

On doit voter ces droits spécifiques.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?

Ils sont adoptés.

Unanimité (23 pour)

- Offre de formation - rentrée 2013 : fermeture de deux diplômes

M. Wegmann.- Pour la rentrée prochaine, il s'agirait d'abord de fermer la Licence d'Administration Publique sur le site du Creusot compte tenu du nombre très réduit d'inscrits depuis plusieurs années, du taux de réussite d'à peine 20 % et du taux de 0 % d'admis au concours. Le conseil d'UFR Droit et Sciences politiques a validé ce projet de fermeture à l'unanimité et le CEVU a également voté à l'unanimité cette demande de fermeture.

Le Président.- C'est là-dessus que tu souhaitais intervenir ?

M. De Mesnard.- C'est sur Le Creusot, la Licence d'Administration Publique pour laquelle la raison vient d'être donnée. Thibault Gourdet me demande de dire qu'il y a certes peu d'étudiants mais que le site dispose d'une bonne formation, il y a par exemple des enseignants de langues physiquement présents, alors qu'à Nevers les cours sont donnés en visioconférence avec un professeur qui se déplace, tout est donc inaudible. Il déplore qu'on ferme au Creusot alors qu'en fait il y a des moyens.

L'annonce renforce son inquiétude pour le site de Nevers et la viabilité du site de Nevers, inquiétude présente tant chez les étudiants que chez les professeurs.

Le Président.- Pour l'heure, la question porte sur la LAP du Creusot et pas de Nevers. Il n'y a pas de velléités de fermer la LAP à Nevers. Par contre, au Creusot, il n'y a pas d'étudiants. Cette formation n'est donc plus tenable et en plus de cela, il y a des problèmes importants de réussite des étudiants. Les rares étudiants ne réussissent pas et ne s'insèrent pas. Je crois qu'un moment arrive où il faut que nous soyons capables de prendre des décisions un peu courageuses. Je crois en outre que l'équipe pédagogique a pris contact avec tous les étudiants qui étaient en cours pour leur offrir des parcours alternatifs. Toutes les précautions ont donc été prises.

M. De Mesnard.- Vous avez compris que si Thibault Gourdet est parti, c'est qu'il doit rentrer sur Nevers, et cela lui fait déjà arriver très tardivement. Il ne s'agit pas d'un manque d'intérêt pour le sujet.

Le Président.- On propose de supprimer la LAP. Quelle est la deuxième ?

M. Wegmann.- La deuxième concerne la Licence Professionnelle de Gestion des Ressources Humaines et Management des Compétences à Sens. C'est une fermeture,

mais plus exactement le groupe serait transféré à Dijon, sachant que cette formation rencontre des difficultés sur le site de Sens. Par exemple, les universitaires se déplacent assez peu et les négociations avec la maison de l'entreprise de l'Yonne n'ont pas vraiment abouti et on observe un désengagement du partenaire. L'IUT souhaite qu'on rapatrie le groupe sur Dijon sachant qu'il existe toujours un groupe à Auxerre.

Le Président.- Je vous propose d'approuver la fermeture de ces deux diplômes : la LAP au Creusot et le diplôme de GRH à Sens.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

Cette proposition est adoptée.

Unanimité (23 pour)

Une demande d'ouverture de DU.

- Demandes relatives à des diplômes d'université

M. Wegmann.- On a une demande de modification sur le DU préparation physique. C'est une légère modification du volume horaire, de 150 à 126 heures, une augmentation du volume horaire pour un certain nombre de raisons qui ont été présentées par Nicolas Babault au moment de la CP, puis ensuite relayées au CEVU. Ce qui fait passer le coût financier du DU à 2 600 € sans prise en charge, 3 200 € avec prise en charge. C'est un DU qui fonctionne assez bien, avec 70 inscrits en 2012-2013. Cela permet à l'équipe pédagogique d'adapter l'évolution d'enseignement dans ce domaine de la préparation physique.

Ce DU a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Le Président.- Merci Grégory. Je propose d'approuver ces évolutions.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

- Demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances

Le Président.- Nous avons ensuite des demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances qui sont vraiment homéopathiques.

M. Wegmann.- Oui, sachant que ce sont des demandes pour la rentrée 2013. On a bien alerté les composantes sur le fait que pour la rentrée prochaine il faudrait que toutes les demandes soient étudiées au 10 juin. Au maximum à la CP du 10 juin et au CEVU du 26 juin. Les demandes n'ont pas posé de problème, il y a trois modifications.

Par ailleurs, en CEVU nous avons également eu des demandes de modifications mineures de calendrier universitaire pour vraiment quelques détails sur quelques formations en Langues, Communication, Droit, Sciences politiques, SVTE. Ces demandes n'ont pas posé de problème non plus. Je peux faire le détail si vous avez des

questions.

M. De Mesnard.- C'est juste une remarque. J'ai entendu "calendrier universitaire". Le nouveau calendrier universitaire est tout de même assez acrobatique dans beaucoup d'UFR. Je pense à Sciences économiques, Gestion, Droit, etc. Pour caler l'année universitaire 2013-2014, ce n'est vraiment pas facile, pour faire tenir les choses avec le temps de faire passer les examens, etc.

M. Wegmann.- On en discutera aux prochains CP / CEVU, sachant qu'on laisse tout de même un peu de souplesse aux équipes, avec des contraintes absolues sur les dates de rentrée.

M. De Mesnard.- Puisqu'on en reparlera, on reporte cela.

Le Président.- Je vous propose d'approuver ces quelques modifications de modalités de contrôle des connaissances.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Unanimité (23 pour)

Nous avons terminé, le point sur les sorbonnes étant un point d'information. Ce n'est donc pas la peine.

Franck, nous abordons le rapport du CS que tu vas nous présenter rondement.

VII) Rapport des travaux du CS du 27 mars 2013

Le Président.- Il n'y a pas de difficultés non plus sur les travaux du CS et je voudrais que nous procédions avec le CS comme nous procédons avec le CEVU.

M. Denat.- Deux points ont été traités et doivent passer en CA.

1. Répartition du "Fonds doctorants" pour l'année universitaire 2012-2013

M. Denat.- Le premier concerne la répartition du "Fonds doctorants". Je rappelle que ce fonds est calculé suivant le nombre d'inscrits payants en thèse. Ce fonds doctorants est de 163 072 €. Il y a un prélèvement qui est fait à la source pour financer d'une part le CIPE à hauteur de 2 500 € pour les enquêtes sur les docteurs, et puis 30 000 € pour la mission doctorale. Il reste une somme de 130 572 €.

Ensuite, la clé de répartition a été fixée comme l'année passée. Je dois aussi vous rappeler que c'est un dossier qui a d'abord été traité lors d'une réunion des directeurs d'écoles doctorales en présence d'Alain Pugin. Ensuite, Alain Pugin est venu nous donner les résultats de cette réunion lors du Bureau du CS, puis cette proposition a été votée à l'unanimité par le conseil scientifique du 27 mars. Pour la clé de répartition, il a été décidé de ne pas la changer par rapport à l'année passée, à savoir que 40 % de cette somme de 130 572 € est une part forfaitaire qui sera la même pour

les quatre écoles doctorales. 30 % est calculé sur la part des inscrits en thèse dans chacune des écoles doctorales et les 30 % restant sont calculés sur la part des thèses soutenues.

Ce qui a en revanche un peu chargé par rapport à l'année précédente, c'est le périmètre des écoles doctorales. Aujourd'hui, nous avons quatre écoles doctorales. La répartition du coût est la suivante :

- Ecole doctorale Carnot Pasteur, la somme sera de 25 091 €
- Ecole doctorale LISIT : 46 532 €
- Ecole doctorale SPIM : 21 081 €
- Ecole doctorale ES : 37 868 €

Le Président.- Merci Franck. Tout ceci a été voté à l'unanimité par le conseil scientifique. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de précisions ? S'il n'y a pas de question, je propose d'approuver ce tableau.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?

Ce tableau de ventilation du fonds doctorants est adopté.

Unanimité (23 pour)

2. Avis sur les demandes de financement FEDER

M. Denat.- Le deuxième projet concerne les subventions FEDER sur cinq projets. Voici le tableau, c'est sur les crédits européens qui sont attribués.

Le premier projet est un projet Pari et santé 1, porté par L'ICB, par Eric Lesniwska, il concerne la méthode d'observations de protéines par microscopie AFM couplée à une spectroscopie RAMAN. Le fonds FEDER sur ce projet est de 42 000 €.

Le deuxième projet est aussi un projet du Pari et du pôle de santé, porté par l'ICMUB et Pierre Legendre. Il concerne l'ingénierie moléculaire pour l'environnement : recherche de procédés limitant les pollutions organiques et métalliques. Au total le FEDER est de 47 000 €.

Le troisième dossier concerne le financement d'une allocation post-doctorale à hauteur de 84 000 € sur le projet Agrale 1 porté par Luc Pénicaud du CSGA.

Le quatrième projet est le projet DINOS de l'UMR PAM porté par Hervé Alexandre et Odile Meurgues. Il concerne l'amélioration de la qualité, l'image et la compétitivité des vins de Bourgogne, avec des fonds FEDER à hauteur de 60 000 €.

Le dernier projet est un FUI COMPOSITE CAB porté par le laboratoire DRIVE et Stéphane Fontaine. Son objet : développement des cabines de poids lourds allégés en composites pour une réduction de consommation de carburant. Là, le crédit FEDER est de 32 500 €.

Tout cela a été voté au CEVU.

Le Président.- Jean-Philippe veut intervenir.

M. Rolin.- Quel est l'objet du projet porté par Luc Pénicaud ? Je ne vois pas. C'est juste l'allocation post-doctorale ?

M. Denat.- C'est une allocation post-doctorale. Je n'ai pas le détail sous les yeux.

M. Rolin.- Vous l'avez examiné en CS ?

M. Denat.- Oui. Je n'ai pas le souvenir exact de l'objet.

M. Rolin.- D'accord.

Le Président.- Y a-t-il d'autres interrogations ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de voter. C'est très formel. Pour que les subventions FEDER nous soient adressées, puisque c'est bien l'enjeu des subventions FEDER, il faut qu'elles soient votées par le CS et puis par le CA. Je vous propose de les adopter.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas.

Cette liste est donc adoptée. Merci Franck.

Unanimité (23 pour)

Nous abordons le point suivant de l'ordre du jour.

VIII) Constitution de la SATT Grand Est

1. Approbation des statuts et de la convention ANR

Le Président.- Nous en avons parlé à l'occasion du dernier conseil d'administration, il s'agit de cette Société d'Accélération de Transfert des Technologies sur un périmètre Bourgogne Franche-Comté, Université Technologique de Troyes et Université de Lorraine. Un dossier important qui doit nous permettre de prendre en charge la totalité de notre politique de valorisation au sens large et pour lequel, en réalité, c'est notre filiale, uB Filiale Welience, qui va constituer le cœur, en fait elle se transforme en SATT. On avance progressivement dans le dossier et aujourd'hui vient le moment de ce dossier où on doit voter à la fois les statuts de la SATT et ce qu'on appelle la convention bénéficiaire entre l'Université de Bourgogne et l'Agence Nationale de la Recherche qui va déléguer les crédits de la SATT.

Jean Guzzo et Catherine Guillemain sont présents, ils ont participé cet après-midi au conseil d'administration préfiguratif de la SATT. Vous allez donc pouvoir nous en dire quelques mots et surtout répondre aux questions éventuelles sur ces documents qui sont importants puisque nous sommes dans les derniers mois avant la création de la SATT.

M. Guzzo.- Tu souhaites que je dise comment cela s'est passé cet après-midi ?

Le Président.- Très rapidement. Si cela s'est bien passé, tu le dis, sinon, tu n'en parles pas trop !

M. Guzzo.- Cela s'est plutôt bien passé ! On a discuté, on a avancé, en tout cas

on n'a pas reculé, mais c'est néanmoins relativement compliqué. Il a été mis sur la table le fait que l'UTBM, l'ENSMM et certainement AgroSup...

Le Président.- Je rappelle que nous sommes enregistrés, que nous sommes dans une situation de *verbatim*, tout ce que tu dis est donc retranscrit mot à mot.

M. Guzzo.- Au cours de la réunion, on a dû parler de la restructuration de la SATT au cas où ces écoles d'ingénieurs participeraient à la mise en place de la SATT, en particulier en rentrant dans l'actionariat de la SATT. Ceci a un peu compliqué la réunion. La balle est maintenant dans le camp du ministère, de la CDC, mais c'est aussi à nous de discuter avec les partenaires que sont l'Université de Franche-Comté et ces écoles d'ingénieurs pour voir comment cela peut se faire ou pas.

Le deuxième point portait sur le pacte d'actionnaires, parce que l'Université de Lorraine a souhaité qu'il y ait un pacte d'actionnaires qui permette de fixer clairement les investissements de chacun, pour ce qui a été transféré à la SATT en termes d'activités mais aussi de personnel. Là aussi, nous avons eu une première rédaction du pacte d'actionnaires qui, sur le plan juridique, n'est pas tout à fait conforme. La CDC qui était présente aussi l'a clairement souligné. Maintenant, c'est de nouveau dans les mains de la CDC et de l'Université de Bourgogne pour essayer de recadrer un peu ce pacte d'actionnaires.

Voilà les informations principales. Je crois qu'il n'y a pas d'autres informations.

Le Président.- C'est un dossier qui suit donc son cours.

M. Guzzo.- On a aussi choisi le cabinet de recrutement du PDG. Maintenant, on va lancer la procédure de recrutement du PDG de la SATT.

M. De Mesnard.- Président-directeur général ou président ?

M. Guzzo.- Président-directeur général.

M. De Mesnard.- D'accord.

M. Loquin.- Dans une société, cela n'a pas beaucoup d'importance.

M. De Mesnard.- J'ai une question. Il me semble qu'il y a une contradiction entre deux tableaux dans le document. Il y a en un page 17, de mémoire, qui donne la répartition des votes et là, on voit marqué : "Université de Bourgogne / Université de Franche-Comté".

Le Président.- C'est là où il est marqué : "Université de Bourgogne et Université de Franche-Comté deux sièges" ?

M. De Mesnard.- Oui, ce n'est pas des votes mais des sièges, mais les personnes voteront.

Et il y a un autre tableau tout à la fin où il n'y a plus que l'Université de Bourgogne qui contribue.

Le Président.- Oui, c'est normal.

M. De Mesnard.- D'accord. On a buté sur cette difficulté. Peut-on nous éclairer ?

Le Président.- Formellement, c'est l'Université de Bourgogne qui est porteur des actions parce que c'est l'Université de Bourgogne qui est propriétaire de Welience. A ce titre, c'est bien l'Université de Bourgogne qui est propriétaire de 27,14 % du capital de la SATT puisque c'est Welience qui constitue le noyau de la SATT et que c'est la Filiale de l'Université de Bourgogne. C'est le premier point.

Par ailleurs, dans les accords qui ont prévalu au cours des années passées sur la structuration de la SATT, il a été décidé - et nous en avons parlé lors du dernier conseil d'administration - qu'en réalité Welience serait cédé à la Fondation de coopération scientifique et que c'est via la Fondation de coopération scientifique que Welience deviendrait la SATT. Dans ce cadre, il avait été décidé que l'Université de Franche-Comté devenait actionnaire de la SATT via sa participation à la Fondation de coopération scientifique.

Vous pouvez me corriger Catherine, si je me trompe.

L'Université de Franche-Comté avait de fait un siège au conseil d'administration parce que l'Université de Franche-Comté était, avec l'Université de Bourgogne et d'autres, fondateur de la Fondation de coopération scientifique.

M. De Mesnard.- C'est une société qu'on constitue. Je ne suis pas spécialiste du droit des sociétés, je ne suis pas professeur de droit, mais j'ai l'impression que ce n'est pas très propre comme c'est présenté. Quelqu'un qui n'est pas actionnaire a un droit de vote, cela paraît très surprenant pour un observateur extérieur qui n'a pas "l'histoire" en tête.

Le Président.- C'était "l'histoire" jusqu'à notre dernier conseil d'administration, mais je vais y revenir. Rappelez-vous de ce dont nous avons parlé lors du dernier conseil d'administration, en février, c'est que plutôt que d'adosser uB Filiale à la Fondation pour créer la SATT, nous avons décidé de l'adosser à l'Université de Bourgogne Franche-Comté quand elle existera. Or, elle n'existe pas pour l'instant. Précisément, avant qu'elle n'existe, et c'est quelque chose que Catherine a négocié avec le commissariat aux grands investissements, avec la CDC et avec le ministère de la Recherche et de l'Industrie, la formulation est que l'Université de Bourgogne porte pour le compte de l'Université de Franche-Comté une partie des actions d'uB Filiale. C'est quelque chose de cadré juridiquement. L'Université de Bourgogne porte, pour le compte de l'Université de Franche-Comté une partie des actions, et quand l'Université de Bourgogne Franche-Comté sera créée, à ce moment-là, l'Université de Franche-Comté deviendra réellement actionnaire d'uB Filiale. C'est le fait que l'Université de Bourgogne porte pour le compte de l'Université de Franche-Comté qui donne droit à l'Université de Franche-Comté d'avoir un siège au conseil d'administration de la SATT. C'est quelque chose que Catherine a négocié, qui est parfaitement "blindé" sur le plan juridique.

Nous en avons parlé lors du dernier CA, ceci répond à la double nécessité politique de dire qu'on adosse uB Filiale non pas à une Fondation mais à la future

université, c'est quelque chose de politique. Deuxièmement, en l'adossant à l'université et pas à la Fondation, les entreprises partenaires doublent leur crédit impôts recherche, ce qui n'aurait pas été le cas si l'adossement s'était fait à la Fondation.

Nous en sommes restés à ce schéma. Formellement, c'est effectivement bien l'Université de Bourgogne qui est propriétaire de 27 % d'actions.

Est-ce que vous avez d'autres interrogations ?

C'est un dossier complexe.

M. Lépicier.- J'ai juste une position par rapport à mon vote qui est lié au fait que le débat reste très ouvert sur le positionnement des écoles, notamment d'AgroSup. On a effectivement commencé à avoir un débat là-dessus mais pour l'instant, il est loin d'être abouti. J'aurai donc un vote d'abstention sur ce point.

Le Président.- Ce que je veux dire, pour que les choses soient bien claires et que cela figure au *verbatim* de ce CA, c'est que la décision d'un adossement à la future université, et donc pas à la Fondation, est une décision qui répond à la vision politique que nous avons de rééquilibrer entre la future université et la Fondation, en considérant que c'est l'université qui est le porteur d'une stratégie. C'est donc une vraie décision politique. Il est certain qu'en prenant cette décision, les écoles d'ingénieurs qui sont fondatrices de la Fondation de coopération scientifique éprouvent un sentiment de déception puisqu'elles avaient jusqu'ici le sentiment que, par le biais de leur caractère de fondateurs de la fondation, elles se retrouvaient actionnaires de la SATT et, de fait, elles ne se retrouvent plus actionnaires de la SATT.

Il faut bien dire que c'était un actionnariat de la SATT qui était quelque chose d'extrêmement indirect et qui ne leur donnait pas droit à un siège.

M. Guzzo.- Ce n'était pas un actionnariat.

Le Président.- Ce n'était pas un véritable actionnariat, c'était plutôt un sentiment d'être actionnaire que de l'actionnariat.

La deuxième chose, c'est que j'ai abondamment et largement discuté de cette question avec Bernard Cretin, avec Claude Bernhard et avec Pascal Brochet. Il est tout à fait clair que les écoles, bien que n'étant pas actionnaires de la SATT, peuvent parfaitement bénéficier de la SATT, et en particulier bénéficier des crédits de maturation de propriétés intellectuelles qui vont transiter par la SATT. Ceci ne pose aucune difficulté.

Autrement dit, on peut parfaitement ne pas être actionnaire de la SATT et travailler avec la SATT, de la même façon qu'un certain nombre des institutions qui s'annoncent actuellement comme actionnaires de la SATT ont décidé de ne pas travailler avec la SATT pour un certain nombre de leurs activités de prestations et de valorisation. Tous les cas de figure existent et il ne faut certainement pas que les écoles se sentent exclues de la SATT, ce n'est pas du tout la volonté qu'il y avait dans cette décision. Je pense que les trois directeurs des écoles d'ingénieurs le savent bien puisque j'ai très largement dialogué avec eux sur ce point.

Est-ce que vous avez d'autres interrogations ? Si vous n'en avez pas, je vous propose d'adopter à la fois les statuts de la SATT tels qu'ils figurent dans ce document, même s'il n'est pas exclu qu'il faudra peut-être les modifier à l'avenir. On les modifiera

s'il y a lieu, et après tout nous avons des CA suffisamment rapprochés pour cela. Je vous demande également d'adopter la convention bénéficiaire qui permettra de bénéficier des crédits de l'ANR.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 5 abstentions.

M. Lépicier.- Je ne prendrai pas part au vote.

Le Président.- 4 abstentions et un refus de participer au vote.

18 pour, 4 abstentions, 1 refus de prendre part au vote

M. Loquin.- Est-ce que le conseil d'administration sera consulté sur le contenu du pacte d'actionnaires ?

Le Président.- Oui, en sachant qu'il y a un peu d'ambiguïté, si j'ai bien compris, sur ce que doit être le contenu du pacte d'actionnaires. L'Université de Lorraine souhaite mettre dans le pacte d'actionnaires des choses qui ne relèvent pas *stricto sensu* d'un pacte d'actionnaires. Cela fait partie des choses qui restent à caler.

Autrement dit, pour dire les choses avec un peu de lucidité, la SATT ne sera pas créée au 1^{er} juin. La décision pourra éventuellement être prise avant l'été, mais la SATT ne sera probablement pas créée avant l'automne. L'important est que nous avançons. A chaque conseil d'administration nous progressons sur ce dossier qui est vraiment éminemment complexe.

Merci beaucoup à tous les deux. Vous pouvez rester 5 minutes pour que nous en parlions à la fin de ce conseil.

Il nous reste à voir le compte rendu et l'approbation des conventions et des contrats.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation des conventions avec subvention

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Il y a, comme d'habitude, deux séries de conventions, seulement un compte rendu hors subvention sans vote et une série de conventions avec subventions qui sont soumises à votre approbation. Comme d'habitude également, je vous propose de ne pas les détailler et de les voter en bloc.

Qui est contre ?

Je peux vous les remettre à l'écran.

Mme Manciaux.- Il y a un additif dans les documents papier qui ont été distribués en début de séance.

Mme Gerrer.- D'accord.

Le Président.- Vous avez tous pris connaissance de ces dossiers, je pense que nous pouvons les voter.

Mme Gerrer.- Vous les avez tous reçus par Internet. Je vous propose donc de voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité (23 pour)

Le Président.- Avons-nous terminé sur les conventions ?

Mme Gerrer.- Oui.

X) Questions diverses

1. Approbation de la prise en charge par l'Université de Bourgogne d'une facture CARLSON (billet d'avion aller et retour d'un étudiant étranger)

Le Président.- On aborde la dernière question dans les questions diverses qui est une question un peu technique que va nous expliquer Marie-Geneviève qui la connaît mieux que moi.

Mme Gerrer.- Il s'agit en quelque sorte de régulariser une situation qui s'est déroulée à l'ESIREM. Un étudiant de l'ESIREM du Bénin a perdu son père. Il était dans une situation de précarité telle qu'il ne pouvait pas aller aux funérailles. Gilles Caboche a essayé de contacter le CROUS et diverses personnes pour savoir comment faire. C'était juste avant les vacances, si mes souvenirs sont bons. Devant l'urgence de la situation, il a payé sur le budget de l'ESIREM le billet d'avion aller et retour à l'étudiant pour le Bénin. Le montant de la facture s'élève à 725,40 €. Ce qui pose un problème parce que cela ne fait pas partie des missions de l'université. D'un autre côté, c'était une situation d'urgence face à laquelle Gilles Caboche a réagi avec toute l'humanité possible.

A ce propos, je crois que Jean-Baptiste voulait prendre la parole.

M. Baccon.- Nous avons demandé à Gilles Caboche d'orienter cet étudiant vers le service social du CROUS qui est censé justement répondre à ce type de problématique de manière rapide et urgente. Apparemment, cela n'a pas été le cas. Du coup, nous sommes en train de réfléchir à la possibilité, par le biais du FSDIE, qu'une part soit prise justement pour des situations d'urgence. La circulaire qui encadre le FSDIE nous donne la possibilité que ces fonds soient destinés à de l'aide sociale, celle-ci étant identifiée comme étant le CROUS. Après, il serait dommageable de diversifier les différents acteurs pour les étudiants parce que cela va créer de la confusion. Une réflexion va donc être mise en place, un travail avec le CROUS, pour qu'une sorte d'enveloppe spécifique soit gérée par le CROUS, ce qui sous-entend de la part du service social du CROUS une possibilité de débloquer de manière urgente les fonds à

ce niveau-là.

M. Loquin.- Il y a quelques années, j'avais créé un fonds auprès du service des relations internationales qui était justement destiné à gérer ce genre de situation quand un étudiant étranger était en cause. Apparemment, administrativement cela ne posait aucun problème, sauf qu'il fallait que ce fonds figure dans le budget des relations internationales qui, après, est voté. Il y avait un abondement de ce fonds d'une certaine somme, qui était une somme maximum en quelque sorte. Je me souviens qu'à plusieurs reprises, dans des cas à peu près identiques, des maladies par exemple, qui nécessitaient que l'étudiant reparte dans son pays, cela avait marché sans problème. C'est donc peut-être une piste très simple. C'était géré dans le budget des relations internationales.

M. Baccon.- On en est à l'état de réflexion. L'idée est que, dans ce type de cas vraiment très exceptionnels, il y ait une possibilité d'aide d'urgence qui puisse être accordée.

M. Loquin.- C'était fait pour cela à l'époque.

Mme Gerrer.- J'ai noté.

Le Président.- La proposition qui vous est faite est que nous validions le paiement de ce billet d'avion. L'agent comptable attend l'accord du conseil d'administration pour pouvoir le faire. Je vous propose que nous donnions notre accord - de toute façon, nous sommes un peu mis au pied du mur -, mais que nous assortissions cet accord d'une recommandation indiquant qu'il s'agit bien de quelque chose de tout à fait exceptionnel et que nous nous mettons effectivement d'accord entre nous pour trouver une procédure d'urgence qui évite que les situations de ce type se produisent à l'avenir.

Je vous suggère d'adopter cette proposition.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?

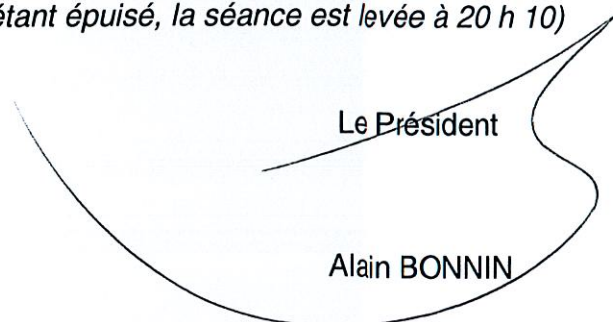
Je vous remercie.

Unanimité (23 pour)

Ainsi se termine notre conseil d'administration. Il se termine un peu tard, je vous prie de m'en excuser, nous avons beaucoup de dossiers à aborder.

: - : - : - : - : - : - :

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10)



Le Président
Alain BONNIN